

Terres Romanes en Pays Catalan

# Charte de Territoire



2004



---

TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN  
Mairie Centre Ville - Place de la République - 66500 Prades  
Tél. 04 68 96 18 66 - [www.terresromanes.fr](http://www.terresromanes.fr)

#### **Coordination**

Paul MIGNON (Pays)

#### **Rédaction**

Marianne BRUNET (CC Capcir Haut-Conflent) - Séverine CASASAYAS (Pays),  
Sophie GABOLDE (Chambre d'Agriculture),  
Carine GAHAGNON (Pays) Yves JANVIER (Cabinet Janvier)  
Florence LESPINE (Confédération des Réserves Naturelles Catalanes),  
Bruno MARITON (CRPF), Jean Luc MARTIN (ONF), Joël METTAY (Alter Ego),  
Paul MIGNON (Pays), Elisabeth PREVOT (Chambre de Commerce et d'Industrie),  
Martine SARGATAL (Chambre des Métiers)

#### **Photographies**

CAUE : p 26, 27, 28, 30a,30b, 31a, 31b, 70a, 70b, 71, 72, 83b, 87, 89  
C. C. Capcir Haut Conflent : 85  
Festival P. Casals: 57  
Antoine GLORY: 29, 34, 73a, 79b, 80, 83a, 84, 90, 91a  
Yvan HEMERICK: 69, 79a, 82a, 82b, 83b, 86, 91b  
Paul MIGNON: 33a, 33b, 60, 61b, 62, 65a, 65b, 67a, 75a, 75b, 78a, 78b, 88  
Lazare PASQUE - CDHDR: 76, 81a, 81b  
Jean ROIG : 56  
Pierre Sales : 73b  
Studio Sweety : 61a, 66, 67b

#### **Documents**

Catherine BROCH et Yvan HEMERICK : affiche p 14  
Ghislaine FABRE : plan p 12 et schéma p 22  
CAUE : cartes

#### **Mise en page**

Séverine CASASAYAS (Pays), Carine GAHAGNON (Pays)

#### **Infographie, Impression :**

Imprimerie de la Gare, Saint-Estève

# Charte de Territoire

**La présente charte a été validée par les assemblées générales du GIP DL  
(où sont représentés notamment l'ensemble des maires) et du Conseil de développement de Juin 2003 et Janvier 2004.  
Cette charte a été élaborée sous l'égide du Conseil de développement composé de :**

**Christian BOURQUIN, Président du Conseil Général**

M. Jean-Louis ALVAREZ - Maire - Conseiller Général - M<sup>ME</sup> Mariette DESPLAN

M <sup>ME</sup> Jacqueline ALBAFOUILLE - Adjointe au Maire	M. Yves JAUTARD - Gérant Solarte
M. André ARGILES - Maire	M. Christian JOCAVEIL - Délégué Consulaire
M. Georges ARMENGOL - Maire / Conseiller Général	M. Jean Claude JOLY - Maire
M <sup>ME</sup> Jacqueline ARMENGOU - Maire - Prés. Association Aînés Ruraux	M. Léon LACOTTE - Maire
M. Henri ARPAJOU - Ecrivain	M. André LAFFITTE - Président Organisme Agricole
M <sup>ME</sup> Yvette ASECIO - Maire	M. Jean Michel LARMET - Maire
M. Jean-Pierre BAILLS - Elu Chambre d'Agriculture	M. Bertrand LEMARTINEL - Doyen de la Faculté
M. Jacques BARNOL - Directeur de la Perle Cerdane	M <sup>ME</sup> Denise LLAU - Adj. au Maire - Prés. Charte Intercommunale
M. Yves BASO - Maire	M. Bernard LOPEZ - Président de la Féria de Millas
M. Antoine BAURES - Elu Chambre d'Agriculture	M. Bernard LOUPIEN - Maire
M. Olivier BETOIN - Maire / Représentant du CRPF	M. Alain MANGEOT - Chef de Projet Natura 2000
M. Pierre BOSSELUT - Maire - Président des Neiges Catalanes	M. Jean-Luc MARTIN - Directeur Agence ONF
M <sup>ME</sup> Damienne BOURQUIN - Maire	M. Jean-Maurice MESTRES - Président Coopérative Agricole
M. Alain BOUSQUET - Président Confédération Catalane des Réserves Naturelles	M. Guy MILANI - Maire
M. Gilles BRAUN - Président du Syndicat Caprin & Fromager	M <sup>ME</sup> Francine MONE - Adjointe au Maire - Vice Présidente PAIO
Madame Maxima BRAVO CASTRO - Présidente Association Mosaïque - MSA	M. Claude MONTY - Adjoint au Maire
M. André BUSCAIL - Administrateur Fédération de Pêche	M. Guy NOOU - Maire
M. Georges CARA - Membre du Conseil Economique et Social	M. Claude OLIVE - Président Comité Départemental de Ski
M <sup>ME</sup> Judith CARMONA - Prés. Synd. Prof. des Producteurs de Palmipèdes Gras	M. Lucien PAGES - Président Jardins de l'Amitié
M. Jean Paul CARRERE - Adjoint au Maire - Président Point Jeunes	M. Roger PAILLES - Maire - Président Pays Art et Histoire
M. Guy CASSOLY - Maire / Conseiller Général	M <sup>ME</sup> Corinne PARASSOLS - Présidente du Cap Con Cer
M. Roger CAZALS - Délégué C.C.I.	M <sup>ME</sup> Nicole PASCAL - Présidente Coopérative Oléicole
M. Bernard CLEMENT - Administrateur ADASIA, directeur ASA	M <sup>ME</sup> Monique PAYRE - Maire
M. François COLL - Représentant de la Chambre d'Agriculture	M. Christian PAYROU - Maire
M <sup>ME</sup> Chantal DANNEY - Directrice "La Fàbrica"	M. Michel PLANAS - Président Coopérative Agricole
M. Jean DE MAURY - Président de CDA Cerdagne-Capcir - Président CIMELAIT	M. Henri PUJOL - Maire
M. Daniel DELESTRE - Maire - Président SIVPC	M. Gérard RABAT - Maire
M. Henri DEMAY - Maire / Conseiller Général	M <sup>ME</sup> Christine RENDU - Chargée de recherche CNRS
M. Jean-François DENIS - Maire	M. Jean-Marie RIBEILL - Elu Chambre des Métiers
M. José DOMINGUEZ - Maire	M <sup>ME</sup> Marie Jeanne RIVOT - Prés. Ass. Femmes Cerdanes
M. Guy DURBET - Prés. Ass. Culturelle de Villefranche de Conflent	M. Henri RONDE - Représentant de la CCI des P.-O.
M. Bernard ESCALANT - Directeur Thermes de Vernet les Bains	M. Roger SABATE - Président Festival Art Sacré de Vinca
M <sup>ME</sup> Geneviève ESPEUT - Responsable Associative	M. Henri SALVAYRE - Hydrogéologue
M. Claude FABRE - Président Association Culturelle	M <sup>ME</sup> Claire SARDA - VERGES - Maire
M. Jean-Paul FRANCES - délégué Chambre des Métiers	M <sup>ME</sup> Martine SARGATAL - Technicienne Chambre des Métiers
M <sup>ME</sup> Joanna GASZTOWTT - Responsable Associative	M. Jacques TAURINYA - Maire - Président du CPIE
M. Claude GENDRE - Ecrivain	M. Raymond TRILLES - Maire - Conseiller Général
M. Pierre GIOVANELLI - Président Organisme Agricole	M. Jean-Louis TROGNO - délégué CCI
M. Antoine GLORY - Prés. Ass. Profess. Accompagnateurs montagne	M. Henri VIDAL - Directeur d'ASA - Administrateur ADASIA
M. Ramon GUAL - Prés. Amis de l'Université Catalane - Gerant Editions Terra Nostra	M. Charles VILAR - Représentant du CRPF
M <sup>ME</sup> Denise HUC - Présidente Association Culturelle	M. Jean Pierre WILL - Maire
M <sup>ME</sup> Sandrine JAFFARD - Directrice ADASIA	
M. Jean Louis JALLAT - Maire	



# SOMMAIRE

---

## 1<sup>ERE</sup> Partie : UN PARTENARIAT

### ■ Evolution de la dynamique intercommunale vers le projet de Pays P. 9

### ■ La politique des Pays P. 11

- Un Pays est avant tout un territoire, un partenariat, un projet.
- Le Pays est-il un nouvel échelon de collectivité locale ?
- Qui décide de la création d'un Pays ?
- Qu'est qu'une Charte de Pays ?
- Comment un Pays doit-il être reconnu ?
- Comment un Pays doit-il associer les milieux socioprofessionnels et associatifs ?
- Un Pays doit-il respecter les limites administratives ?
- Quels sont les liens entre les Pays et les communautés de communes ?
- Une commune peut-elle appartenir simultanément à un Pays et à un Parc Naturel Régional ?
- Quels seront les moyens mis à la disposition des Pays ?

### ■ La structure du Pays " Terres Romanes en Pays Catalan ". P. 15

#### A – LE TERRITOIRE

- 1 – Localisation
- 2 – Composition
- 3 – Structures intercommunales
- 4 – Population du Pays " Terres Romanes en Pays Catalan " en 1999

#### B – LA STRUCTURE DE CONCERTATION : LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

- 1 – Statuts
- 2 – Objet
- 3 – Composition
- 4 – Fonctionnement

#### C – LA STRUCTURE DE GESTION : LE GIP.DL.

- 1 – Statuts
- 2 – Objet
- 3 – Composition
- 4 – Fonctionnement

#### D – LE PROGRAMME LEADER +, UN PARI REUSSI EN MATIERE DE PARTENARIAT

- 1 – Qu'est ce que Leader + ?
- 2 – A qui s'adresse ce programme ?
- 3 – A quoi doivent se référer les projets présentés ?
- 4 – Que finance Leader + ?
- 5 – Pour quels projets ?

## 2<sup>EME</sup> Partie : UN TERRITOIRE (DIAGNOSTIC)

### ■ La cohérence du périmètre

P. 25

- ✗ Un territoire rural
  - Une faible densité de population
  - Une dominante agricole
  - Un patrimoine naturel et culturel riche et varié
- ✗ Un espace d'échange et de communication
  - La vallée de la Têt
  - La Route Nationale 116
  - Le réseau ferré
- ✗ Un espace vécu
  - Quelques mots d'histoire
  - L'empreinte de l'Art Roman
  - Une forte identité culturelle

### ■ La diversité des terroirs

P. 33

- ✗ Le Ribéral
- ✗ Le Conflent
- ✗ Les plateaux de la Cerdagne et du Capcir

### ■ Les activités et les hommes

P. 37

- ✗ L'espace économique
  - L'agriculture, support de l'économie territoriale
  - Une économie forestière sous-exploitée
  - Le paradoxe du secteur touristique
  - Les particularités de l'artisanat
- ✗ Les dynamiques sociales
  - Des caractéristiques démographiques inégales : forces centrifuges
  - La problématique du logement
  - Le point sur l'emploi
  - L'exigence de développement des activités de services

# 3<sup>EME</sup> Partie : UN PROJET

## ■ Les enjeux du territoire

P. 51

- ✗ Faire reconnaître une communauté d'intérêts malgré une grande diversité du territoire
- ✗ Re dynamiser l'ensemble du territoire
- ✗ Préserver et valoriser les qualités du territoire
- ✗ Répondre à un besoin de services de qualité
- ✗ Favoriser la création et le maintien d'activités génératrices d'emploi et de valeur ajoutée

## ■ Les orientations stratégiques

P. 55

- ✗ Le développement des services aux populations p 55
  - L'encouragement à la vie associative
  - Le développement de l'animation et l'action culturelle
  - Le développement de l'activité sportive et de loisirs
  - L'accès aux services multimédias
  - L'offre sociale et la santé (petite enfance, adolescence, 3<sup>ème</sup> age, parentalité)
  - Les services aux populations
- ✗ L'amélioration de la maîtrise du foncier, de l'urbanisme et de l'habitat p 68
  - La préservation du foncier agricole
  - La revitalisation des centres anciens.
  - Les jonctions entre centres anciens et nouveaux lotissements
  - Le développement des logements locatifs (dont locatifs sociaux)
  - Le développement du parc de logement des travailleurs saisonniers touristiques et agricoles
  - La protection des sites naturels remarquables
- ✗ L'économie, l'emploi et la formation p 74
  - Vitalisation des activités artisanales, industrielles, agricoles et commerciales ; soutien aux entreprises
  - Dynamisation des zones artisanales, industrielles et commerciales du Pays
  - Le développement massif de l'équipement Internet Haut Débit et Téléphonie mobile
  - La valorisation des produits locaux et une nouvelle diversification des productions
  - Réhabiliter les forêts, redynamiser leur exploitation
  - La sensibilisation et la formation des professionnels à l'utilisation des matériaux locaux
  - La valorisation des patrimoines naturels, culturels, agricoles et architecturaux
  - La diversification touristique
  - L'amélioration de la maîtrise d'énergie et développement des énergies renouvelables
  - La valorisation d'un savoir faire médical et scientifique, d'un patrimoine climatique
  - La valorisation de notre capital ferroviaire
- ✗ L'eau p 87
  - La gestion de l'eau
  - Les canaux d'irrigation
  - Le développement des activités de loisir
  - La valorisation des eaux thermales et de consommation



## **1<sup>ERE</sup> Partie**

# **UN PARTENARIAT**



# EVOLUTION DE LA DYNAMIQUE INTERCOMMUNALE VERS LE PROJET DE PAYS

**P**eut être en raison de la fragmentation du relief et des micro systèmes économiques induits historiquement par les étages d'altitude, les pratiques de coopération et l'action collective ne se sont pas développées fortement jusqu'à ces dernières années sur le territoire du Pays ; ni entre les collectivités locales, ni entre les acteurs économiques, même s'il y a des exceptions notables comme dans le domaine agricole ou encore du ski nordique. Mais depuis quelques années, des transformations s'opèrent qui installent progressivement des pratiques plus collectives entre les partenaires par le biais d'organisations territoriales ou d'organisations de projets. Ces transformations manifestent la

volonté des responsables locaux d'aborder les questions du développement à la bonne échelle ; pour certaines actions, à celle du terroir, pour d'autres, à celle d'une entité plus vaste, le Pays.

La constitution du Pays s'appuie sur cette dynamique et fédère plusieurs types d'organisations (Communautés de communes, Chartes intercommunales...) qui sont appelées à collaborer dans le cadre d'un projet de développement global et cohérent sur un territoire plus large.

Déjà, dans le cadre du programme européen Leader II, une solidarité s'était établie, induisant pendant plusieurs années une animation et des projets qui ont fortement contribué à l'émergence d'une communauté d'intérêts et à l'apprentissage de l'action collective. Parallèlement, depuis quelques années, des projets sont en cours d'élaboration ou de mise en place, qui correspondent à des mobilisations intercommunales sur des thèmes ou sur des ambitions particulières. Citons, parmi les plus significatifs : l'opération

liée à la procédure Grand Site du Canigou, le projet de Parc Naturel Régional des hauts cantons, le Pays d'Art et d'Histoire...

## **LES DÉMARCHES COLLECTIVES :**

- ✓ Une kyrielle de syndicats
- ✓ La trop lente émergence d'une véritable coopération intercommunale
- ✓ Les espoirs de la démarche de Pays

Sont aussi significatifs de la construction d'une solidarité et d'une action collective à l'échelle du territoire du Pays les travaux et réflexions initiés sous l'égide de l'Association de Préfiguration et prolongés sous l'égide du GIP.DL et du Conseil de Développement, conduits dans le cadre de commissions thématiques associant les forces vives du territoire : responsables élus, responsables économiques, associations...

Il va de soi, parce que cela est conforme à la loi, mais aussi parce que cela est conforme à la nature autant qu'à l'esprit de ce qu'est le pays, que la présente Charte de territoire est en tous points en adéquation parfaite avec les autres procédures de développement local et d'aménagement du territoire porteuses de projets collectifs.

Il convient tout particulièrement de préciser que les dispositions prévues par des procédures telles que le Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale du Roussillon ou le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ont, conformément aux lois en vigueur, valeur prescriptive et s'imposent donc à la présente charte..

## **CHRONOLOGIE :**

**1999/2000 :** Vote de la Loi d'Orientation sur l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire (LOADDT), Création de l'Association de préfiguration du Pays, Réunions des commissions de travail.

**2002 :** Sélection pour Leader +, Installation de la mission de Pays avec le recrutement du chef de projet, puis d'une secrétaire et d'une chargée de mission Leader +, Reconnaissance officielle du Pays en périmètre d'étude par la CRADT, Création du GIP.DL.

**2003 :** Mise en œuvre du programme Leader +, Création du Conseil de Développement, Préparation et lancement des actions de préfiguration  
Elaboration de la charte de territoire dans le cadre d'une vaste concertation menée par les groupes de travail et les ateliers du Conseil de Développement

**2004 :** Finalisation et validation de la Charte de Territoire  
Reconnaissance officielle du Pays en périmètre définitif par le Préfet de région  
Négociation du Contrat de Pays avec l'Etat et la Région et le Département

# LA POLITIQUE DES PAYS

L'enjeu majeur pour les années à venir est d'organiser dans les bassins de vie la concertation avec l'ensemble des acteurs concernés sur des sujets centraux pour l'aménagement du territoire et le développement socio-économique. La politique des Pays, initiée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement du Territoire en 1995, est renforcée par la Loi d'Orientation pour l'Aménagement Durable du Territoire de juin 1999, puis confirmée par de nouvelles modifications législatives en juillet 2003 .

***Un Pays est avant tout :  
un territoire, un partenariat, un projet.***

Le Pays est un territoire caractérisé par une cohésion géographique, économique, culturelle ou sociale.

Le Pays est un espace de dialogue et de concertation qui doivent se dérouler sur un pied d'égalité entre les différentes catégories d'interlocuteurs. Les élus, qui

ont la légitimité démocratique, conservent la primauté dans les organes de gestion où sont engagées les finances publiques.

La Loi insiste sur l'importance qu'il y a à associer l'ensemble des forces vives du territoire concerné : Chambres consulaires, organisations socioprofessionnelles, fédérations d'éducation populaire, associations, entreprises, personnes-qualifiées, experts, simples citoyens motivés...

L'objectif est également d'associer à la démarche l'ensemble de la population en favorisant la réflexion et le débat sur l'avenir du territoire. Plus la participation sera importante, plus le pays jouera un rôle actif et utile. Sans perdre de vue l'efficacité de la démarche, tout doit être fait pour intéresser le plus grand nombre.

Le projet de développement du Pays doit être conçu dans l'échange et le dialogue pour l'ensemble des partenaires. Il est contenu dans la Charte de Territoire, document présentant les caractéristiques du Pays, ses forces et ses faiblesses, ses atouts et ses handicaps.

En s'appuyant sur cet état des lieux territorial, les besoins et les enjeux sont clairement définis. Ils servent de base à la définition des grandes orientations d'action, des axes stratégiques de développement qui seront concrétisés ultérieurement par des programmes d'action.

## MOTS CLES

- ✓ Cohérence territoriale
- ✓ Partenariat
- ✓ Projet

***Qu'est ce qu'une Charte de Territoire ?***

La Charte de Territoire est l'élément majeur du Pays. C'est un document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement socio-économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services. Elle décrit les orientations fondamentales du Pays à un horizon minimal de dix ans.

La Charte traduit un projet global de développement durable qui doit correspondre aux objectifs d'équité sociale, d'efficacité économique, d'amélioration de l'environnement, à une recherche de participation des citoyens, de transparence des décisions.

### ***Le Pays est-il un nouvel échelon de collectivité locale ?***

Non. Le Pays n'est ni une circonscription administrative, ni une nouvelle collectivité locale. Il ne dessaisit aucun organisme de ses compétences et n'a pas de fiscalité propre. Le Pays s'organise dans une logique de mission, à travers des tâches de coordination, d'animation et de mobilisation des différents acteurs publics et privés du territoire qui le composent.

### ***Qui décide de la création d'un Pays ?***

L'initiative de la création d'un Pays relève des communes ou de leurs groupements.

Un Pays se fonde par conséquent sur le volontariat local.

Il a par ailleurs besoin de rechercher, dès sa création, l'adhésion la plus large des collectivités locales dans la mesure où sa Charte devra être approuvée par l'ensemble des communes ou de leurs groupements.

### ***Comment un Pays doit-il être reconnu ?***

La reconnaissance définitive du Pays n'interviendra qu'au terme de l'élaboration de la Charte et de son approbation par les communes et leurs groupements. Le périmètre du Pays sera arrêté par le Préfet de Région compétents après avis du Préfet de Département, du Conseil Général et du Conseil Régional.



### ***Comment un Pays doit-il associer les milieux socioprofessionnels et associatifs ?***

Le renforcement des partenariats entre élus, milieux socioprofessionnels et associatifs est l'un des objectifs prioritaires que doit se donner le Pays. La Loi rappelle et organise ce principe de partenariat en exigeant la création du Conseil de Développement au sein de chaque Pays. Ce Conseil sera librement organisé et composé à l'échelle locale mais devra être étroitement associé à l'élaboration de la Charte ainsi qu'à la mise en œuvre et à l'élaboration des projets.

### ***Un Pays doit-il respecter les limites administratives ?***

Le périmètre d'un Pays n'est pas tenu de respecter les limites administratives des cantons, arrondissements, des départements ou des régions. Lorsque la cohésion du territoire le justifie, le Pays permet d'associer des communes situées dans des entités administratives distinctes. La Loi d'Orientation exige au demeurant, que les limites d'un Pays respectent les périmètres des communautés de communes.

### ***Quels sont les liens entre les Pays et les communautés de communes ?***

Le Pays permet à des communautés de se concerter et de mutualiser leurs moyens à une échelle adaptée aux enjeux du développement économique. Les communautés de communes ont un rôle actif dans la constitution mais également dans le fonctionnement d'un pays. Compte tenu des compétences qu'elles détiennent, les communautés sont destinées à être les maîtres d'ouvrages de nombreux projets. Pour demeurer un organisme léger, centré sur des missions d'animation, le Pays a nécessairement besoin de s'appuyer sur des groupements intercommunaux. Il est par conséquent logique qu'il en respecte l'unité.

### ***Une commune peut-elle appartenir simultanément à un Pays et à un Parc Naturel Régional ?***

Oui, néanmoins la Charte du Pays devra être compatible avec celle du Parc Naturel Régional sur leurs parties communes.

Au-delà de ce point, la Loi précise toutefois qu'un Parc Naturel Régional ne pourra pas avoir exactement le même périmètre qu'un Pays.

### ***Quels seront les moyens mis à la disposition des Pays ?***

Un Contrat de Pays pourra bénéficier de crédits issus des Contrats de Plan Etat Région. Le Contrat de Pays sera aussi l'occasion d'intensifier la mobilisation des fonds européens (Objectif 2 et Leader + notamment).

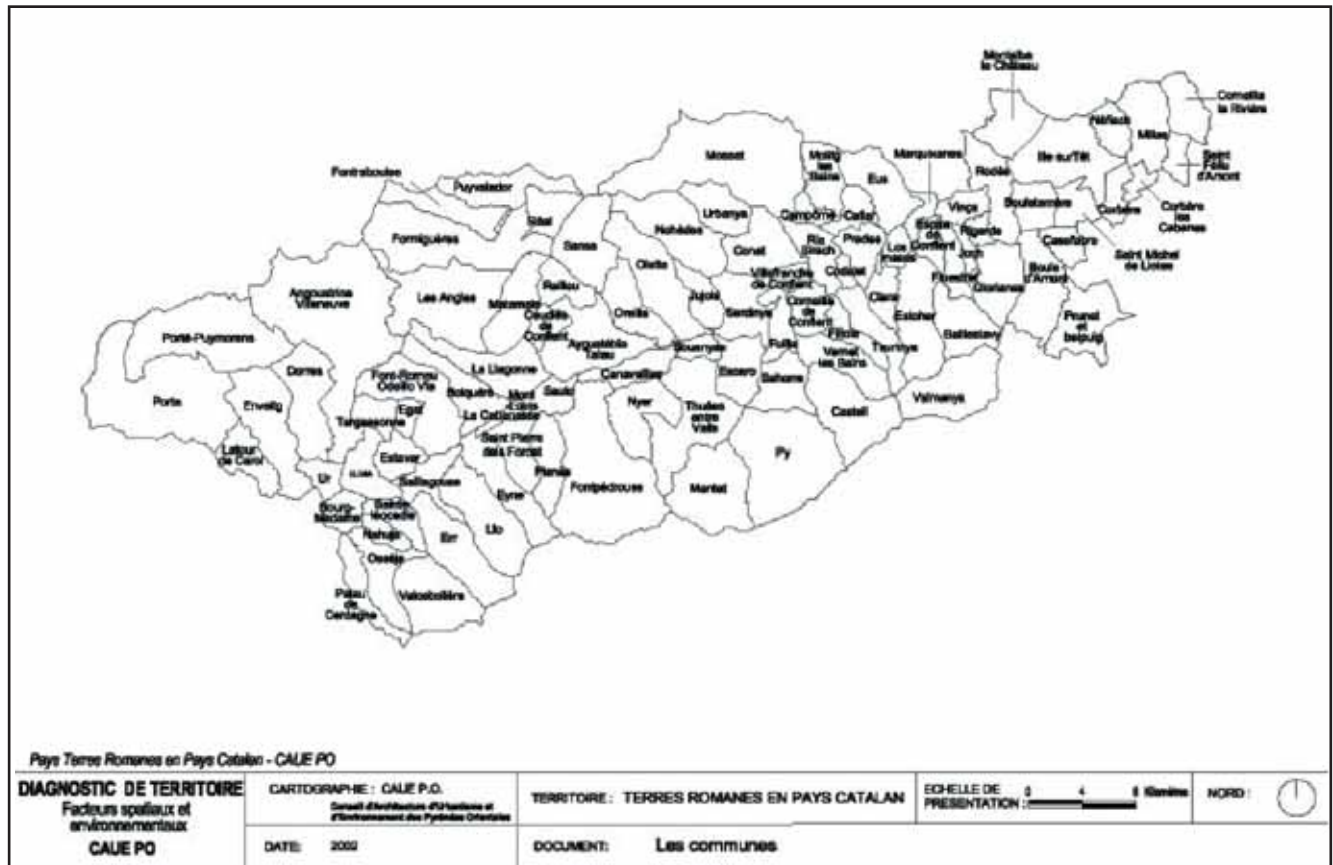



**Terres Romanes en Pays Catalan, une volonté commune pour un territoire de qualité.**  
[www.terresromanes.fr](http://www.terresromanes.fr)  




# LA STRUCTURE DU PAYS “TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN”

## A. LE TERRITOIRE



### 1 – Localisation

Le territoire du Pays " Terres Romanes en Pays Catalan " se situe au cœur des terres catalanes du département des Pyrénées Orientales. Ce Pays est bordé à l'Est par la plaine du Roussillon et l'agglomération de Perpignan, au Sud par le massif du Canigou et la chaîne frontière du Puigmal. Ses limites septentrionales sont au contact de la vallée de l'Agly et des régions audoises (Corbières, Massif du Madres, Pays de Sault) et ariégeoises (Donezan, Haute Vallée de l'Ariège). .

A l'Ouest, ce territoire est limitrophe de la principauté d'Andorre et de l'Etat espagnol.

### 2 – Composition

Sur près de la moitié de la superficie départementale (soit 1753 km<sup>2</sup>), le Pays regroupe 95 communes réparties sur 6 cantons (Millas, Mont Louis, Olette, Prades, Saillagouse et Vinça).

### 3 - Structures intercommunales

#### • EPCI à fiscalité propre

• La Communauté de communes Pyrénées Cerdagne : 12 communes, 5244 habitants.

Communes : Enveitg, Err, Estavar, Latour de Carol, Nahuja, Osséja, Palau de Cerdagne, Porté Puymorens, Saillagouse, Targasonne, Ur, Valcebollère.

• La Communauté de communes Capcir Haut Conflent : 15 communes, 2670 habitants ;  
Communes : La Cabanasse, Caudiès de Conflent, Eyne, Fontrabieuse, Formiguères, La Llagonne, Matemale, Mont Louis, Planes, Puyvalador, Railleu, Réal, Saint Pierre dels Forcats, Sansa, Sauto.

• La Communauté de communes Roussillon Conflent : 15 communes, 14 945 habitants.

Communes : Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla la Rivière, Ille sur Têt, Marquixanes, Millas, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, Saint Feliu d'Amont, Montalba le Château, Saint Michel de Llotes.

• La Communauté de communes Vinça Canigou : 6 communes, 2163 habitants.

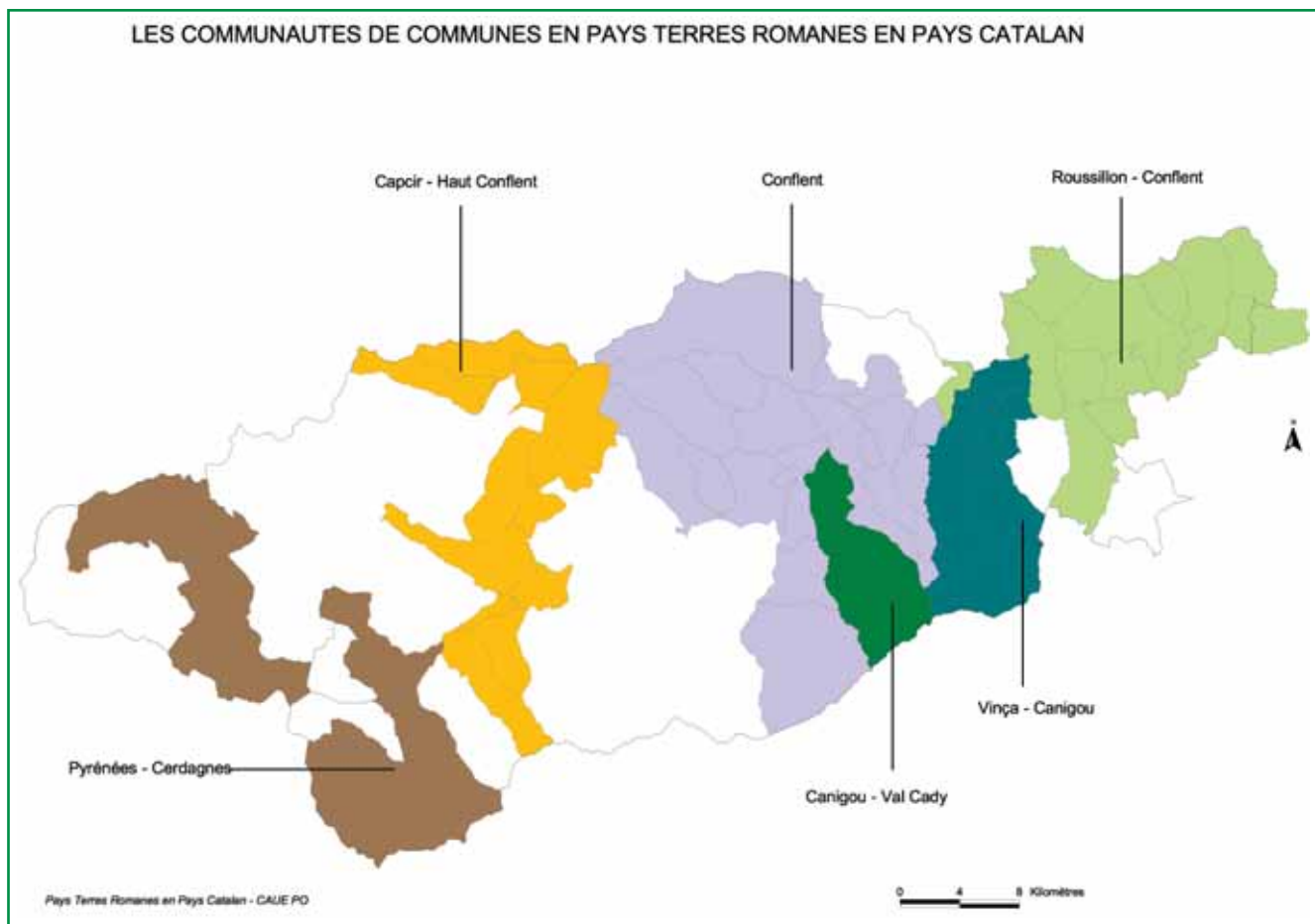
Communes : Baillestavy, Espira de Conflent, Estoher, Finestret, Valmanya, Vinça, Joch, Rigarda.

• La Communauté de communes Val de Cady : 3 communes, 1996 habitants.

Communes : Casteil, Corneilla de Conflent, Vernet les Bains.

• La Communauté de communes du Conflent : 20 communes, 11258 habitants.

Communes : Campôme, Catllar, Clara-Villerach, Codalet, Conat, Fillols, Fuilla, Jujols, Los Masos, Mosset, Nohèdes, Olette, Prades, Py, Ria-Sirach, Sahorre, Serdinya, Taurinya, Urbanya, Villefranche de Conflent.



## Syndicats / SIVOM / SIVU

■ SI Abattoir Cerdagne Capcir, SI AEP et assainissement du Cambre d'Aze, SI AEP Bouleternère St Michel de Llotès Corbère, SI AEP de la haute Cerdagne, SI AEP de la Lentilla, SI aménagement et protection de l'espace rural, SI aménagement du Boulès, SI assainissement et AEP de la Solane, SI assainissement Amélie Arles Montbolo, SI assainissement Osseja Palau de Cerdagne Nahuja, SI assainissement Egat Targassonne, SI construction perception Ille sur Têt, SI de la perception d'Olette, SI de la vallée de la Rotja, SI de voirie d'Ille sur Têt, SI développement économique canton d'Olette, SI du bas Conflent pour le secrétariat de mairie, SI du canal de Bohère, SI du Capcir pour les ordures ménagères, SI du massif du Puigmal, SI du tunnel du Puymorens, SI électrification Cerdagne Occidentale, SI électrification de Planes, SI traitement des ordures ménagères Cerdagne occidentale, SI collecte ordures ménagères Mont Louis La Cabanasse, SI protection et aménagement rationnel du Canigou, SI collecte ordures ménagères Font Romeu Odeillo Via, SI réémission télévision de Força Réal, SI réémission télévision en Cerdagne Capcir, SI télévision du Conflent, SI touristique Llo Nahuja Palau de Cerdagne Valcebollere, SI traitement ordures ménagères région Mont Louis, SI valorisation patrimoine Cerdan, SI voirie du canton de Saillagouse, SI du pôle d'économie du patrimoine, SI scolaire Enveitg et Latour de Carol, SI exploitation et aménagement station de Font Romeu, SI Coumelade St Julia Coume.

■ SIST Bourg Madame, SIST Font Romeu Odeillo Via, SIST Formiguères, SIST Ille sur Têt, SIST Prades.

■ Syndicat Mixte de la Confédération de la neige catalane, Syndicat Mixte traitement des eaux usées dans la station (Bourg Madame), Syndicat Mixte de l'aire de service de Cerdagne, Syndicat Mixte Canigou Grand Site.

## EN RESUME

**38 Syndicats  
Intercommunaux**  
**5 SIST**  
**4 Syndicats Mixtes**  
**10 SIVOM**  
**8 SIVU**

■ SIVM Capcir et haut Conflent, SIVM des hautes garrotxes, SIVM des quatre vallées, SIVM du Conflent, SIVM haute vallée du Sègre, SIVM région de Mont Louis, SIVM val-

lée du Carol, SIVM vallées de la Têt et de la Rotja, SIVM des deux Corbère, SIVM développement tourisme en Cerdagne.

■ SIVU exploitation parcs de stationnement de la gare (Villefranche), SIVU amélioration de l'habitat (Mont Louis), SIVU réalisation gestion station d'épuration Formiguères, SIVU eau potable de la vallée de la Vanera, SIVU de Força Réal, SIVU aménagement et entretien de la route du Llar, SIVU pour l'exploitation du Cambre d'Aze, SIVU amélioration de l'habitat du canton de Vinça.

• **Chartes intercommunales**

- Canton de Saillagouse
- Olette
- Prades
- Vinça
- Millas

**4 – Population du Pays**

« Terres Romanes en Pays Catalan » en 1999

Population : 46 000 habitants.

Superficie : 1753 km<sup>2</sup>.

Densité moyenne : 26 hab / km<sup>2</sup>.

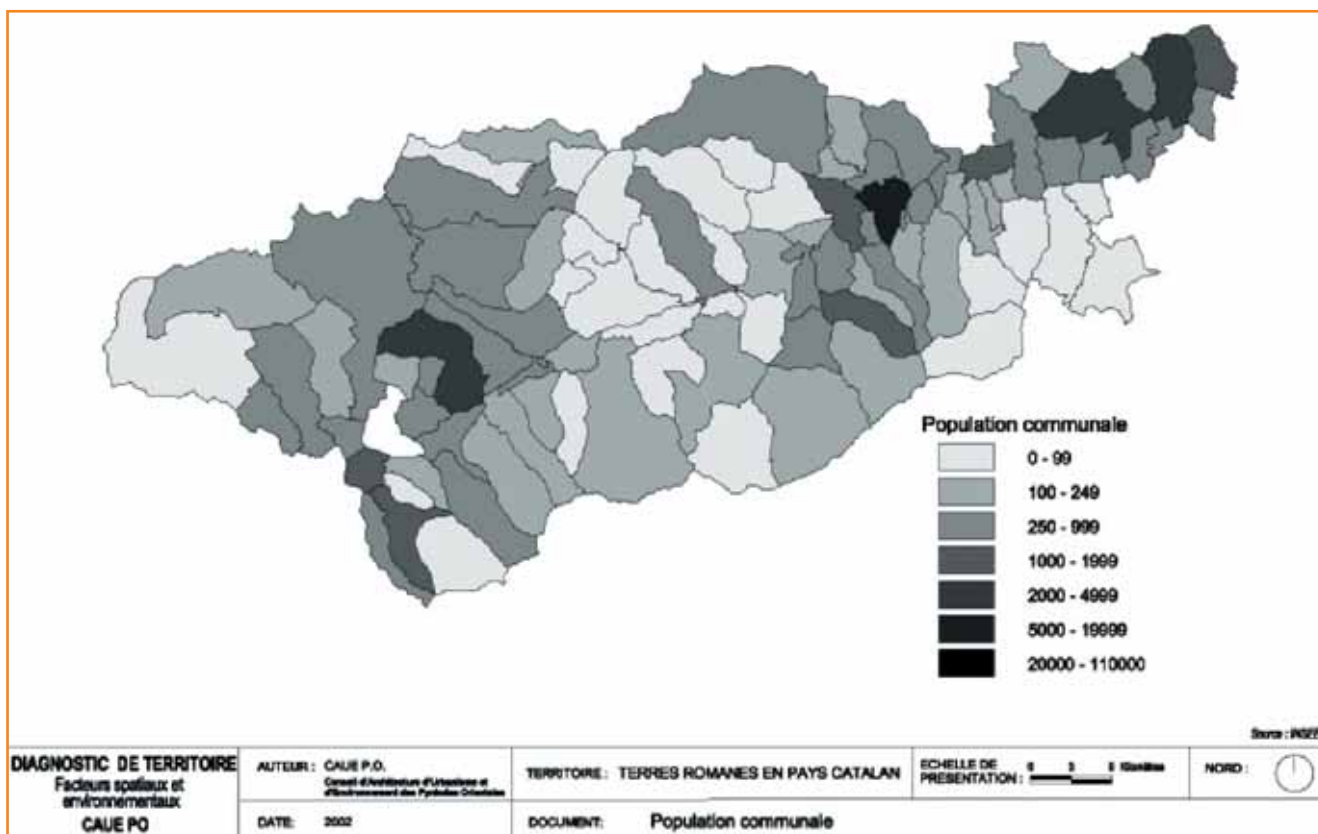
• **Pays d'accueil**

♦ Pays d'accueil Prades Conflent : Campôme, Casteil, Catllar, Clara-Villerach, Codalet, Conat, Corneilla de Conflent, Eus, Fillols, Fuilla, Los Masos, Moliug les Bains, Mosset, Nohèdes, Prades, Ria-Sirach, Taurinya, Urbanya, Vernet Les Bains, Villefranche de Conflent.

♦ Pays d'accueil Capcir : Caudiès de Conflent, Fontrabouise - Espousouille, Formiguères, Les Angles, La Llagonne, Matemale, Puyvalador - Rieutor, Réal.

• **Parc Naturel Régional**

Projet de Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes : 63 communes. Cantons de Saillagouse, Mont-Louis, Olette et partie du canton de Prades.



## **B. LA STRUCTURE DE CONCERTATION : LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT**

### *1 - Statuts*

Le Conseil de Développement est une assemblée consultative. Les Conseils de Développement sont apparus avec la loi sur l'Aménagement du territoire (dite " Loi Pasqua "), en 1995. ils ont été confortés par la loi pour l'Aménagement et le développement du territoire (dite " Loi Voynet "), en 1999.

Ce sont des " outils " de la démocratie locale. Ces Conseils donnent la possibilité aux élus de réfléchir sur des thèmes pour lesquels ils doivent agir ensemble. Et, par ailleurs, ils permettent à des représentants du monde économique, social, culturel, sportif, environnementaliste, ..., de prendre part au débat sur l'avenir de notre territoire.

Instance d'observation, d'analyse et force de propositions, le Conseil de développement ne se substitue pas aux institutions publiques ou privées, qui conservent leur autonomie de décision dans leur domaine de compétences.

### *2 - Objet*

Fédérer et coordonner le développement du territoire.

Recenser, hiérarchiser les besoins et les enjeux.

Organiser et animer une large concertation.

Définir le contenu et valider la charte de territoire avant délibération des collectivités locales.

Définir les grandes orientations d'action.

Réfléchir sur les stratégies de développement.

Définir les cadres de travail du GIP.DL et des maîtres d'ouvrage.

Evaluer les résultats obtenus, amender, si besoin la charte et les grandes orientations d'action.

### *3 - Composition*

Le Conseil de Développement est composé d'élus, de responsables économiques, socio-professionnels et associatifs, ainsi que de personnalités qualifiées (universitaires, membres du Comité Economique et Social, etc...).

### *4 - Fonctionnement*

Assemblées plénières, bureau, commissions ouvertes et groupes de travail, échange et dialogue avec le GIP.DL.

### *Le pays organise et fédère...*

... la concertation, le débat, la définition d'orientations de développement et l'évaluation continue des réalisations, de leur intérêts, de leur pertinence par rapport aux objectifs poursuivis : c'est le rôle du **Conseil de Développement**.

Le Conseil de Développement est donc le lieu du dialogue et de l'échange, de la démocratie participative. Son but est d'élaborer un projet global et concerté de développement pour la décennie à venir. Il doit favoriser l'émergence de propositions concrètes de programmes d'actions.

## C. LA STRUCTURE DE GESTION : LE GIP.DL.

### 1 - Statuts

Le Groupement d'Intérêt Public de développement local (GIP.DL), est une structure qui obéit aux règles de la comptabilité publique.

Le principal avantage du GIP.DL, structure novatrice de création récente, est de permettre d'associer le plus grand nombre de partenaires à la gestion directe du projet de territoire.

### 2 - Objet

- ➔ Aider les acteurs publics et privés du Pays à réaliser leurs projets conformes aux grandes orientations d'action de la charte de territoire.
- ➔ Aider les acteurs publics et privés du Pays à réaliser leurs projets conformes aux grandes orientations d'action de la charte de territoire.
- ➔ Appliquer les décisions du Conseil de Développement.
- ➔ Définir, organiser et encadrer le travail des techniciens.
- ➔ Choisir les projets qui seront financés, comment, par qui et définir le maître d'ouvrage.
- ➔ Gérer le fonctionnement du Pays : personnel, études, communication, etc...

### 3 - Composition

Il est composé de toutes les communes du périmètre, des Communautés de Communes, du Conseil Général, des Chartes Intercommunales et des Chambres Consulaires.

Il a néanmoins vocation à s'ouvrir à d'autres partenaires, notamment associatifs et privés, membres du Conseil de Développement.

Le **GIP.DL** s'est doté d'un conseil d'administration et d'un bureau :

**PRESIDENT** : Christian Bourquin

**VICE PRESIDENT** : Jean François Denis

**SECRETAIRE** : Jean-Louis Alvarez

**SECRETAIRE ADJOINT** : Henri Ronde

**TRESORIER** : Daniel Delestré

**TRESORIER ADJOINT** : Jean-Pierre Bails

**MEMBRES** : Georges Armengol,

Guy Cassoly, Henri Demay, Léon Lacotte, Jean Michel Larmet, Jean-Claude Joly, Jean-Marie Ribeil, Jacques Taurinya, Raymond Trilles.

### 4 - Fonctionnement

Assemblées générales, conseil d'administration, bureau et présidence.

Echanges et dialogue avec le Conseil de Développement.

Concertation et négociation avec le Département, la région, l'Etat, l'Europe et tous les financeurs potentiels (publics, parapublics, privés).

## Le Pays décide...

... des actions concrètes à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs tels qu'ils ont été définis. Pour chaque action menée, accord doit être trouvé sur le maître d'ouvrage le plus approprié pour la réalisation, puisque le Pays n'a pas de compétences propres et ne peut donc être réalisateur lui-même. Le rôle de la structure de gestion, le **Groupement d'Intérêts Public de Développement Local (GIP.DL)** est de rechercher des financements. Elle peut également avoir à réaliser les études préalables de suivi et d'évaluation.

## D. LE PROGRAMME LEADER +, UN PARI REUSSI EN MATIERE DE PARTENARIAT

### 1 - Qu'est ce que Leader +

Leader + est un Programme d'Initiative Communautaire de soutien au développement de l'économie locale. Ses objectifs principaux sont d'établir des liaisons entre tous les acteurs locaux et de mieux valoriser le territoire.



### 2 - A qui s'adresse ce programme ?

S'inscrivant dans des limites géographiques cohérentes, le programme Leader + du Pays " Terres Romanes en Pays Catalan " est piloté directement par les acteurs du développement local. Ainsi, l'ensemble des communes, les Etablissements Publics à Caractère Intercommunal, les représentants socio-professionnels et associatifs sont concernés, du moment que le projet présenté correspond à une démarche partenariale apportant une réelle plus value au territoire.

### 3 - A quoi doivent se référer les projets présentés ?

Bâti autour du thème fédérateur de l'amélioration de la qualité de vie en zone rurale, le programme se décline en 7 actions servant de cadre aux projets :

- l'environnement et le cadre de vie,
- l'équité d'accès aux services,
- la solidarité et la convivialité,
- les activités de proximité,
- la valorisation des produits de qualité,
- l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs,
- la promotion et la communication.

### 4 - Que finance Leader + ?

Le programme finance des actions de communication, d'étude, de formation, ainsi que de petits investissements entrant dans un projet global. Il n'a pas pour vocation de financer des projets d'investissements matériels lourds, mais il doit s'articuler avec les autres interventions des fonds structurels sur le territoire.

## LEADER + et les instances du Pays

Le **Comité Technique** anime et fait émerger les projets correspondant aux priorités du Pays et s'insérant dans le Plan de développement du programme Leader +.

Il aide et oriente les porteurs de projet.

Le **Comité de Programmation** est composé à 51 % de représentants du secteur privé et à 49 % d'élus locaux.

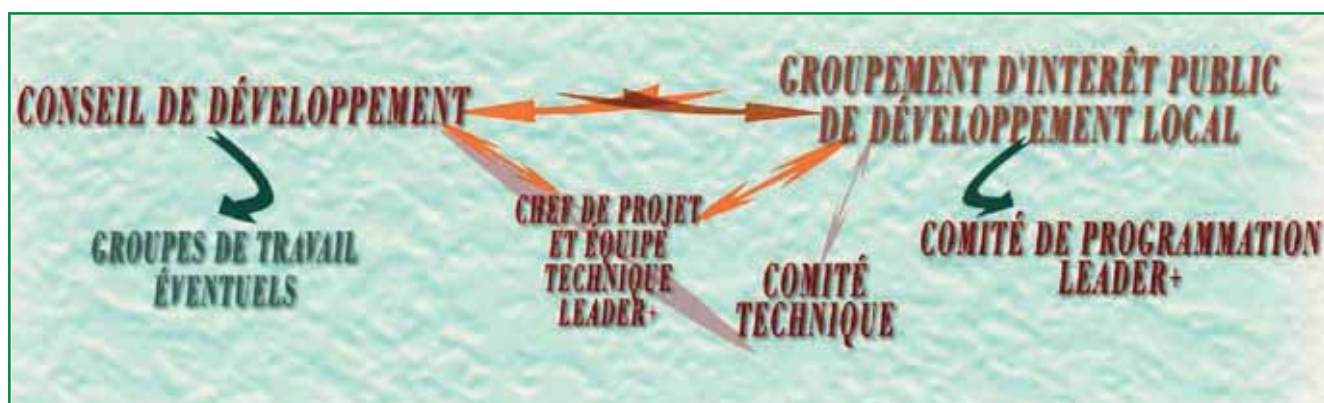
Il sélectionne les dossiers, assure la cohérence des actions financées sur l'ensemble du territoire.

## 5 - Pour quel projet ?

Cette aide s'adresse à tout demandeur (public ou privé) qui fera part d'un projet expérimental ou innovant correspondant à la nature des actions inscrites dans le programme.

Le projet devra remplir les conditions techniques imposées par l'administration européenne :

- avoir des co-financements, respecter les règlements en matière d'environnement, d'aides aux entreprises,
- être retenu par le Comité de Programmation,
- être réalisé suivant les modalités et le calendrier donnés au moment de la demande,
- assurer une publicité adéquate de la contribution de l'Europe au financement.



**2<sup>EmE</sup> Partie**

# **UN TERRITOIRE**

## **(DIAGNOSTIC)**



# LA COHERENCE DU PERIMETRE

## *Un territoire rural*

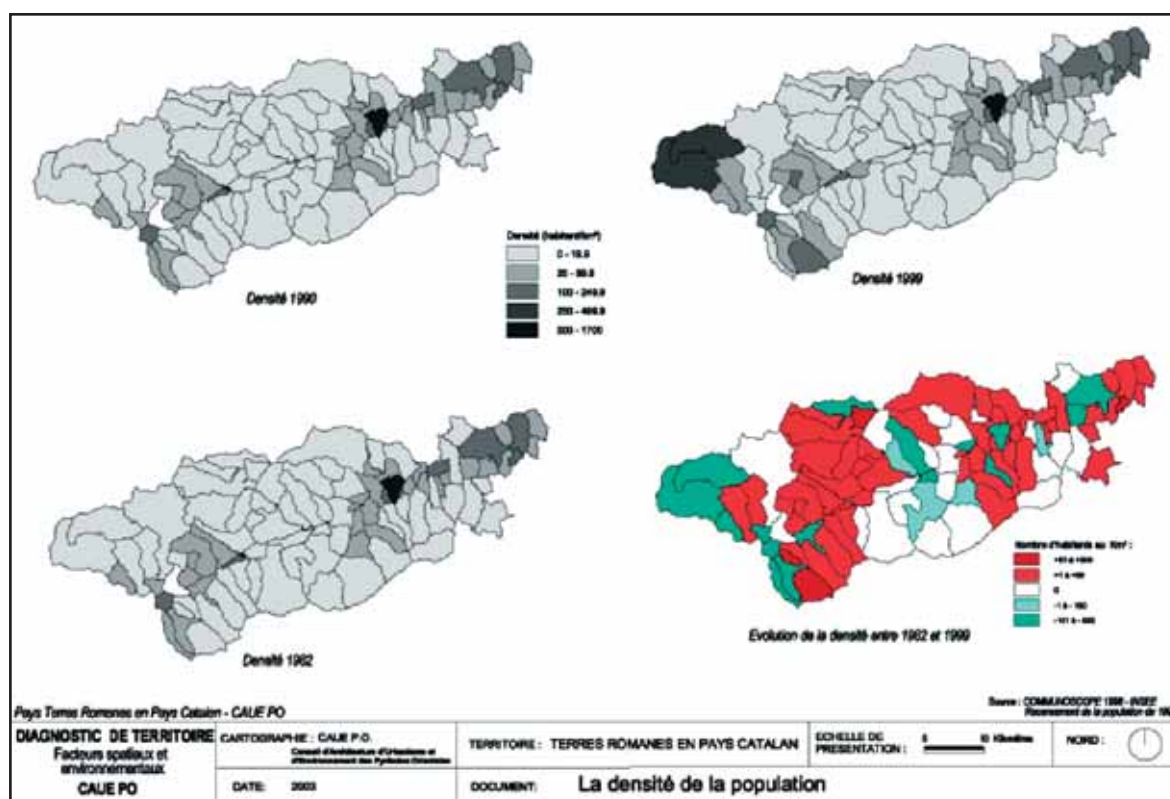
Structuré, en différents terroirs, le territoire du Pays trouve naturellement une unité par le fait qu'il est en continuité avec la géographie et l'histoire : toujours, en montagne, la logique de vallée a présidé à l'organisation sociale et économique. Les différences internes au territoire apparaissent comme un facteur de diversité favorable si on les examine sous l'angle des ressources et des potentialités, et comme porteuses d'une exigence de solidarité si on les examine sous l'angle des écarts de niveaux et de conditions de vie de la population.

Le territoire du Pays bénéficie de conditions géographiques et climatiques favorables qui lui ont permis d'asseoir une activité agricole variée. C'est cette dernière qui au cours des siècles, à participé à la construction historique, culturelle et paysagère du Pays.

Aujourd'hui encore, ce territoire conserve ses caractéristiques rurales et montagnardes.

## *Une faible densité de population*

Avec 47 000 habitants en 1999, le territoire du Pays ne présente pas une densité de population importante : 5 habitants au km<sup>2</sup> dans le canton d'Olette, 37 dans celui de Vinça, 21 dans celui de Saillagouse, alors que la moyenne départementale en 1999 est de 95.



## ***Une dominante agricole***

Depuis toujours, l'activité agricole a structuré la vie économique et les paysages.

Parallèlement, sur ce territoire rural et montagnard où les activités agricoles apparaissent stratégiques (tant comme base de l'économie territoriale que pour leur contribution essentielle à la maintenance environnementale et paysagère), les activités dominantes (celles qui soutiennent l'économie locale) sont spécifiques à chaque terroir.

On retrouve un élevage extensif dans les hauts cantons (essentiellement ovins, bovins et équins), alors que la basse vallée se caractérise par une agriculture très active, fortement spécialisée dans l'arboriculture fruitière (pêches, pommes, etc..).

## ***Un patrimoine naturel et culturel riche et varié***

Aujourd'hui, aux yeux des touristes comme à ceux des locaux, le territoire du Pays demeure un des plus beaux et des plus riches en paysages originaux de tout le département des Pyrénées Orientales, voire de toute la chaîne pyrénéenne.

Il se différencie par une gamme complète des étages de végétation (étage collinéen, montagnard, altimontain, sub-alpin, pelouses discontinues et éboulis), ce qui explique en partie les richesses faunistiques et floristiques du territoire. Néanmoins, le Pays Terres Romanes en Pays Catalan, n'est pas qu'un territoire aux paysages exceptionnels et d'une grande richesse biologique, c'est aussi et surtout un espace de vie avec d'importantes richesses culturelles.

l'heure actuelle, seulement quelques pôles d'attraction concentrent les visiteurs. Ce sont essentiellement les abbayes romanes de Saint Martin du Canigou, Saint Michel de Cuxà, le prieuré de Serrabonne et les villes fortifiées que sont Mont Louis et Villefranche de Conflent.

Pourtant, d'autres sites moins fréquentés mériteraient d'être plus connus dans la mesure où ils possèdent un potentiel touristique important. Il faut savoir que le territoire d'un Pays comme Terres Romanes n'a pas subi les altérations que l'on rencontre souvent ailleurs : l'architecture, les matériaux sont pour la plus part issus de l'artisanat local.

De même, tous les paysages sont des invitations à la découverte. Ainsi, au visiteur qui parcourt les sentiers du Pays va apparaître une gamme de paysages agraires (anciennes terrasses), de monuments témoins d'un génie millénaire (tours à signaux, cortals, cabanes de bergers ou orris), ou d'une industrie il y a peu de temps encore puissante (ancienne mines, fours à griller le minéral...). Comment ne pas évoquer le passé minier qui a marqué toute une partie du territoire pendant plus de vingt siècles. Aujourd'hui, de nombreux vestiges rappellent ce passé actif, ancré dans la mémoire collective.



## *Un espace d'échange et de communication*

Il existe une ossature organisatrice du fonctionnement de l'ensemble du territoire du pays : la vallée de la Têt et ses débouchés dans le plateau cerdan. Sur le plan fonctionnel, presque tout le territoire est irrigué par une seule infrastructure de circulation : la RN 116 ; véritable artère du territoire, cette route doit être mise en condition pour assurer les liaisons internes du territoire et ses relations avec l'extérieur.

Enfin, la question de l'accessibilité et de la mobilité au sein du territoire pourrait être envisagée dans une perspective multimodale, en cherchant à articuler les caractéristiques et l'exploitation de la route avec l'utilisation des lignes ferrées.



### *La vallée de la Têt*

Le territoire du Pays se structure à partir de la vallée de la Têt : la vallée elle-même et les vallées adjacentes, les hauts plateaux de la Cerdagne et du Capcir sur lesquels elle débouche vers l'Ouest. Ce territoire s'étend, dans la longueur de la vallée, sur à peu près 85 km ; il est dominé par le Carlit à l'Ouest (2921 mètres) et par le Canigou au Sud (2784 mètres). Sa limite Est, à l'arrivée dans la plaine, est à une quinzaine de kilomètres de Perpignan et à une trentaine de kilomètres de la Méditerranée.

La vallée de la Têt présente des caractères très particuliers quant à sa géographie physique car, vallée de montagne, elle ne se termine pas en impasse : à une altitude inférieure à 1600 mètres, près de Mont-Louis, elle débouche sur les hautes vallées de l'Aude et du Sègre ; cette dernière constitue un bassin d'altitude dont les eaux coulent vers l'Espagne. La frontière placée entre Bourg Madame et Puigcerda, n'a pas de signification physique et Puigcerda (ville espagnole frontalière) est un centre de services important, véritable pôle urbain attractif pour la partie française du bassin d'altitude. Par ailleurs, à hauteur de Bourg Madame, débouche la vallée du Carol par laquelle, via le col et le tunnel du Puymorens, passent les liaisons avec l'Ariège et l'Andorre.

C'est donc dans sa partie médiane que le relief bloque les communications latérales de la vallée

de la Têt : celle-ci s'ouvre à l'Ouest sur la plaine du Roussillon et, à l'Est, dans plusieurs directions : vers la vallée de l'Aude, vers l'Ariège et Toulouse, vers l'Andorre et vers l'Espagne notamment vers Barcelone : les

hauts plateaux constituent un véritable " carrefour international ". C'est notamment cette caractéristique qui explique l'organisation des voies de communication.

## La Route Nationale 116

La quasi-totalité du territoire du Pays s'organise autour de la RN 116, infrastructure dont les caractéristiques sont malheureusement insuffisantes, notamment dans la traversée du canton d'Olette, partie tourmentée de l'itinéraire. A son extrémité cerdane, la RN 116 rejoint l'extrémité Sud de la RN 20 (Paris - Toulouse - Puymorens) à un " carrefour " commun avec la grande route espagnole qui, par le tunnel du Cadi, rejoint Barcelone (environ 150 km sur une route très bien aménagée) et vers l'Ouest, la Seu d'Urgell et Lerida.

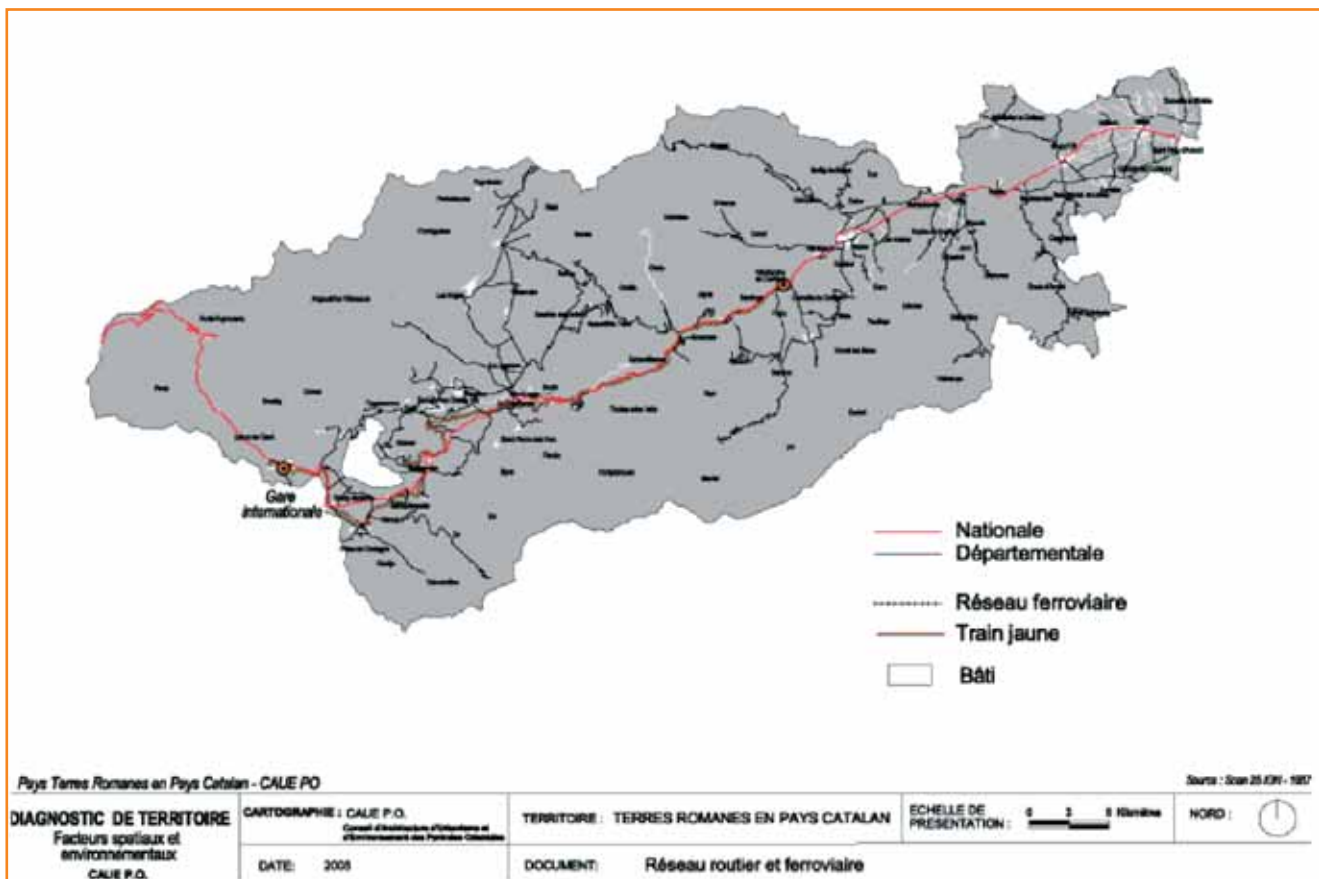


## Le réseau ferré

Caractéristique encore plus remarquable de ce territoire : son caractère de carrefour frontalier, déjà original et renforcé par la présence exceptionnelle d'infrastructures ferrées : le fameux " Train Jaune ". Actuellement à vocation principalement

touristique, il rejoint la gare S.N.C.F. de Villefranche de Conflent à La Tour de Carol (à la frontière franco - espagnole), desservant au passage toute la vallée. A son extrémité Ouest, cette ligne est en communication avec l'arrivée de la ligne S.N.C.F Paris -Toulouse - La Tour de Carol et avec la ligne espagnole Puigcerda - Barcelone.

Paradoxalement, la partie la plus élevée de la vallée apparaît ainsi comme un véritable carrefour, moins isolée que ne l'est la partie centrale.



## Un espace vécu

**B**erceau historique de la Catalogne, la présence humaine est ici plus que millénaire. Les hommes ont dompté les plaines, montagnes et vallées, installant leurs villages, leurs églises et châteaux dans les endroits les plus inattendus.

### Quelques mots d'histoire

La grande originalité de ce Pays réside dans sa facilité d'accès associée à un relief montagneux particulièrement marqué. C'est cette caractéristique qui explique que le peuplement de ces contrées fut très tôt relativement important. En effet, des restes archéologiques du magdalénien retrouvés tant en Cerdagne qu'en Capcir témoignent d'une activité humaine assez intense dès les premiers âges de l'humanité.

Parallèlement, les gisements de fer du Canigou ont également été fixateurs de population dans l'actuel périmètre du Pays ; de nombreuses preuves de l'exploitation du fer à l'époque romaine ont été retrouvés.

Après la chute de l'empire romain, les wisigoths ont occupé le pays jusque vers 721, année où ils ont été supplantés par les Arabes. Ces derniers ne sont restés que jusqu'en 760, néanmoins durant cette période, les vallées secondaires du pays ont vraisemblablement servi de refuge pour les populations non musulmanes.

Les comtés de Roussillon et de Cerdagne se sont ensuite organisés jusqu'en 895, date à laquelle le Conflent fut séparé du Roussillon. Les comtes ont toujours été de grands protecteurs des monastères, en particuliers ceux de la Seu d'Urgell et de Cuixà, ce qui donna à la Catalogne du Moyen Age un très haut niveau culturel et politique. C'est Oliba, abbé de Cuixà qui instaura plus tard la " Pau i Treva ", la trêve de Dieu contre les guerres féodales incessantes.

Cette trêve, promulguée à Toulouges fut peu à peu étendue à tout le royaume de Catalunya puis à toutes les possessions de la couronne. Ceci conféra au royaume une grande stabilité propice au commerce et au développement culturel. Alors que l'Europe s'enfonçait dans les guerres féodales, la Catalogne devenait l'un des états les plus modernes de l'époque avec un roi certes, mais aussi des parlements locaux et nationaux.

L'éloignement des comtes de Conflent et Cerdagne, également comtes de Barcelone et roi d'Aragon lia très étroitement notre pays à la politique générale de l'Etat. L'épisode du Royaume de Mallorca (1262 - 1344) fut une parenthèse riche dans l'histoire de notre Pays, une période où l'industrie et le commerce se sont particulièrement développés.

Par la suite, l'histoire du Conflent, de la Cerdagne, du Capcir et du Roussillon se confondent avec celle de la confédération Catalo-Aragonaise. Il y eut cependant durant presque tout le XVI<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> siècle une grande période de trouble, d'une part un banditisme local attisé par la politique du royaume de France (notamment Tomàs de Banyuls, seigneur de Nyer, propriétaire de forges et de la haute vallée de la Têt qui entra en guerre contre Bernat Cadell, chef de bande de Cerdagne), d'autre part des incursions armées régulières de soldats français venant occuper le territoire, enfin, la grande révolte de la Catalogne contre la monarchie castillane en 1640. Le Traité des Pyrénées, signé en 1659, entre Philippe IV, roi d'Espagne et Louis XIV, roi de France, n'arrêta pas les troubles et l'esprit de révolte perdura. En 1674 le complot, dit de Villefranche, montra que le pays avec l'aide du lieutenant de Catalogne était prêt à se soulever contre le nouveau pouvoir beaucoup plus rigide et centraliste que les habitudes catalanes.



De toute cette période, le pays a gardé de nombreux restes de fortifications médiévales et surtout les nouvelles fortifications de Villefranche et Mont-Louis édifiées selon les principes architecturaux de Vauban.



Suite à ces révoltes, suivit une période de paix et de relative prospérité pour le pays qui ne fut que marginalement troublé par les guerres carlistes qui enflammèrent l'Espagne du XIXème siècle.

Le XXème siècle à tout de même apporté son lot de malheurs avec le premier conflit mondial qui comme partout ailleurs en France vida les campagnes d'une grande partie de leur population. Par la suite, le deuxième conflit mondial venait tout juste d'éclater que des inondations catastrophiques dévastèrent le pays en octobre 1940 ; puis vint ensuite l'invasion allemande de la zone sud et tous les faits de résistance qui y furent associés. Notons tout de même la destruction du village de Valmanya, les maquis du Canigou et surtout tous ces réseaux ayant permis l'évasion de l'Europe occupée à tous ceux qui étaient poursuivis par les Allemands.

Depuis 1945, notre pays ne souffre plus de troubles militaires ni civils, il est tout de même marqué par l'exode rural qui a affecté toute la France des années d'après guerre jusque vers la fin des années 70. il est aussi marqué par la fin de l'exploitation du fer qui faisait vivre une importante population sur les flancs du Canigou et par l'installation de l'économie touristique en Cerdagne et Capcir.

## *L' empreinte de l'Art Roman*

Il n'est pas un village qui ne présente quelque intérêt architectural ou artistique : chaque maison, chaque mur, à une histoire à vous conter.

De même, il est difficile de se promener dans les Terres Romanes

sans être frappé par le nombre impressionnant d'églises et de châteaux datant de l'époque romane. Dans la Catalogne du Moyen Age, l'un des plus puissants Etats de la Méditerranée occidentale, cet art s'est particulièrement épanoui car il a accompagné le développement de l'Etat catalan.



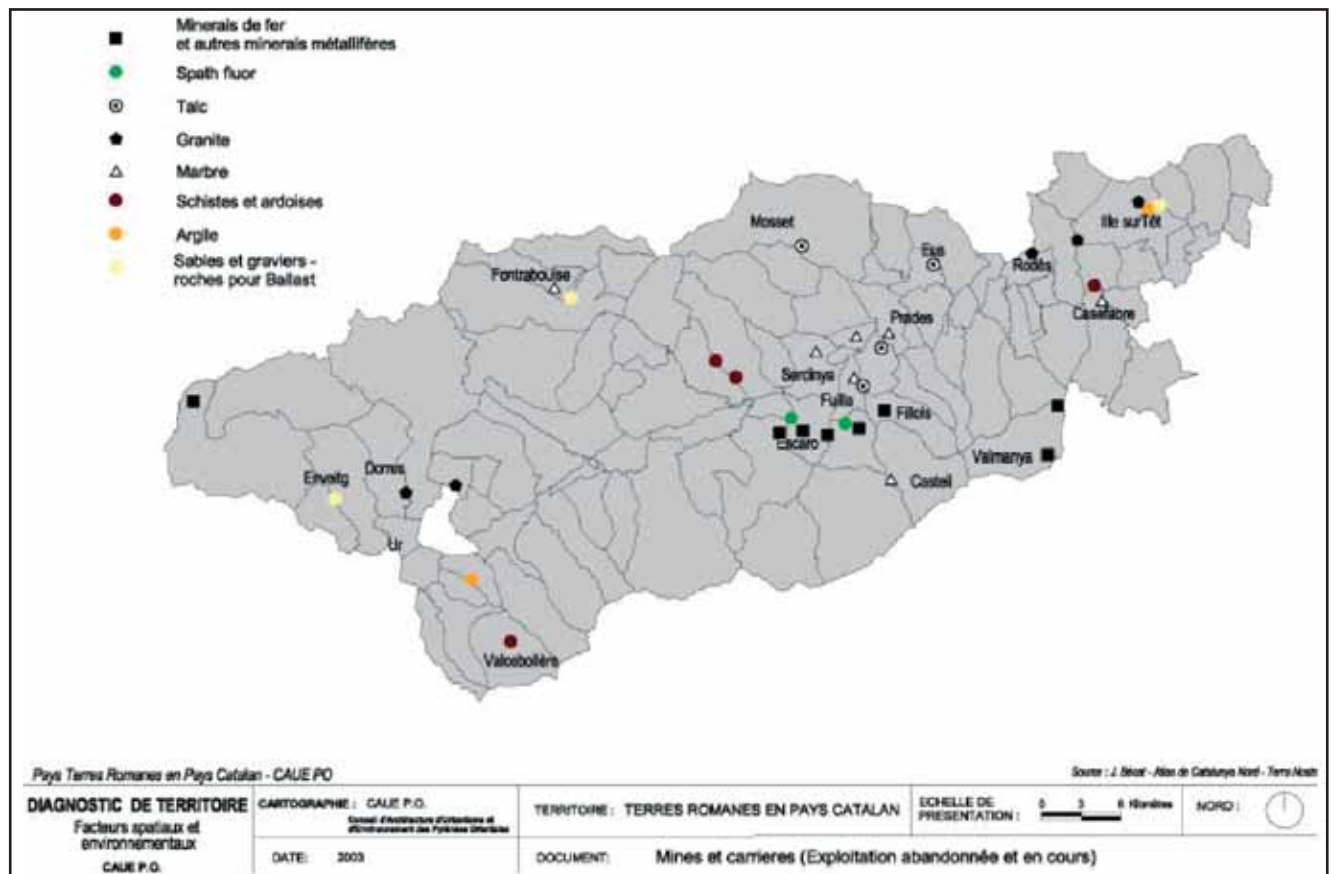
De même, il est difficile de se promener dans les Terres Romanes sans être frappé par le nombre impressionnant d'églises et de châteaux datant de l'époque romane. Dans la Catalogne du Moyen Age, l'un des plus puissants Etats de la Méditerranée occidentale, cet art s'est particulièrement épanoui car il a accompagné le développement de l'Etat catalan.

Les montagnes fournissaient la matière : granite, schiste, marbre blanc ou rouge.



Quant aux hommes, les influences romaines et sarrasines leurs ont fait préférer la simplicité de l'architecture romane. Paysans, ils aimaient l'art simple, fruste, parfois naïf, mais exprimant vigoureusement leur foi, à travers les sculptures de bois et de pierres. Ainsi, les bijoux architecturaux que sont les nombreuses petites églises et chapelles marquent les paysages.

Enfin, il ne faut pas oublier qu'avec de grandes abbayes et prieurés comme Saint Michel de Cuixà, Saint Martin du Canigou ou encore Serrabona, ce Pays fut au Moyen Age, un haut lieu de développement culturel.



## *Une forte identité culturelle*

Les habitants du territoire du Pays, dont environ la moitié parle encore et toujours le catalan, sont très attachés à l'expression de la catalanité dans la vie quotidienne et dans les manifestations culturelles. La catalanité du territoire est un élément fort de son attractivité pour les visiteurs à la recherche d'authenticité et sensibles aux différents aspects du patrimoine.

La population dans son ensemble entretient des liens économiques et socioculturels forts avec la Catalogne Sud.

Aujourd'hui, le contexte intercommunal du territoire, en particulier les restructurations à venir, la volonté des acteurs locaux de construire un projet de territoire, mais aussi les projets de coopération transfrontalière, donnent l'opportunité de proposer à l'échelle du Pays des outils de concertation et de mise en cohérence des actions.

Enfin, la diversité que l'on observe sur le territoire résulte de la forte identité culturelle et géographique de chacune de ses composantes que sont le Ribéral, le Conflent, la Cerdagne et le Capcir.

# LA DIVERSITE DES TERROIRS

**L**e Pays " Terres Romanes en Pays Catalan offre différents paysages dont il faut comprendre les modes d'enchaînement entre les espaces, le jeu des dominantes et des nuances. Les caractéristiques morphologiques, les ambiances leur confèrent une identité propre. De ce fait, la cohésion est véritablement celle d'une communauté de plusieurs terroirs spécifiques, dont la diversité est un facteur de richesse.

## *Le Ribéral*

Le secteur Oriental du Pays correspond à une partie de la vallée de la Têt. C'est un territoire de plaine limité au Nord par le massif de l'Agly et au Sud par le massif des Aspres. Il s'étend du Ribéral à la fin du bas Conflent avec une altitude moyenne de 100 mètres. Le fleuve est l'élément naturel qui structure cette partie du territoire. Les deux bourgs centres qui animent ce secteur sont Millas et Ille sur Têt.

L'occupation de l'espace est très marquée par l'agriculture axée sur la production de légumes et de vignes, les caractéristiques des sols étant en effet favorables à une agriculture diversifiée.

Néanmoins, sa caractéristique majeure est de posséder une agriculture intensive très orientée sur l'arboriculture et favorisée par l'importance de l'irrigation (canaux et forages).

On trouve donc un environnement naturel riche avec un paysage varié : des plaines avec des cours d'eau, des vergers encadrés par les massifs de l'Agly et des Aspres.



Cette partie du territoire présente, comme les autres, des sites remarquables : le paysage d'érosion des Orgues d'Ille sur Têt, ou Força Réal, point culminant de la vallée (530 mètres) ...



Le climat est typiquement méditerranéen avec des hivers doux et des étés chauds et secs. L'automne est la saison la plus arrosée avec environ 30% des précipitations annuelles. Cette partie de la vallée est soumise à un risque de grêle important ainsi qu'aux vents, souvent violents. Enfin, les risques d'inondations sont forts.

## *Le Conflent*

Cette vaste région s'étend de Rodès (Col de Ternere, porte d'entrée du Conflent) jusqu'à Fontpédrouse. Elle s'organise le long de la Têt qui est le fleuve vers lequel confluent les vallées provenant des 3 massifs montagneux qui l'encadrent : le massif du Madres au Nord, qui culmine à 2469 mètres et au Sud les massifs du Canigou (2789 mètres au pic du Canigou) et de la Carança (2882 au pic du Géant). Ce secteur se caractérise par la transition qu'il opère entre la plaine et les massifs montagneux du Capcir et de la Cerdagne. Le climat quant à lui opère une transition entre climat méditerranéen et montagnard. Les pluies sont denses au printemps, faiblissent en été pour reprendre à l'automne. Les vents sont en général canalisés par le relief. Il existe également des micro-climats particuliers dus à l'influence des rivières ainsi qu'à l'exposition au soleil.



Le Conflent peut-être divisé en deux entités :

- Le Bas Conflent : il s'agit de la plaine, de Rodès à Villefranche de Conflent. Région arboricole, son paysage de plaine est marqué par la retenue du barrage de Vinça mais également par un ensemble de remarquables villages construits en gradins : Marquixanes, Eus, Ria...

- Le Haut Conflent : à partir de Villefranche, on passe de la plaine à la montagne. Les dénivelés deviennent importants. Les paysages sont typiques des montagnes méditerranéennes.

La vie s'organise quant à elle dans les différentes vallées : vallées de la Castellane, du Cabrils, de la Rotja, du Cady, de la Têt, etc. Le Thermalisme caractérise l'activité du Haut Conflent : Vernet les Bains et Molitg les Bains sont des stations thermales réputées.

L'élevage enfin, est présent et actif dans de nombreuses vallées.

Le Bas et le Haut Conflent possèdent une remarquable richesse patrimoniale et environnementale d'une rare densité : architecture religieuse (abbayes, églises et chapelles romanes par dizaines), architecture militaire (villes fortifiées, forteresses), patrimoine industriel (Train Jaune, sites miniers), sites naturels (gorges, grottes, sources d'eau chaude...).

De plus, il est à noter que le Conflent est la portion du territoire national qui comprend la plus forte densité de Réserves Naturelles. La ville de Prades (chef lieu d'arrondissement), et dans une moindre mesure Vinça, Vernet les Bains et Olette, sont les bourgs centres de ce territoire.

## La Cerdagne et le Capcir

La Cerdagne et le Capcir correspondent à des plaines d'altitude situées à l'extrémité Ouest du territoire, et à l'ouverture du Pays sur l'extérieur : l'Espagne, l'Andorre, l'Aude et l'Ariège. Le point culminant atteint les 2921 mètres, au pic du Carlit, en Cerdagne.

Le Capcir quant à lui connaît un climat beaucoup plus rude avec des hivers froids. Cette région est également moins ensoleillée et plus humide.

Le Capcir constitue la haute vallée de l'Aude, fleuve qui s'écoule vers le Nord en direction de Carcassonne. La Cerdagne correspond au bassin versant de la haute vallée du Sègre, rivière de plus de 300 km qui s'écoule en Catalogne Sud. Cette partie du territoire possède les caractéristiques des régions de haute montagne.

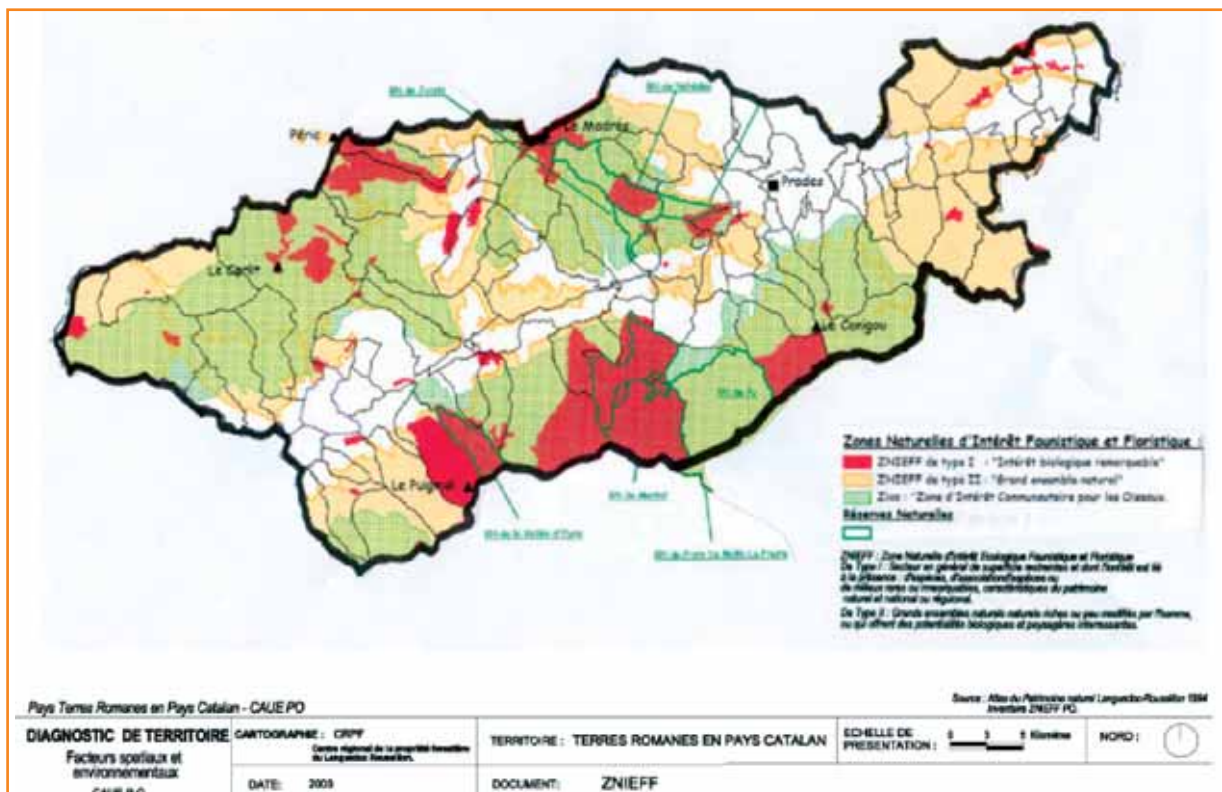
Le Capcir quant à lui connaît un climat beaucoup plus rude avec des hivers froids. Cette région est également moins ensoleillée et plus humide.

La ressource en eau est relativement faible, notamment en Cerdagne. Les cours d'eau ont un faible débit et les précipitations sont peu abondantes. Un système d'irrigation basé sur un réseau de canaux utilisé selon des usages ancestraux a permis de pallier à ce handicap.

Le climat diffère sensiblement entre la Cerdagne et le Capcir. Globalement, la Cerdagne se distingue par un climat montagnard tempéré, un ensoleillement exceptionnel et de faibles précipitations annuelles. L'ensoleillement du territoire à d'ailleurs amené le CNRS à établir le plus grand four solaire du monde (à Odeillo) pour conduire des expérimentations à partir de l'énergie solaire. Il attire aujourd'hui, des centaines de visiteurs par an.

Le Capcir quant à lui connaît un climat beaucoup plus rude avec des hivers froids. Cette région est également moins ensoleillée et plus humide.

Ce territoire est marqué par la présence de sites remarquables, et au niveau biologique par une diversité et une qualité importante de la faune et de la flore : Réserve Naturelle d'Eyne, classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) d'une grande partie du territoire, ZICO (Zone Intéressante pour la Conservation des Oiseaux) intégrée dans le zonage Natura 2000, Site Classé des Bouillouses, etc.





# LES ACTIVITES ET LES HOMMES

Cet ensemble de vallées, de hauts plateaux, de piémonts que représente le Pays, constitue un grand bassin d'emploi et assemble des bassins de proximité : bassins d'habitat, bassins de vie...

En ce qui concerne la vie quotidienne, il rassemble les zones qui ne sont pas sous l'influence directe de Perpignan ou incluses dans le fonctionnement spécifiquement littoral.

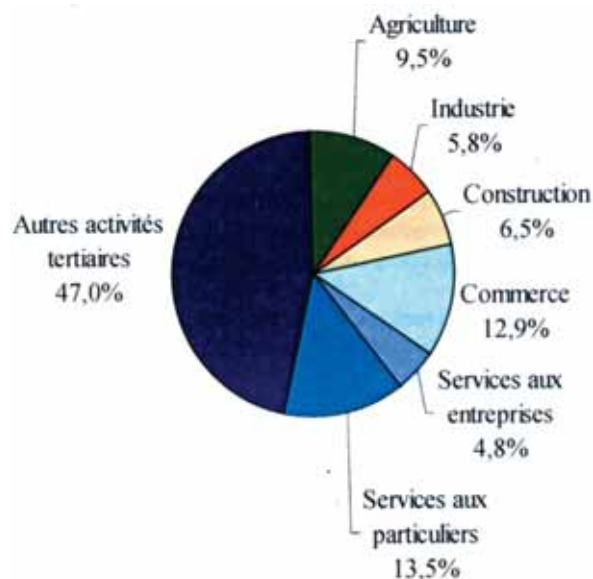
Il s'agit d'un ensemble rural et montagnard, riche d'un patrimoine de grande qualité, mais dont l'économie est encore faible, liée à l'exploitation primaire des ressources naturelles.

## *L'espace économique*

Sur ce territoire rural et montagnard, les activités dominantes sont spécifiques à chaque terroir. La base traditionnelle de l'économie est liée à l'agriculture, même si on note une prépondérance du secteur tertiaire. Parallèlement, le tourisme et le thermalisme sont venus compléter l'éventail des activités.

Le fonctionnement économique du territoire apparaît comme constitué de plusieurs micro-systèmes échelonnés selon les étages d'altitude et structurés selon le compartimentage du relief en vallées. Actuellement, ces micro-systèmes sont assez indépendants les uns des autres ; par contre, l'économie émergente qui s'appuie sur l'entretien et la mise en valeur de l'environnement, d'une part, sur la valorisation du patrimoine culturel, d'autre part, constitue potentiellement un lien fort entre les systèmes locaux, notamment dans le cadre du développement du tourisme.

Globalement, l'économie du territoire peut être caractérisée par l'absence d'industries et la faiblesse des activités de transformation, par un potentiel touristique insuffisamment valorisé, enfin par un cloisonnement du territoire en micro-systèmes économiques locaux peu inter-reliés.



## *L'agriculture, support de l'économie territoriale*

L'économie territoriale repose sur des activités agricoles diverses et spécifiques à chaque terroir. L'élevage extensif de qualité et la production fourragère dans les hauts cantons, les productions animales et végétales en Conflent, l'arboriculture (notamment la pêche), le maraîchage et la viticulture dans le Ribéral, sont autant de variétés constitutives de la richesse du territoire. Parallèlement, la production d'une telle diversité de produits contribue à la maintenance environnementale à travers la gestion combinée des différents usages de l'espace pastoral et forestier. Ainsi, l'agriculture du Pays peut être abordée par terroir et filière :

1) Le secteur haute montagne (Cerdagne Capcir) présente une forte spécialisation élevage et production fourragère. La majorité est à l'élevage bovin viande, puis à une spécificité locale : l'élevage de chevaux lourds. Les exploitations bovin lait et ovin viande arrivent en troisième position. Les organisations sont bien organisées collectivement (Coopérative Catalane Viande et Bétail, Coopérative laitière CIMELAIT, 2 AFP et 20 groupements pastoraux, 2 groupements locaux d'employeurs, Coopérative Ovine des Pyrénées Orientales, ASA de travaux hydrauliques et pastoraux) et engagées dans des démarches de qualité : Agneau Catalan, Rosée des Pyrénées, Viandes de Qualité : veau, agneau et bœuf Cerdagne Capcir.

Un certain nombre de mesures agri-environnementales, comme les MAE estives ont permis de reconquérir plusieurs milliers d'hectares.

2) Le secteur montagne sèche (Conflent élevage) regroupe une majorité d'exploitations bovines allaitantes ainsi qu'une importante proportion en ovins viande. Le système d'élevage est extensif transhumant.

La diversification à travers les produits fermiers est également très développée dans le Conflent : lait et fromages, volailles, miel, escargots, fruits et légumes, petits fruits... les producteurs sont organisés en réseaux avec Bienvenue à la Ferme, le syndicat caprin et fromager, le syndicat des producteurs de palmipèdes gras, le Samedi des producteurs, le CIVAM... ces réseaux collectifs ont permis la mise en oeuvre de cahiers des charges produits, de formations et d'actions d'aide à la commercialisation, de programmes collectifs pour la mobilisation d'aides financières à l'investissement et à l'animation...

3) Le secteur arboricole Têt Conflent est organisé autour d'une mono-production de pêches. Elle équivaut à 50 000 tonnes annuelles. La coopération est importante : la Paysanne, La Melba, Ille Fruits, La Jardinière, Coopérative Roussillon et certains expéditeurs indépendants se partagent la production, dont une partie part toutefois dans des stations d'expédition en dehors du territoire du Pays. Ce secteur est aussi engagé dans des démarches de qualité au niveau de sa production : la production fruitière intégrée est suivie par 80% des producteurs.

D'autres productions coexistent à la pêche :

- la pomme : vallées de la Rotja et du Cadi, plat de Prades
- la cerise : Finestret / Vinça + vallée de la Castellane
- la vigne : secteur dynamique sur Vinça et Tarerach et en cours de reconversion à Millas
- la salade : production ancestrale dans le bas de la vallée, mais qui décline depuis 20 ans. Les exploitations maraîchères sont localisées autour d'Ille sur Têt, Corbère et Corneilla la Rivière, ainsi que quelques exploitations horticoles et la première pépinière du département.

Si cette présentation de l'agriculture du Pays met en valeur l'organisation collective (coopératives, ASA, AFP, CUMA...) et les démarches de qualité dans lesquelles s'investissent les agriculteurs, des problématiques très actuelles entachent la situation globale de l'activité et imposent des adaptations, voire des stratégies nouvelles.

### L'enjeu foncier

Le monde rural s'est modifié et la population agricole y est devenue minoritaire. Progressivement, la gestion

des biens communs que sont le **foncier** et l'**habitat** a échappé à la maîtrise des agriculteurs. Ils doivent maintenant faire face à une pression foncière et immobilière démesurée par rapport à leurs moyens, ainsi qu'à une modification des usages qui les obligent à adapter leurs pratiques. La population agricole doit se maintenir et pour cela, elle doit en priorité sécuriser son outil de production : le foncier.

Par rapport à cette problématique, on peut différencier le territoire en deux catégories :

- les zones fertiles, planes et irriguées (fonds de vallées, plateaux irrigués) concentrent tous les enjeux de consommation de l'espace. Elles sont indispensables, voire vitales, aux systèmes arboricoles et maraîchers qui n'ont pas d'autres possibilités d'implantation. Elles sont également indispensables aux systèmes d'élevage, car même si ce n'est que pour quelques hectares, l'autonomie de ces systèmes repose sur la production fourragère. Ces cultures sont donc intensifiées pour rentabiliser économiquement ces espaces d'autant plus rares et prisés qu'ils ont aussi la vocation de zones urbanisables. Les conséquences de ces trop fortes concurrences sont des blocages du foncier, des abandons d'exploitation et le développement de friches. L'enjeu est de conserver ces terres à l'agriculture, notamment par une meilleure valorisation économique des productions.

- les zones de parcours, montagne, sèches, estives et piémont ne font pas l'objet de concurrence en terme de consommation, mais d'utilisation. Très pauvres agronomiquement, elles sont le siège de l'élevage extensif qui s'en contente grâce aux surfaces riches intensifiées dont il dispose par ailleurs, et qui le gère. À cette problématique de gestion des espaces extensifs (pour les garder ouverts et accueillants, pour lutter contre les incendies...), se rajoute celle de la coexistence pacifique entre les différents usagers (éleveurs, promeneurs...). L'enjeu pour l'agriculture est de continuer à gérer ces milieux dans un contexte de multi usage.

### L'enjeu de l'eau

L'eau est également un enjeu fort pour l'agriculture et le Pays :

- d'une part parce que les productions agricoles du territoire sont étroitement subordonnées aux possibilités d'irrigation : le territoire du Pays possède en effet d'importantes ressources en eau que les agriculteurs catalans ont dû " domestiquer " très tôt par la mise en place d'un maillage de canaux afin de la répartir sur le territoire ;
- d'autre part, parce que ces canaux séculaires remplissent, outre leur importance en terme d'économie agricole, des fonctions environnementales (alimentation

des nappes et sources utilisées pour l'Adduction en Eau Potable, paysages ouverts et variés...) et des fonctions patrimoniales (nombreux ouvrages témoins d'une histoire et d'une culture de l'eau catalane), au service de la société civile.

Toutefois l'avenir de ces canaux est menacé : leur entretien est coûteux (d'autant plus qu'il y a une volonté de la part des gestionnaires de préserver les ouvrages patrimoniaux) et les ASA, actuellement gérées par les agriculteurs, ont de plus en plus de difficultés à y parvenir, malgré les aides publiques. Seule une prise de conscience, de la part des collectivités et de la société civile, de l'intérêt de ces canaux peut permettre d'assurer leur pérennité.

### L'enjeu économique

D'autres mutations ont des conséquences sur l'agriculture. Les contraintes toujours plus fortes du marché et de la société lui imposent de **s'adapter** et de **se moderniser**. Depuis environ une dizaine d'années, les producteurs de fruits et légumes ont dû faire face à de nombreuses fluctuations des cours liées à des arrivées massives des productions de pays concurrents. Cette situation économique difficile, ravivée par des incidents climatiques répétés, est responsable du peu d'installation en arboriculture et de l'augmentation globale de la moyenne d'âge.

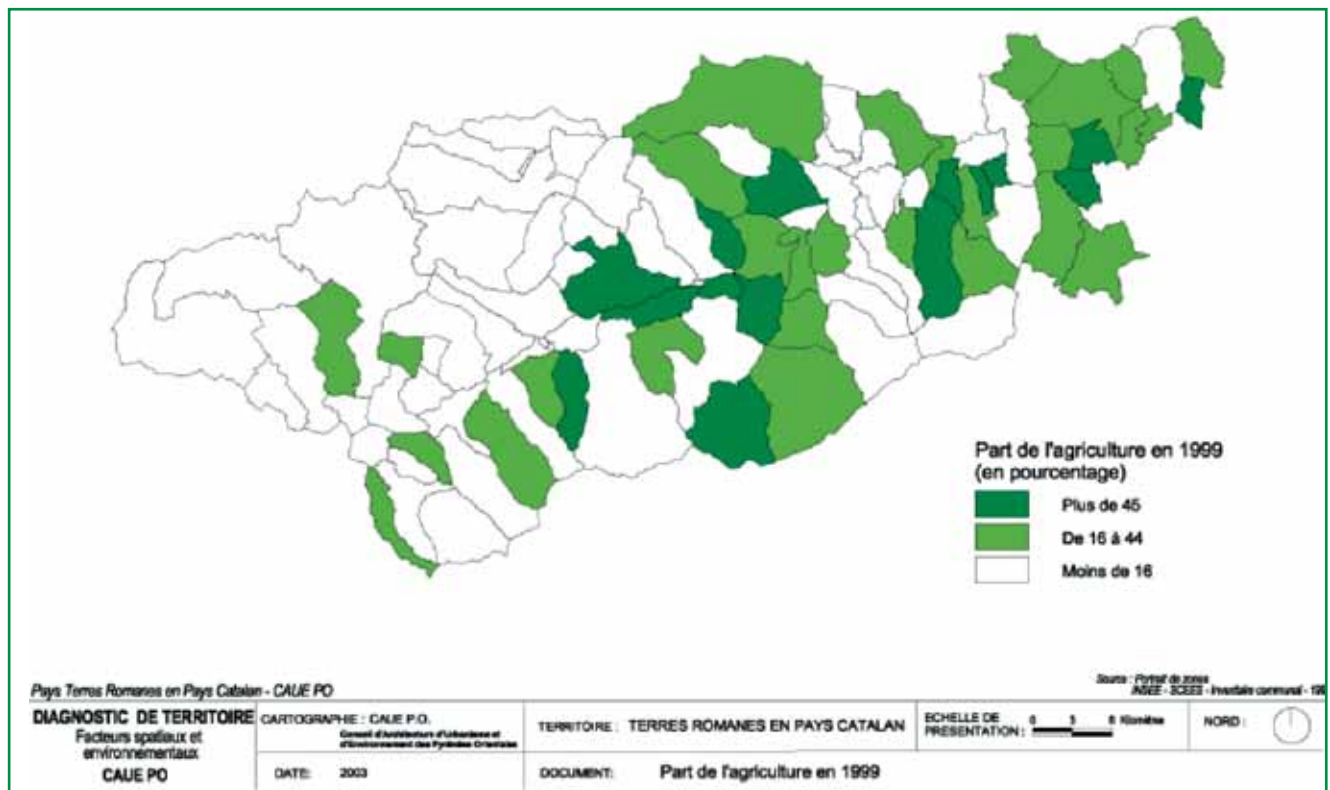
Aux fragilités commerciales s'ajoute le problème de la **main d'œuvre saisonnière**, difficile à trouver, à former et à fidéliser. Il y a là pourtant un réel potentiel

générateur d'économie locale : la main d'œuvre saisonnière représente plus de 300 personnes en été dans les coopératives fruitières, et beaucoup plus encore dans les exploitations, et beaucoup plus encore dans les exploitations.

Face à ce contexte socio-économique, les producteurs de la vallée de la Têt doivent continuer à tirer avantage de cette zone traditionnelle, berceau des productions auxquelles elle offre un terroir très adapté d'un point de vue agronomique. L'arboriculture est compétitive dans la maîtrise des coûts de production et l'innovation variétale, grâce à une expérimentation adaptée. Dans ce sens, la Chambre d'Agriculture et les structures économiques tentent d'apporter le meilleur encadrement technico-économique à ces entrepreneurs agricoles.

Par ailleurs, si les productions sont de qualité, elles ne sont pas toujours suffisamment **valorisées**. Des démarches de valorisation et de promotion des produits existent, des réseaux professionnels actifs se sont mis en place. Mais ils ont besoin d'être confortés, voire encore développés sur certains secteurs. Il s'agit d'exploiter commercialement et au niveau local, cette qualité des productions et de développer des produits à haute valeur ajoutée, porteurs d'image pour l'agriculture et le territoire.

Dans la même ligne d'intervention, une meilleure **communication sur les produits** comme sur les métiers agricoles constituerait une action positive envers la population et pour la recherche de main d'œuvre ou de candidats à l'installation.



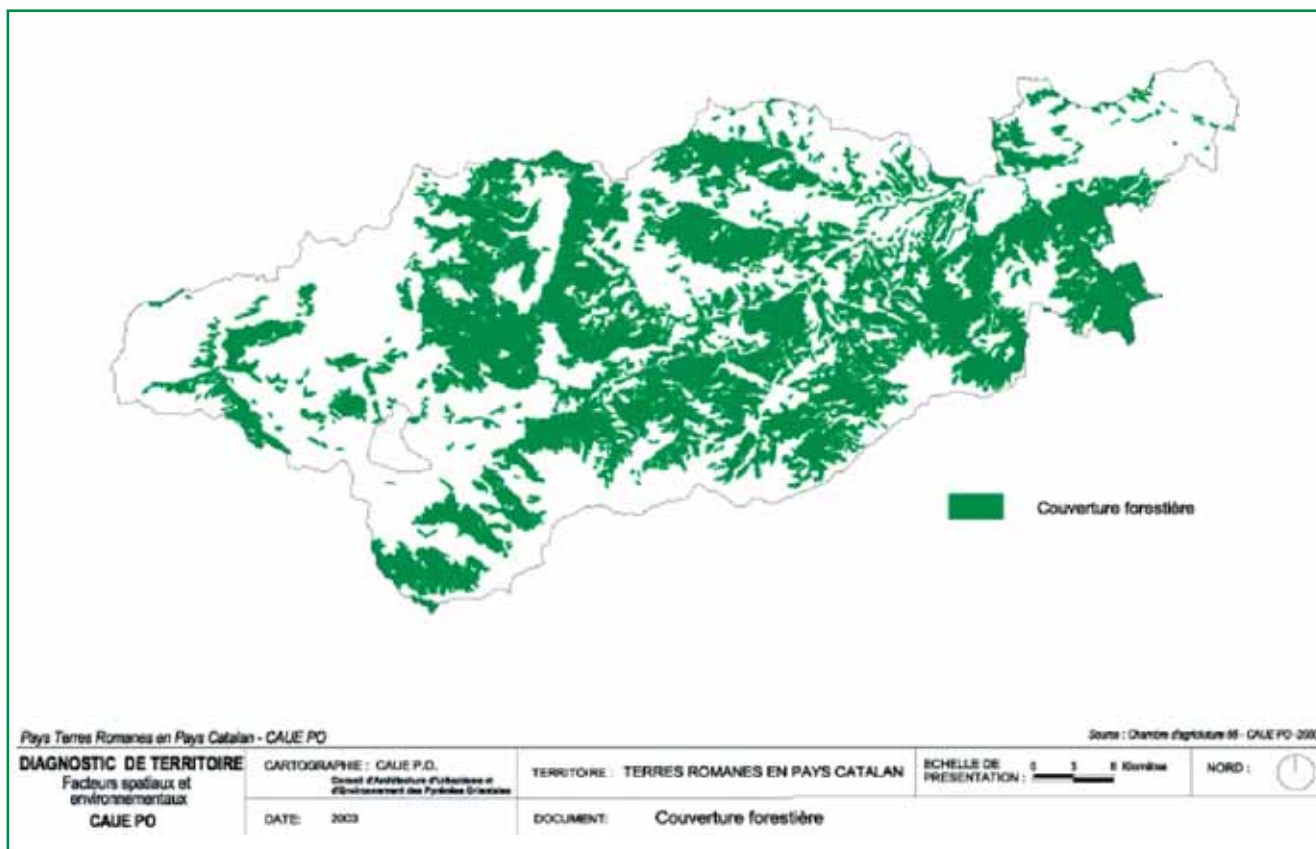
## Une économie forestière sous-exploitée

Malgré une importante surface couverte, les impacts économiques et de gestion de la forêt restent faibles. Le manque d'industries et la forte proportion de petits bois pour lesquels il n'existe pas de marchés porteurs, associés au déclin et à la fermeture des scieries, de même qu'à des débouchés potentiels locaux peu exploités, sont des facteurs limitant l'économie forestière. Actuellement, la filière " Bois Energie " (dont le bois est essentiellement destiné au chauffage) se développe bien, elle permet de valoriser des sous-produits des forêts tout en créant des emplois.

D'autre part, au-delà de l'aspect économique, son devenir s'annonce inquiétant si l'on mesure la part de la forêt liée à la déprise agricole. Une perte de la valeur écologique, un appauvrissement de la faune et de la flore, risquent de lui faire perdre sa signification paysagère.

Néanmoins, les synergies entre agriculture et forêt, mais aussi entre agriculture et tourisme tendent à se développer mais restent encore peu nombreuses. Les impacts sociaux et commerciaux de ces opérations ne sont pas négligeables et méritent une attention particulière.

- Deux organismes gèrent les forêts du pays Terres Romanes en Pays Catalan
  - L'ONF (forêts publiques)
  - Le CRPF (forêts privées)
- Il s'agit d'une gestion multifonctionnelle dont les objectifs sont les suivants :
  1. Les activités économiques
    - La mobilisation de bois nécessaire à la filière-bois
    - Le bois énergie
    - L'exercice du droit de chasse
    - L'offre de produits touristiques
    - Le pastoralisme
  2. La protection de l'environnement
  3. La protection des biens et des personnes
    - Risques naturels
    - Risques d'incendie de forêt
  4. Les activités de loisir non marchandes



## Le paradoxe du secteur touristique

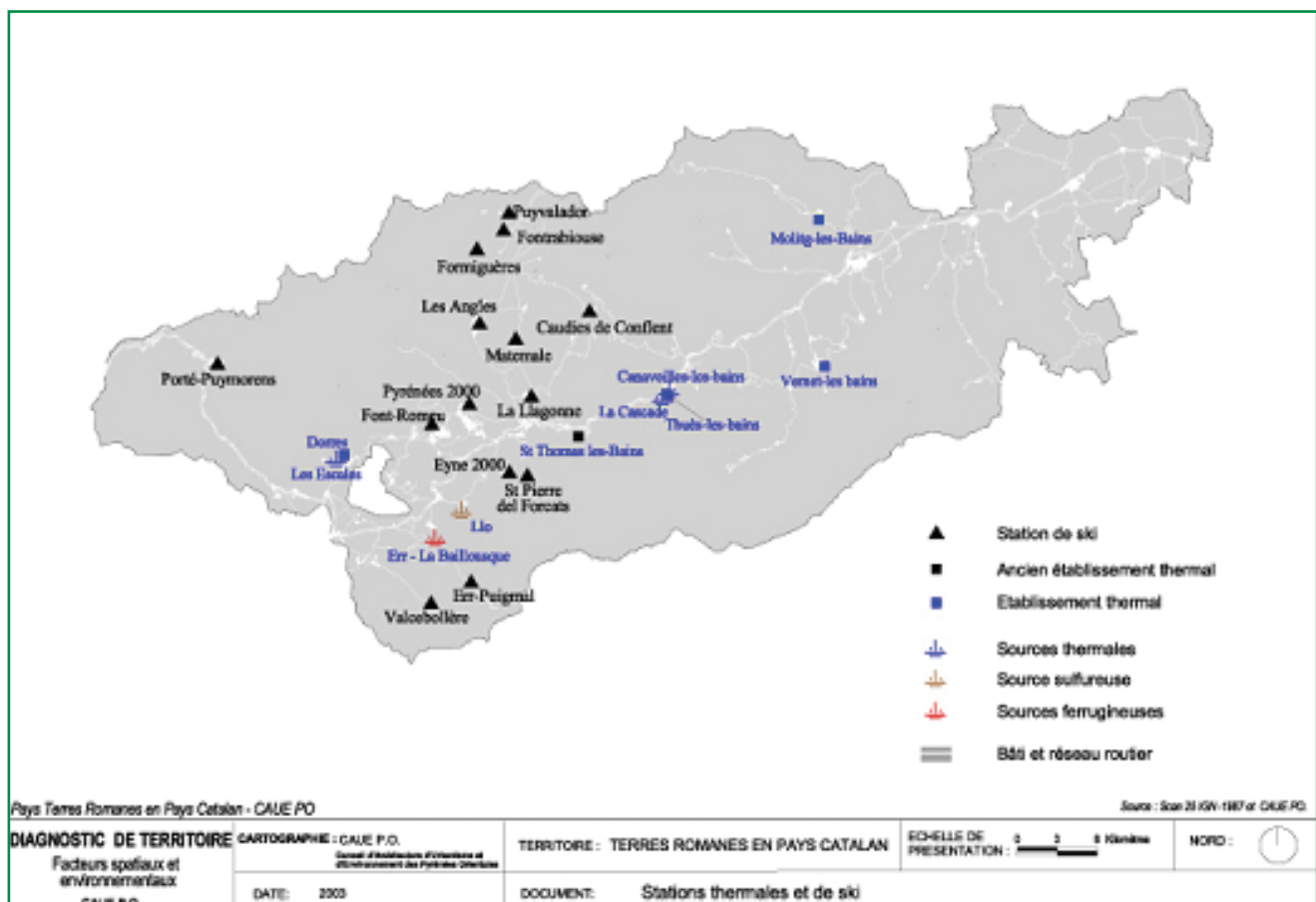
Le territoire bénéficie d'une activité touristique qui s'appuie sur un potentiel de première importance. L'extraordinaire richesse paysagère, naturelle, climatique et culturelle permettent la pratique de loisirs diversifiés. Du ski alpin, aux randonnées pédestres, en passant par la pêche, ou les visites culturelles, cette diversité intéresse un large public. Sans oublier les activités thermales ou de thermoludisme, qui occupent une place importante dans l'économie touristique du territoire. Le tourisme est néanmoins appréhendé selon les territoires. Colonne vertébrale de l'économie locale pour la Cerdagne et le Capcir, les activités touristiques principales se déroulent essentiellement durant la saison d'hiver et celle d'été. Marché très concurrentiel avec l'Espagne et l'Andorre, la saison hivernale est très dépendante des conditions climatiques malgré un enneigement artificiel important. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, et bien que l'activité ski fasse l'objet des plus gros efforts financiers et assure un impact économique important, la fréquentation

estivale couvre près de la moitié des séjours.

En effet, des espaces naturels de grande qualité (Bouillouses, Canigou, Carlit...), la notoriété du " Train Jaune " et la bonne accessibilité depuis l'Espagne assurent une diversité de l'offre et de la clientèle.

Le Conflent quant à lui offre les activités traditionnelles des espaces ruraux : randonnées, visites de patrimoines culturels, activités d'eau...

Le patrimoine naturel, architectural et historique sont de grande qualité. Le secteur capte donc une large clientèle de part cette offre de loisirs largement diversifiée. Cependant, le potentiel territorial est insuffisamment exploité. Des possibilités de développement de l'agritourisme existent, mais on ne peut pas parler d'une véritable filière touristique. L'attractivité concerne également, et de manière de plus en plus prononcée, la basse vallée qui bénéficie d'un potentiel encore trop peu exploité. En effet, malgré des richesses naturelles et patrimoniales nombreuses (les cours d'eau, les vallées, Força Réal, les orgues d'Ille sur Têt...), le tourisme ne constitue pas une véritable économie.



Territoire auparavant focalisé sur les activités agricoles, la basse vallée appréhende aujourd'hui le tourisme comme un moyen de faire face à la crise de l'agriculture et les potentialités de développement (tourisme vert, culturel, agrotourisme...) sont des opportunités économiques pour certaines exploitations. Mais si l'offre se caractérise par une grande diversité, le territoire ne semble pas suffisamment adapté à la demande. Les difficultés liées à l'accueil sont un frein au développement touristique.

D'une part, le territoire fait preuve d'une carence dans l'offre d'hébergement. Dans la basse vallée, même si depuis plusieurs années des communes ont pris l'initiative de créer des gîtes ruraux, les hébergements sont peu nombreux et limitent le tourisme de séjour. Les hauts cantons se démarquent par une offre d'hébergement plus importante, et davantage labellisée. Elle reste cependant encore insuffisante. Cette carence est la conséquence directe d'une proportion importante de résidences secondaires (plus de 3 lits sur 4), de la faible part des hébergements agrotouristiques et de l'absence de centrale de réservation. D'autre part, l'autre caractéristique est l'inadéquation entre l'offre et la demande, essentiellement liée à la qualité plutôt médiocre des prestations proposées. Les hauts cantons souffrent d'un manque de prestation globale (offre conjointe de produits et d'hébergements), et le Conflent de l'insuffisance d'accueil labellisés (Gîte de France, Bienvenue à la Ferme...).

Cette inadéquation de l'offre et de la demande est le résultat d'une mise en œuvre de projets et d'actions individualisés réalisés sans concertation entre les acteurs concernés. L'offre touristique est donc très diversifiée, mais peu structurée. Source d'emploi et de développement économique, le secteur du tourisme et des loisirs bénéficient de nombreuses initiatives individuelles.

Dans les hauts cantons de nombreuses structures disposant de moyens humains plus ou moins importants constituent l'organisation de base et fonctionnent dans une logique individuelle et cloisonnée.

Le Pays compte pourtant deux Pays d'Accueil touristique (Capcir et Prades-Conflent) chargés de mettre en valeur des potentialités touristiques.

### *Les particularités de l'artisanat*

D'un point de vue économique et social, 1100 entreprises (en 1998) composent l'artisanat du Pays, ce qui représente entre 2300 et 2500 actifs occupés, soit 15% de la population active occupée du Pays.

Les artisans sont présents dans 74% des communes du Pays. Avec 236 artisans pour 10 000 habitants, le Pays se situe très largement au-dessus de la moyenne départementale (203), régionale (178) et française (137).

C'est en Cerdagne - Capcir d'abord (40%), en Conflent ensuite (32%), et enfin en Ribéral (28%) que sont localisées les entreprises artisanales du Pays. Les activités les plus représentatives sont l'alimentation et le bâtiment, a contrario la production et les services sont sous-représentés. Néanmoins, lorsqu'on observe spécifiquement ces quatre grandes familles qui composent l'artisanat, on remarque, le développement des activités de services (plus précisément intitulé " transports, réparations, services, soins à la personnes "), et la baisse constante des activités de production, bâtiment et alimentation.

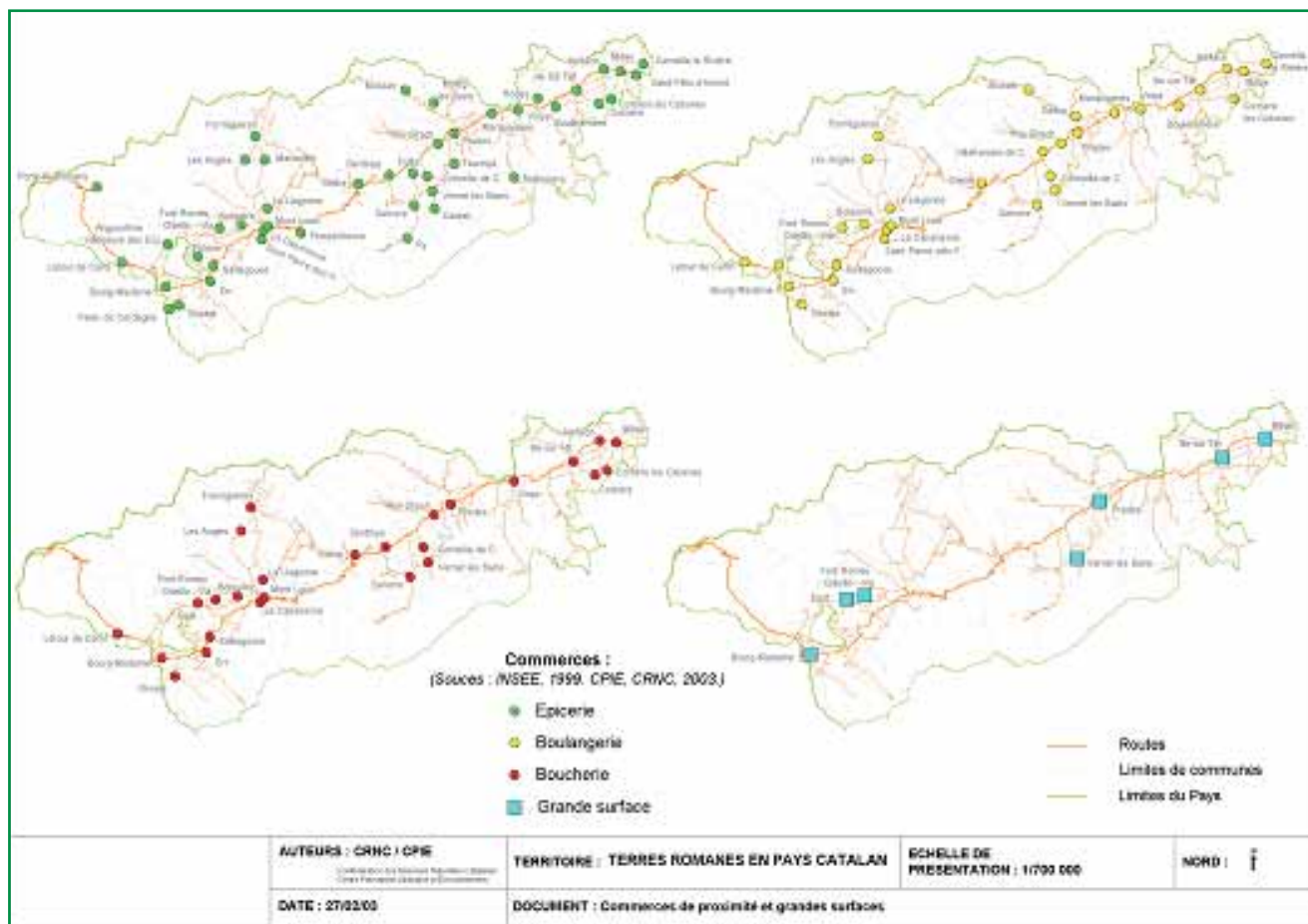
**Une particularité très présente dans le Pays : l'entreprise citoyenne, le renouvellement de l'artisanat**

L'artisanat du Pays a suivi, globalement la même évolution négative que l'artisanat départemental confronté à la crise de la consommation de ces dernières années. La perte d'entreprise sur les 5 dernières années est d'environ 5% sur les Pyrénées Orientales et 4,5% sur le Pays.

Ce léger effet d'amortisseur tient d'une part à la capacité de résistance de l'entreprise artisanale localisée en arrière pays, habituée à l'étroitesse et aux fluctuations des marchés, et d'autre part à son adaptation aux vicissitudes du milieu montagnard (communication précaires, éloignement des centres d'approvisionnements, intempéries, ...). Il se caractérise (dans les zones en difficultés chroniques) par l'acceptation par l'entreprise de faibles valeurs ajoutées et donc de revenus globaux modestes, et par le maintien de l'emploi salarié. Cette attitude n'est pas une profession de foi, c'est l'une des caractéristiques du travail en montagne où responsabilité et solidarité sont des maîtres mots. Pour maintenir l'emploi, parce qu'il n'y a pas d'autres débouchés, tant pour lui que pour son salarié, mais aussi du fait du sentiment d'appartenance à une collectivité en détresse, le chef d'entreprise accepte les contraintes de l'activité, et modère ses prétentions pour vivre sur place et préserver l'emploi qu'il a créé. On peut ainsi parler d' " entreprise citoyenne ". L'observation du fonctionnement de cette entreprise d'arrière pays montre cependant que cette entreprise change : dans le passé elle s'approvisionnait à partir de la ressource produite localement.

Aujourd'hui, cette pratique devient de plus en plus obsolète et l'entreprise utilise de plus en plus les produits industriels ce qui la rend plus dépendante. Elle n'a cependant pas perdu tout ce qui fait ses particularités : une gamme étendue de prestations dans des qualités différenciées, l'acceptation de petits travaux, des plages horaires fluctuantes adaptées aux contraintes climatiques et saisonnières, la pluriactivité, etc...

Le taux de renouvellement de l'artisanat en France (en 1998) est de 7,4% du nombre d'entreprises immatriculées et 11,9% en Languedoc Roussillon qui se trouve être la deuxième région de France pour l'importance de la création d'entreprises artisanales (après PACA : 12,4%, mais avant Ile de France : 10,6%) ; sur le Pays, il est de 10%. Cette statistique s'avère d'autant plus intéressante que généralement le taux d'immatriculation est plus élevé en zone urbaine qu'en milieu rural. La création d'entreprise apparaît en conséquence comme un aspect fondamental pour dynamiser l'emploi d'autant que plus de 90% des créateurs ont un statut de demandeur d'emploi lors de leur immatriculation au répertoire des métiers. Il reste toutefois que le nombre de radiations est supérieur à celui des immatriculations.



## Les dynamiques sociales

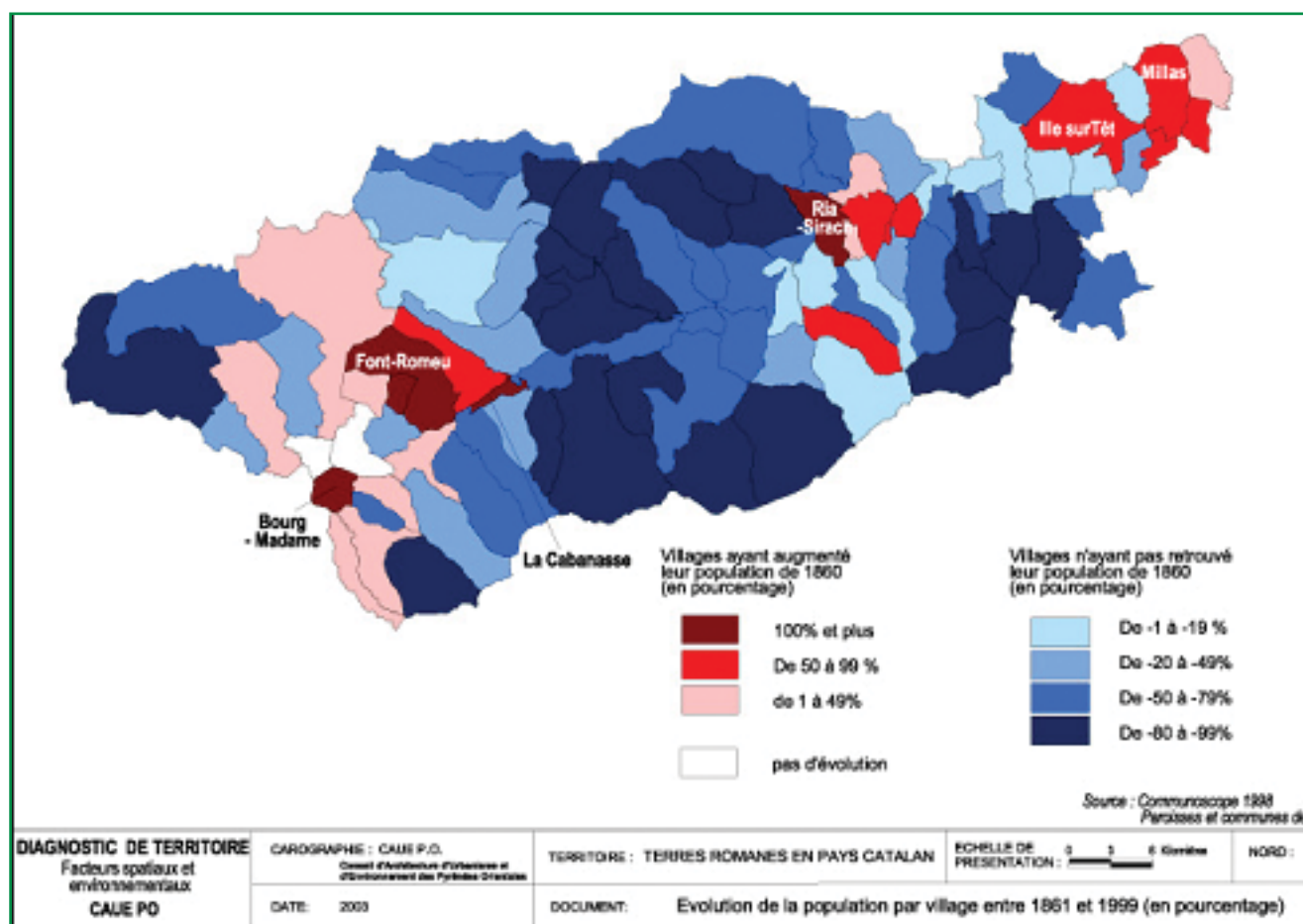
Comme la majorité des espaces ruraux, le Pays est aujourd'hui confronté aux difficultés de renouvellement et de maintien de la population. Nombreuses sont les communes, qui doivent faire face à une désertification massive liée à des conditions de vie rendues de plus en plus difficiles. La disparition de certains commerces de proximité, de services publics, le défaut d'équipement, les difficultés liées à la recherche d'un logement ou d'un emploi déstabilisent peu à peu l'équilibre de la cohésion du territoire.

### *Des caractéristiques démographiques inégales : phénomène de forces centrifuges*

Avec 47 000 habitants en 1999, le territoire du Pays ne présente pas une densité de population importante. La population y est globalement en croissance selon un rythme légèrement inférieur à celui du département.

La situation frappe surtout par les contrastes de densité ; on peut globalement distinguer deux groupes : d'une part les cantons de Millas, Prades, Saillagouse et Vinça qui dépassent les 5000 habitants (dont 3 se situent autour de 10 000 habitants) et d'autre part, ceux de Mont Louis et Olette, dont la population est inférieure à 5000 habitants.

Pour autant, ces différences de populations cantonales ne sont pas corrélées aux contrastes qu'on peut observer dans la dynamique démographique. On doit opérer une deuxième distinction, entre les cantons " déprimés " qui perdent des habitants : Olette, et Prades et ceux qui gagnent des habitants : Mont Louis, Saillagouse, Millas et Vinça. Ainsi on voit se dessiner, au cœur du Pays, une zone de dépression démographique. Parallèlement, il est à noter que ce ne sont pas les cantons les plus proches de Perpignan qui gagnent le plus en population, mais au contraire, les plus éloignés : ceux de la Cerdagne et du Capcir. On peut penser, que ce dynamisme différentiel témoigne d'une faible influence de Perpignan au delà d'un rayon d'une vingtaine de kilomètres.



Le territoire du Pays ne témoigne pas d'une attractivité remarquable. La plupart des communes accueillent moins de 30% d'habitants originaires d'un autre département. C'est néanmoins en Cerdagne et dans le Capcir que l'on trouve les communes les plus " accueillantes ". Il est à noter que les communes côtières du département ne paraissent pas drainer de façon plus significative des habitants extérieurs au département. Cette question du niveau d'attractivité du territoire est cruciale pour un Pays dont la dynamique démographique est plutôt à tendance stable ou même régressive selon les territoires. Elle est d'autant plus stratégique que la santé démographique y est très directement dépendante des flux migratoires, le solde naturel étant presque partout négatif.

Le territoire semble également avoir été assez peu attractif vis à vis des résidents issus d'un autre pays de l'Union Européenne, bien qu'actuellement la tendance s'inverse de façon importante.

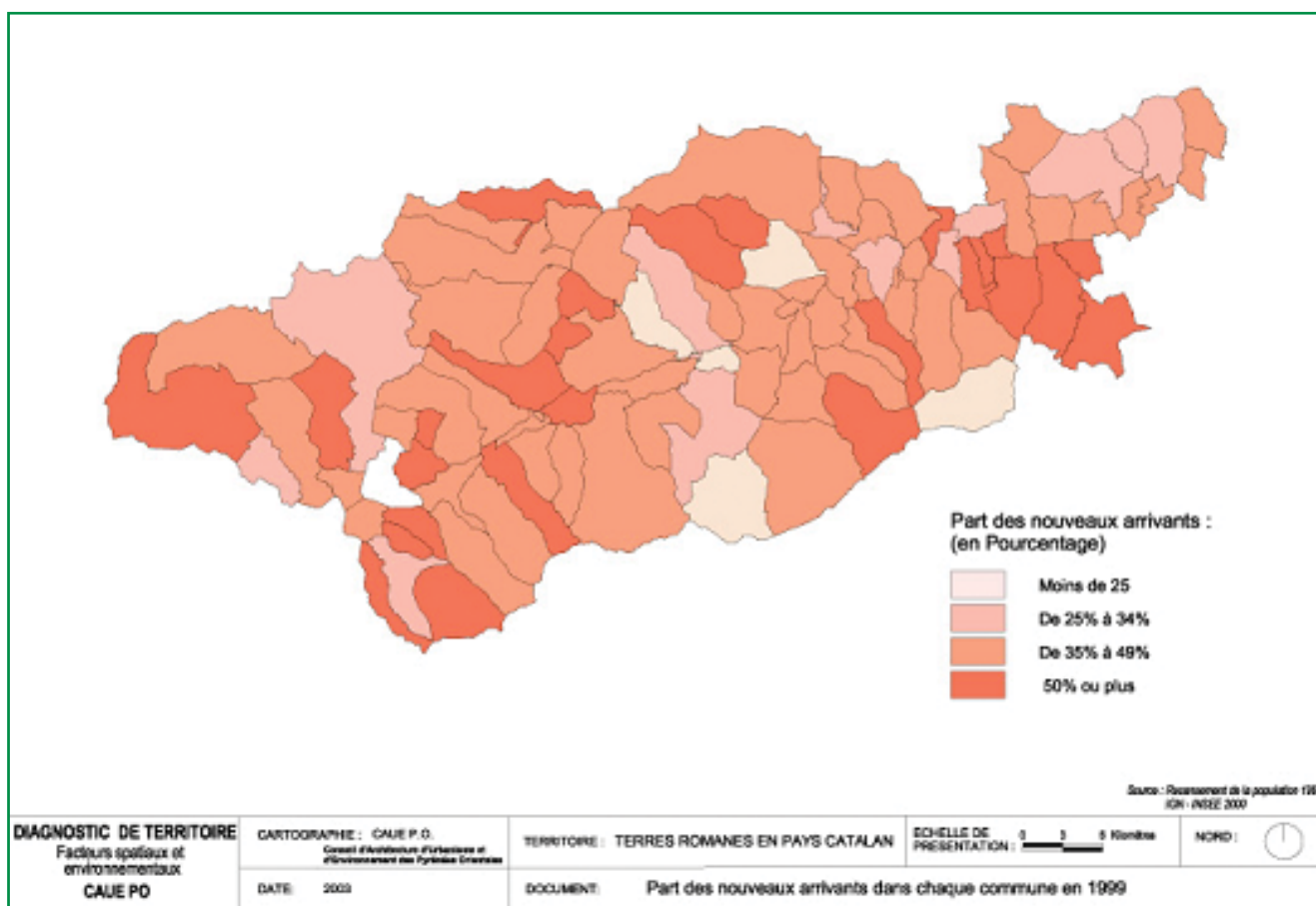
Enfin, la population apparaît, du point de vue des classes d'âge, fortement contrastée. La partie Est du territoire abrite une forte proportion de retraités ; par contre, la Cerdagne et le Capcir apparaissent comme globalement plus jeunes que le reste du territoire et même du département.

## La problématique du logement

Le territoire compte près de 43 000 logements. Ce parc de logement se caractérise par la prépondérance des résidences secondaires qui atteignent pratiquement la même proportion que celle des résidences principales.

Cette caractéristique du parc témoigne du manque de logements locatifs à l'année. Particularité qui tend à s'aggraver puisque le taux de progression du nombre de résidences secondaires est supérieur à celui des résidences principales. On observe une proportion très importante de résidences secondaires dans les hauts cantons : 60% pour celui de Saillagouse et 78 % pour celui de Mont Louis.

La vocation touristique de cette partie du Pays explique la prépondérance de ce type de logement et à pour conséquence un déficit de location à l'année. La forte proportion de ces résidences secondaires souligne le caractère passif de l'accueil touristique de cette partie du territoire, avec une faiblesse de structures d'hébergement organisées. La vacance est surtout présente dans la partie basse du Pays, avec des taux variant entre 11 et 12 %. Ces logements constituent un potentiel susceptible d'accroître l'offre locative.



A l'instar du département, le statut d'occupation le plus présent est celui de propriétaire, notamment dans la partie centrale du territoire. Cependant, cette caractéristique est tempérée par une progression du nombre de locataires supérieure à celle des propriétaires. Au sein de l'offre locative on observe la très faible proportion de logements de type HLM. Il est à noter, que les cantons de la Cerdagne et du Capcir ont une proportion de locataires et de propriétaires relativement équilibrée, avec tout de même une légère prédominance de ces derniers.

Autre caractéristique importante, le parc de logement est relativement ancien. La majorité des logements du territoire ont été construits avant 1949. Les constructions récentes ne représentent que 11% du total.

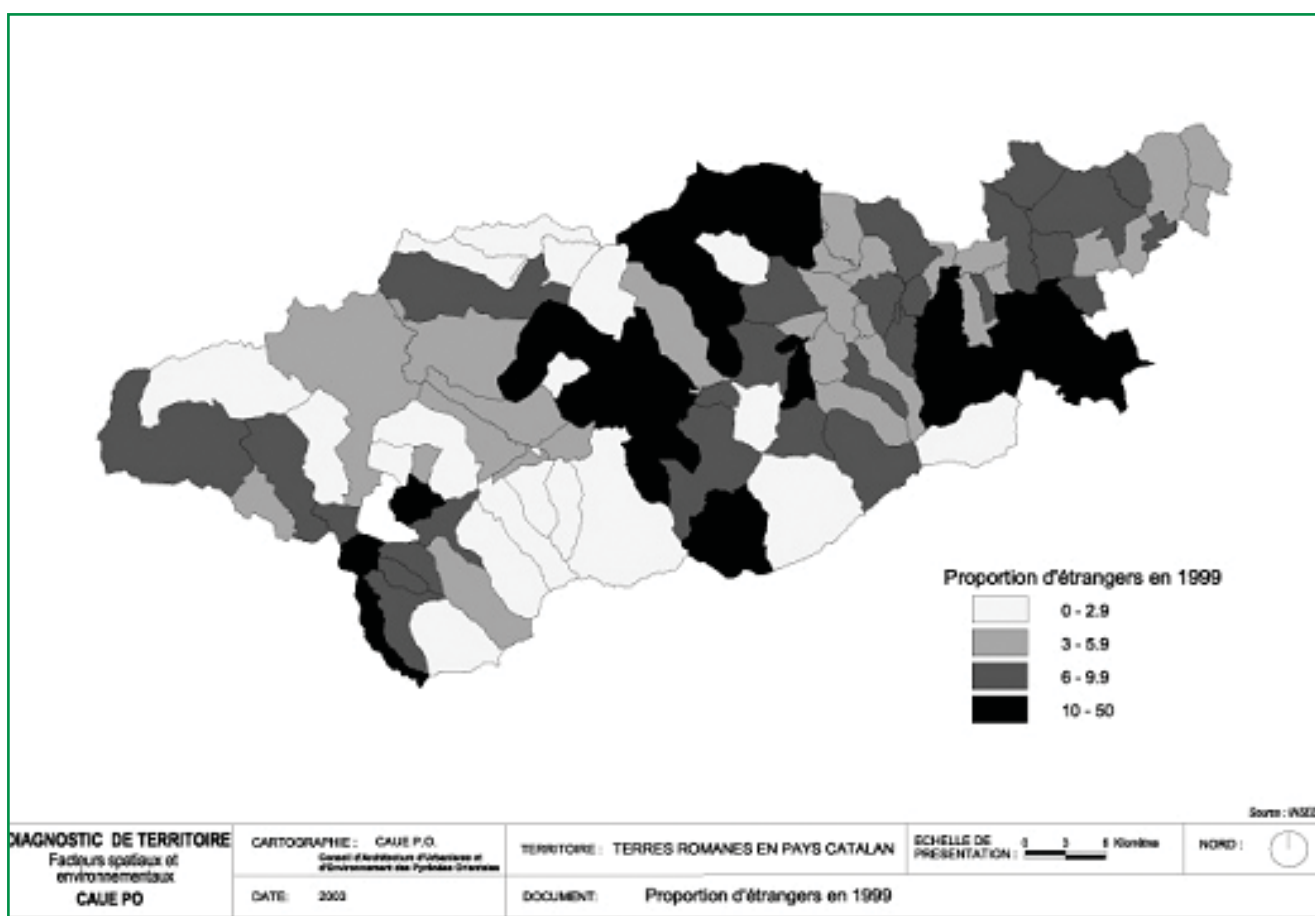
La partie haute du Pays connaît les plus fortes proportions de logements construits récemment : près de 16% dans le canton de Mont Louis et de 12% dans celui de Saillagouse. Dans le canton d'Olette, près de la moitié des résidences principales ont été construites avant 1949, environ 42% dans le canton de Vinça.

## Le point sur l'emploi

Entre 1990 et 1999, le Pays a connu une évolution positive du nombre d'emplois. L'emploi non-salarié quant à lui est en baisse et la proportion d'emplois salariés à temps partiel a augmenté de plus de 30% entre 1990 et 1999.

Concernant le taux de chômage, le Pays connaît une proportion de chômeurs moins élevée que la moyenne du département avec un taux de 15.4% (18.9% pour le département). La moitié orientale du Pays est plus fortement touchée par le chômage que le reste du territoire, exception faite du canton de Saillagouse qui est également confronté au phénomène. Cela s'explique en partie par l'importance du secteur touristique dans les hauts cantons et les emplois qu'il génère.

Sur le territoire du Pays, on note au niveau des secteurs d'activités une prépondérance du tertiaire.



En effet, avec 78% du total des emplois ce secteur est le plus représenté, notamment à travers les services aux particuliers et le commerce.

L'agriculture représente le deuxième secteur pourvoyeur d'emploi. La construction et l'industrie sont minoritaires.

Enfin, concernant les catégories socioprofessionnelles, les employés, les professions intermédiaires et les ouvriers représentent l'essentiel des emplois.

Entre 1990 et 1999 on assiste à un net recul du nombre d'agriculteurs exploitants (près de la moitié) et à une diminution plus nuancée des artisans, commerçants, cadres et professions intellectuelles supérieures. Ces derniers sont aujourd'hui aussi nombreux que les agriculteurs.

### ***L'exigence de développement des activités de services***

Le territoire de Terres romanes en pays catalan bénéficie de la présence non négligeable de nombreux services aux personnes auxquels il convient de porter toute l'attention qu'ils méritent compte tenu des menaces qui pèsent sur eux, voire des coupes sombres qui s'abattent périodiquement dans tous les domaines concernés par ce thème.

En matière de santé, les lacunes et les besoins sont importants : la maternité de Prades a fermé ses portes. Le canton d'Olette a du mal à conserver une présence de médecin généraliste. Le maintien à domicile des personnes âgées (sujet majeur du territoire) peut être compromis dans des villages isolés faute, notamment, d'infirmières suffisamment nombreuses pour être disponibles. Le taux de mortalité infantile en Cerdagne est l'un des plus importants de France.

En matière de transports, les besoins sont considérables notamment pour tous ceux qui n'ont pas la possibilité d'utiliser de véhicule personnel (âge, santé, finances, ...) dans un territoire rural démographiquement faible ou la mobilité est une condition d'intégration sociale.

Le réseau ferré pourrait aussi être mieux valorisé alors qu'il semble progressivement être abandonné à lui-même.

En matière d'éducation, l'évolution démographique d'une part et les modes de vie d'autre part imposeraient une réorganisation plus importante que ce qui a été initié à ce jour des formes d'organisation pédagogique (localisation des classes, activités périscolaires, ...).

Pour la petite enfance, les besoins en matière de crèche sont déterminants comme par exemple pour la stabilisation sociale des populations vivant de travaux saisonniers qui constituent une demande spécifique.

En matière de loisirs, la fermeture progressive des salles de cinéma est d'autant plus regrettée qu'elle n'est pas inexorable : le public, les équipements et le savoir faire sont là.

Les écoles de musique, trop peu nombreuses, ne peuvent pas dans le cadre de l'organisation actuelle répondre à toutes les attentes.

Sur le plan culturel, les initiatives et les talents d'amateurs éclairés ou de professionnels confirmés venus vivre sur le territoire foisonnent, rencontrent des échos plus qu'encourageants, mais demandent davantage de soutien et d'organisation. Il en va de même sur le plan sportif.

La lourdeur de la gestion administrative et comptable des associations est devenue telle qu'un soutien logistique est nécessaire pour éviter le découragement des bénévoles et maintenir leur engagement.

Face aux mutations en cours et à venir des stricts services publics tels que La Poste, une concertation étroite pourrait être établie entre les acteurs concernés permettant de mieux définir les besoins et les conditions de leur satisfaction.



## 3<sup>EME</sup> Partie

# UN PROJET



# LES ENJEUX DU TERRITOIRE

**L**e Pays " Terres Romanes " présente des richesses et des originalités naturelles et paysagères indéniables, conséquence notamment de la situation géographique du territoire.

Autre point fort, le patrimoine culturel, particulièrement diversifié en raison de l'occupation ancienne de l'homme sur le territoire, des fluctuations de la frontière et de la prégnance de la langue et de la culture catalane.

Par ailleurs, le dynamisme contrasté du territoire, les fortes potentialités de développement identifiées dans les domaines agricole, forestier, énergétique, mais aussi d'activités spécifiques liées à l'environnement et au patrimoine, nécessitent de construire une politique volontariste de développement économique, social et culturel.

Ainsi, pour fonder durablement le territoire du Pays Terres Romanes en Pays Catalan, il est nécessaire de :

## *Faire reconnaître une communauté d'intérêts malgré une grande diversité du territoire*

Le Pays Terres Romanes en Pays Catalan offre différents paysages dont il faut comprendre les modes d'enchaînement entre les espaces. Les caractéristiques économiques, morphologiques, les ambiances, leurs confèrent une identité propre. De ce fait, la cohésion est véritablement celle d'une communauté de plusieurs terroirs spécifiques, dont la diversité est un facteur de richesse. Par ailleurs, deux éléments phare du territoire ont véritablement un rôle fédérateur : la RN 116, l'eau et les patrimoines naturels et culturels. Le territoire du Pays se structure et s'unifie en Cerdagne et le long de la vallée de la Têt, grâce

à la vertébration autour d'un axe de communication majeur, la RN 116. Cet axe routier constitue l'ossature du territoire, qu'il traverse d'Est en Ouest, de la plaine du Roussillon à Bourg Madame, en Cerdagne.

L'eau est également un élément qui rassemble, directement lié à l'organisation du territoire du Pays qui constitue le château d'eau de la Plaine du Roussillon (largement irriguée par la Têt dont les infiltrations et celles de ses canaux dérivés alimentent fortement les aquifères du Roussillon).

Une grande part des ressources stockées dans les barrages du département se trouve sur le territoire du Pays qui concentre également les 2/3 des canaux et réseaux d'irrigation. Le territoire renferme également des eaux thermales et de consommation alimentaire, présente des richesses halieutiques et piscicoles ainsi que des sites adaptés aux loisirs d'eaux vives. Les patrimoines naturels et culturels rassemblent et unifient tout aussi profondément le territoire du pays. Il serait nécessaire de citer à nouveau l'eau, les Réserves Naturelles, le Canigou Grand Site, le Parc Naturel Régional et toutes les autres formes de classement et de reconnaissance officielle de la valeur de notre patrimoine naturel. Il serait tout aussi nécessaire et même incontournable d'évoquer le soleil dans un pays qui bénéficie d'un des meilleurs taux d'ensoleillement français et qui comprend sur son sol le premier et le plus grand four solaire du monde.

En matière culturelle, la vitalité foisonnante de chaque recoin du pays alliée aux multiples manifestations dont le festival Pau Casals en est le phare de renommée mondiale, s'ajoute au patrimoine architectural constitué par les citadelles Vauban, l'art baroque, les canaux millénaires, le patrimoine vernaculaire de pierre sèche, de llose ou de cayrou et bien sûr l'art roman qui a donné son nom au pays et demeure l'emblème de son identité.

## *Redynamiser l'ensemble du territoire*

Tandis que le Ribéral d'une part, la Cerdagne et le Capcir d'autre part sont au cœur d'une dynamique de forces d'attraction, le Conflent est quant à lui enlisé dans une spirale défavorable: une attention toute particulière devra lui être apportée.

La Cerdagne et le Capcir sont des plateaux d'altitude entourés de hautes montagnes, le milieu naturel est diversifié et les conditions climatiques spécifiques (neige, ensoleillement, mais aussi froid hivernal qui limite la période de végétation. Ces territoires constituent un carrefour européen avec l'Andorre, l'Espagne (proximité représentant un formidable atout dans la mesure ou n'étant pas subie), l'Ariège et l'Aude.

Ces territoires, malgré les difficultés inhérentes à toute zone de montagne, présentent des caractéristiques intéressantes et porteuses pour le développement social et économique. Ils connaissent une dynamique démographique et économique et les moyens humains et financiers sont importants. L'activité touristique représente le moteur de l'économie et entraîne les autres secteurs économiques, tout en apportant un plus pour les habitants en matière de services.

Le Ribéral, est un territoire de plaine et d'arrière-pays qui s'ouvre à de nouvelles opportunités de développement. Aujourd'hui encore, l'agriculture reste un secteur prépondérant pour l'économie locale, même si celle-ci traverse régulièrement des périodes de crises successives et d'aléas climatiques.

Par ailleurs, l'aménagement en voie rapide depuis les années 1990 de la RN 116 a considérablement renforcé l'attractivité de ce territoire concernant les résidences principales. La forte augmentation de population depuis une dizaine d'années, liées uniquement à l'arrivée de nouveaux habitants, permet de parler d'un phénomène de " péri urbanisation lointaine " : parmi ces nouveaux habitants, la majorité des actifs ont des emplois à Perpignan.

La nouvelle voie rapide a renforcé le poids économique de Perpignan et de son agglomération dans l'économie de ce territoire. Perpignan est notamment le premier pôle d'attraction en matières d'emplois, de services et de consommation. Millas et Ille sur Têt sont les deux bourgs centres, mais il faut souligner que seule la commune d'Ille sur Têt est un pôle d'attraction en matière d'emplois sur ce territoire.

Le Conflent quant à lui, zone de moyenne montagne découpée par de nombreuses vallées est devenue avant tout un lieu de passage entre la plaine du Roussillon et le plateau Cerdan. On observe un grand déséquilibre entre la zone de Prades-Vinça, centre commercial et de services établi dans un élargissement de la vallée de la Têt, et le reste du territoire, formé de petits villages enclavés dans d'étroites vallées. Cette opposition se manifeste aussi par l'espace et son utilisation. L'arboriculture intensive (confrontée à un marché difficile) occupe cette petite plaine, alors que l'élevage extensif (en développement depuis une dizaine d'années) et la forêt sont les seules activités notables des espaces de montagne encore peu valorisés d'un point de vue touristique.

Territoire industriel florissant au début du siècle (mines et aciéries), le Conflent a vu cette activité progressivement disparaître, subissant depuis 40 ans une forte déprise, qui a entraîné une diminution et un vieillissement de la population, ainsi qu'un taux de chômage très élevé.

La grande variété de patrimoine architectural, culturel et naturel (Réserves Naturelles, activités de plein air...), ajoutée à la disponibilité de logements vacants, donnent à ce territoire une potentialité d'accueil touristique assez importante. Les voies de communications jouent également un rôle important : la RN 116 permet de traverser rapidement le territoire, mais pas d'y pénétrer, et les autres routes, étroites, escarpées et sinueuses, s'insèrent dans les vallées affluentes en donnant un accès difficile au territoire.

Les vastes espaces montagnards qui s'étendent de part et d'autre de la vallée de la Têt présentent une richesse paysagère et biologique soumise à des risques naturels (incendies, érosion, prédateurs, animaux sauvages...). La prévention de ces risques a conduit à des pratiques d'aménagement et de gestion concertée des milieux (forêt / chasse / pastoralisme / Réserves Naturelles) qui ne permettent pas d'éviter tout conflit entre utilisateurs de l'espace (randonneurs, 4x4, éleveurs,...). La forêt qui occupe une part importante du territoire souffre d'une sous-exploitation et d'un abandon qui contribue à aggraver les risques.

Même si l'attraction perpignanaise commence à se faire sentir à la bordure Est du territoire, l'identité socioculturelle " Conflent " reste très forte et se manifeste au travers des projets intercommunaux ainsi que dans les démarches de qualité concernant les produits agricoles.

Face à ces constats, quatre enjeux majeurs ont été identifiés, afin de redynamiser le Conflent et d'en faire le cœur battant du Pays :

1) Maintenir et conforter l'agriculture qui demeure l'activité essentielle du territoire et valorise les ressources naturelles.

2) Préserver l'espace tout en conciliant les différents usages ; ce qui suppose de développer des approches concertées d'aménagements et de gestion des milieux.

3) Favoriser les séjours ou les installations définitives, notamment en tirant parti du potentiel de clientèle qui emprunte la RN 116 et en favorisant les séjours pour développer une économie touristique et des installations d'entreprises.

4) Favoriser la mise en location et l'accession à la propriété en matière de logements.

## *Préserver et valoriser les qualités du territoire*

Dynamiser l'ensemble du territoire du pays passe donc aussi par la reconnaissance de la diversité de caractéristiques et de potentiels de ces différents terroirs.

Si nous souhaitons préserver les qualités de notre territoire afin de les transmettre aux générations futures, il est nécessaire de consolider les mesures de protection du patrimoine et de gestion des ressources naturelles (notamment les ressources en eau : quantité / qualité ; et de la forêt). Ceci impliquera un investissement réel sur une politique globale de gestion des pollutions et de valorisation des déchets sans oublier une stratégie d'équipements adaptés garante d'une réelle démarche de développement durable.

Ces politiques devront être accompagnées d'opérations de réparations et de réhabilitations ainsi que d'une implication forte des acteurs dans une gestion durable des milieux.

Cependant, ces opérations ne pourront obtenir une assise locale que si elles sont étayées par des démarches de sensibilisation et de prise de conscience qui pourront s'exprimer dans le soutien du tissu associatif et dans l'implantation de centres créatifs de ressources. Cela permettra de valoriser dans le même temps les savoir-faire traditionnels et l'identité culturelle (savoir-faire artisanaux, culture linguistique...).

Par ailleurs, la prise de conscience de la valeur économique des territoires sauvegardés constitue un autre aspect. Les composantes patrimoniales sauvegardées verront leur attractivité accrue (en particulier concernant l'industrie touristique). En effet, afin de construire une meilleure économie touristique, il s'agira de s'appuyer sur nos richesses patrimoniales et de professionnaliser les animations.

## *Répondre à un besoin de services*

L'espace rural vit, depuis des décennies, une sorte de scénario de l'inacceptable où les évolutions démographiques et la présence des services publics l'entraînent dans une spirale déplorable : un peu moins de population dans un village et c'est une classe voire une école qui ferme, une école qui ferme et c'est le village qui meurt peu à peu. Il ne faut pas se résigner à cette fatalité.

Il faut, au contraire, que le service public, les services aux publics, les missions de services publics soient au cœur de notre projet de développement car ils sont le pilier de la cohésion sociale pour le territoire : écoles, postes, gendarmeries, trésoreries, logements sociaux, services d'incendie et de secours, services déconcentrés des DDE, DDAF, EDF, France Télécom, services publics départementaux d'action sociale, services gérontologiques et à l'enfance...

Il convient de tisser des liens de partenariat pour maintenir et même développer la présence de ces services.

## *Favoriser la création et le maintien d'activités génératrices d'emploi et de valeur ajoutée*

L'activité économique du Pays Terres Romanes reste fortement marquée par l'agriculture qui a su générer d'importantes richesses (productions spécialisées de qualité, industries agroalimentaires, groupes coopératifs). Aussi pour maintenir cette place essentielle, il est fondamental de soutenir l'installation d'agriculteurs, notamment des jeunes, développer les filières de transformation de nos produits sur place, afin de garantir un meilleur retour local de la valeur ajoutée créée.

Néanmoins, l'agriculture du pays doit désormais participer pleinement à l'aménagement du territoire.

Pour cela elle doit non seulement développer ses fonctions économiques mais aussi ses fonctions environnementales et sociales. La situation de l'emploi, la demande des consommateurs en matière de qualité et de sécurité des aliments, les exigences légitimes des habitants pour un environnement et un espace rural préservés, sont autant d'enjeux que notre agriculture doit continuer de relever.

Par ailleurs, si chacun s'engage à soutenir l'agriculture et les activités qu'elle génère, il s'agira aussi de soutenir toute diversification (artisanat, commerce, services, haute technologie) dans le but de valoriser les innovations et les initiatives.

Pour cela, nous devons nous engager à créer les conditions favorables à la création d'entreprises, conditions tant matérielles qu'immatérielles. Cette dynamique devra bien entendu laisser une place importante aux demandeurs d'emploi et aux jeunes, qui grâce à un dispositif d'insertion et des formations adaptées pourront concrétiser leurs attentes professionnelles.

Le territoire du Pays recèle également un fort potentiel touristique ; cependant, de nombreuses ressources sont sous valorisées faute d'une organisation cohérente. Cela nécessitera d'engager une démarche globale de promotion touristique en organisant et en professionnalisant les animations et en garantissant un dispositif d'accueil de qualité. Une mise en réseau sera indispensable. Les agriculteurs devront s'y impliquer pour valoriser notre patrimoine rural.

# LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

## *Le développement des services aux populations*

### *L'encouragement à la vie associative.*

La vie associative entretient et développe le lien social. Elle est productrice et gardienne de qualité de la vie pour tous les âges de la vie. Dans les zones rurales dont la démographie est de faible densité, la vie associative rencontre la difficulté du manque de cadres, de la faiblesse des équipements, de l'éloignement et de la dispersion des adhérents. Elle est pourtant encore plus qu'ailleurs nécessaire en raison d'une plus grande faiblesse des autres formes d'offres d'activités sportives et culturelles. La vie associative doit donc être largement encouragée et soutenue par une écoute et une attention des collectivités publiques, par la mise à disposition de locaux et d'équipements, par l'aide à l'embauche des professionnels nécessaires, par l'assistance à la gestion financière, comptable et administrative. Certains aspects de ces thèmes peuvent et doivent être envisagés au niveau communal, d'autres ne peuvent l'être que sur des secteurs plus vastes, compte tenu des caractéristiques démographiques et géographiques du territoire de Terres Romanes en Pays Catalan. Les besoins qualitatifs et quantitatifs doivent être précisés commune par commune et canton par canton afin de définir au cas par cas (secteur par secteur, activité par activité, public par public) quelle forme d'organisation est à mettre en place pour être pertinente et réaliste. Il s'agit de rechercher à chaque fois le point d'équilibre entre l'expression des besoins et les réalisations possibles à financer. Tout n'est pas possible partout, mais un maillage d'équipements judicieusement localisés est envisageable et doit être recherché.

Quel que soit le nombre d'adhérents à une association ou de pratiquants par tranche horaire, quelle que soit également l'importance de la population du territoire concernée, la vie associative et tout particulièrement l'encadrement des activités obéissent aux mêmes textes législatifs et réglementaires de plus en plus contraignants notamment en matière de sécurité, de gestion financière et de qualification du personnel. Il n'y a plus de place à l'amateurisme, au bon comme au mauvais sens du terme. Ces formes de professionnalisation dans l'organisation de l'encadrement et l'exercice de toute activité a aussi un coût financier difficilement soutenable pour de petites structures rurales. Elles représentent aussi un coût, pour ne pas dire un coup, sur le plan moral : les personnes bénévoles qui depuis des décennies animaient et se relaient dans l'animation de la vie associative se découragent parfois et se font plus rares devant la multiplication du risque pénal et des contraintes administratives et comptables. Le bénévolat, la capacité d'animation, le goût de la pédagogie, la compétence technique ont donc plus que jamais besoin d'être soutenus et tranquilisés sur ces éléments de contexte.

Soutenir et favoriser la vie associative, répondre aux besoins urgents des associations c'est :

- développer un réseau d'équipements et de locaux harmonieusement localisés en fonction d'un recensement fin de l'existant et des besoins.
- soutenir l'inévitable et souvent nécessaire professionnalisation de l'encadrement technique des activités.
- conseiller et assister les responsables associatifs dans leurs tâches de gestion et d'administration
- les inciter à se rapprocher des structures déjà existantes de recensement, de mise en réseau et de conseil aux responsables associatifs

## ***Le développement de l'animation et de l'action culturelle***

Les pratiques culturelles dans les Terres Romanes en Pays Catalan sont caractérisées par une forte référence à la langue et à la culture catalanes ainsi que par une ouverture sans exclusive à toutes les formes et à tous les moyens d'expression.

Toutefois, l'offre culturelle en musique, danse, théâtre et cinéma est marquée par de grandes disparités. Dispensée à la fois par le biais de grandes manifestations (ou par le biais d'événements plus restreints mais très médiatisés) elle fait autant appel à des artistes et des organisateurs professionnels qu'à des associations de bénévoles. Ces associations font elles mêmes aussi appel à des professionnels ou à des artistes amateurs, par exemple de chant choral, de groupes sardanistes, etc.



Photo : J. ROIG

Cette offre se concentre en période estivale et sur des pôles géographiques limités.

Le milieu associatif et bénévole en général est riche en initiatives et en adhérents (écoles de musique, écoles de danse, conteurs, etc...) mais pauvre en moyens.

Le manque de salles adaptées à la pratique des arts de la scène et à un accueil décent des spectateurs est récurrent sur l'ensemble du Pays.

La culture est un outil de développement économique et social ainsi qu'un facteur d'amélioration de la qualité de la vie, à la condition qu'elle soit diffusée sur l'ensemble du territoire du Pays et qu'elle soit accessible à tous.

C'est pourquoi les actions visant à développer l'animation culturelle au sein du Pays devront aller dans ces deux sens : diffusion et accessibilité et être guidées par un esprit de cohésion sociale et de solidarité.

Les pistes à suivre sont multiples :

### **- Soutenir et accompagner les projets des associations culturelles**

Il ne s'agit pas seulement de subventionner ou d'aider les projets de chaque association mais de mettre à la disposition des associations des moyens d'information et de formation, de publicité et de divulgation de leurs actions et de leurs créations

### **GRANDES ORIENTATIONS DU PAYS :**

- soutenir et accompagner les associations culturelles**
- harmoniser et développer les pratiques culturelles**
- développer l'accessibilité aux personnes handicapées**
- développer la diffusion du spectacle vivant**
- maintenir et développer la diffusion du cinéma**

Il faut également leur apporter une aide logistique et technique sous la forme de conseils et d'orientations mais aussi de mise à disposition de matériel (son, éclairage, transport), organiser des stages de gestion administrative, d'application des règles de sécurité, etc...

### **- Harmoniser et développer les pratiques culturelles en privilégiant l'offre en direction des jeunes.**

Il est essentiel de garantir l'accès pour tous aux pratiques ou aux disciplines culturelles.

Cela suppose de résoudre deux types de problèmes : les problèmes liés à la proximité, à l'existence ou non dans les communes de ces pratiques et activités, les problèmes liés aux difficultés économiques, sociales ou physiques (handicaps) rencontrées par certaines personnes pour y accéder même là où ces pratiques et activités existent.

Il s'agit, d'une part, de prendre appui sur les lieux où il existe déjà un public pour ces activités culturelles afin d'y drainer, depuis les communes environnantes, le public ou les personnes intéressées par la pratique d'une activité.

L'organisation d'un service de " ramassage " ou de mise en place, par tout autre moyen, de transport à la demande paraît en ce cas nécessaire. Des associations, dans les hauts cantons, se sont déjà préoccupées de ce problème et tentent de le résoudre avec des moyens qui s'avèrent insuffisants. Il conviendra de s'appuyer sur leur expérience et leur connaissance du terrain ainsi que de les aider à amplifier leur action .

Sur un plan général on privilégiera l'offre en direction des jeunes par le développement d'activités culturelles sur les temps scolaires et périscolaires. L'aménagement des horaires de ramassage scolaire est, par exemple, un des moyens de répondre à cet objectif.

Enfin, il faut prendre en compte le fait que la transmission des disciplines artistiques doit être faite par des personnes réellement qualifiées, en premier lieu les artistes (ou artisans d'art) professionnels. D'où la nécessité de lier le développement des pratiques culturelles à une présence

régulière d'artistes professionnels sur le territoire par l'élargissement du réseau de diffusion.

### **- Développer l'accessibilité aux handicapés**

D'autre part il s'agit de rendre accessibles aux handicapés l'ensemble des lieux d'activités culturelles, de faire émerger des activités compatibles avec un handicap, de trouver un accord associations ou clubs organisateurs pour que les personnes aux revenus insuffisants puissent néanmoins bénéficier de ces activités.

### **-Harmoniser et développer la diffusion du spectacle vivant.**

Grâce aux initiatives issues du milieu associatif, à l'engagement personnel de particuliers et à la présence sur le territoire d'artistes professionnels ou semi-professionnels une amorce de création et de diffusion de spectacles existe. Elle reste cependant très limitée dans le temps et dans l'espace par manque de moyens techniques et financiers.

Une politique rationnelle de développement et de diffusion des spectacles vivants passe par un soutien logistique et financier à ces initiatives ainsi que par leur mise en réseau. Elle doit également s'appuyer sur les événements existants (ils ont déjà un public) dans le but d'accroître leur audience et leur force d'attractivité sur les communes de proximité. La mise en réseau des initiatives et des événements pourrait se faire au sein d'un " Comité de programmation " interne au Pays dans lequel seraient rassemblés l'ensemble des acteurs associatifs ou privés intéressés.



Ce comité permettrait de centraliser et de croiser les propositions d'accueil de spectacles afin de les proposer à l'ensemble des communes ou des lieux en capacité de les accueillir (compte tenu des contraintes techniques et budgétaires propres à chaque spectacle).

Ce fonctionnement en réseau permettrait de garantir aux artistes sélectionnés un certain nombre de représentations réparties sur le territoire et de ce fait, de diminuer les coûts de diffusion. Cette politique d'accueil d'artistes et de spectacles doit s'accompagner d'action de sensibilisation (notamment en milieu scolaire) et de formation destinées aux pratiquants locaux de diverses disciplines artistiques.

### **-Harmoniser et développer la diffusion du cinéma.**

Le Pays Terres Romanes en pays catalan n'a pas échappé au phénomène de disparition des salles de cinéma situées dans les quartiers périphériques des villes et en milieu rural qui s'est opéré au cours des trente dernières années sur l'ensemble du territoire national (et même européen).

Quelques salles subsistent cependant, sur le territoire du Pays et des tentatives de réouverture de salles se font jour ici ou là.

Toutefois l'avenir des salles existantes est très incertain et les réouvertures ne sont pas souvent couronnées de succès.

Les raisons de ces difficultés rencontrées par les exploitants de salles, fussent-ils privés ou publics, sont liées à plusieurs problèmes :

- les charges de diffusion d'un film sont très lourdes (notamment au niveau du coût de transport des bobines)

- les moyens de transport des bobines sont insuffisants

- le public se détourne des salles parce qu'elles n'offrent plus ni les qualités de projection ni de conditions d'accueil recherchées.

- les autres moyens de diffusion des films (vidéo-clubs, TV satellite, câble, internet, DVD, etc...) deviennent prépondérants et proposent une offre plus diversifiée.

Dans la partie du territoire la plus proche de Perpignan, les multiplexes exercent une forte attractivité.

Néanmoins, sauver la diffusion cinématographique en milieu rural, la développer et la répartir harmonieusement sur l'ensemble du territoire du Pays est une tâche impérative.

C'est une question de qualité de vie des habitants, de convivialité et de permanence du lien social, d'attractivité du Pays au regard des nouveaux résidents et des touristes. C'est aussi agir dans le sens de l'animation culturelle et de la promotion d'une forme de culture qui a besoin d'être diffusée pour perdurer.

Pour y parvenir durablement il faut agir sur plusieurs fronts :

- établir un plan équitable de " maillage cinématographique " du Pays et de réhabilitation des salles de cinéma

- fédérer ces salles pour réaliser des économies d'échelle sur les réservations, locations et transports de films

- adapter les modalités de programmation et de diffusion des films en réfléchissant, en particulier, à des horaires et des jours de projection adaptés aux publics concernés, en fonction des zones géographiques mais aussi des saisons

- former le jeune public à s'intéresser au cinéma en salle, à la façon dont se fait un film.

Cela peut se faire en s'appuyant sur des manifestations cinématographiques locales anciennes ou récentes.

## Le développement de l'activité sportive et de loisirs

Les activités sportives de toute nature (de la pétanque au snow board en passant par la pratique des raquettes à neige...) sont largement pratiquées sur l'ensemble du territoire du Pays, malgré quelques disparités. Les clubs de sport, de toutes disciplines mais essentiellement collectifs, abondent ainsi que les associations de gymnastique volontaire.

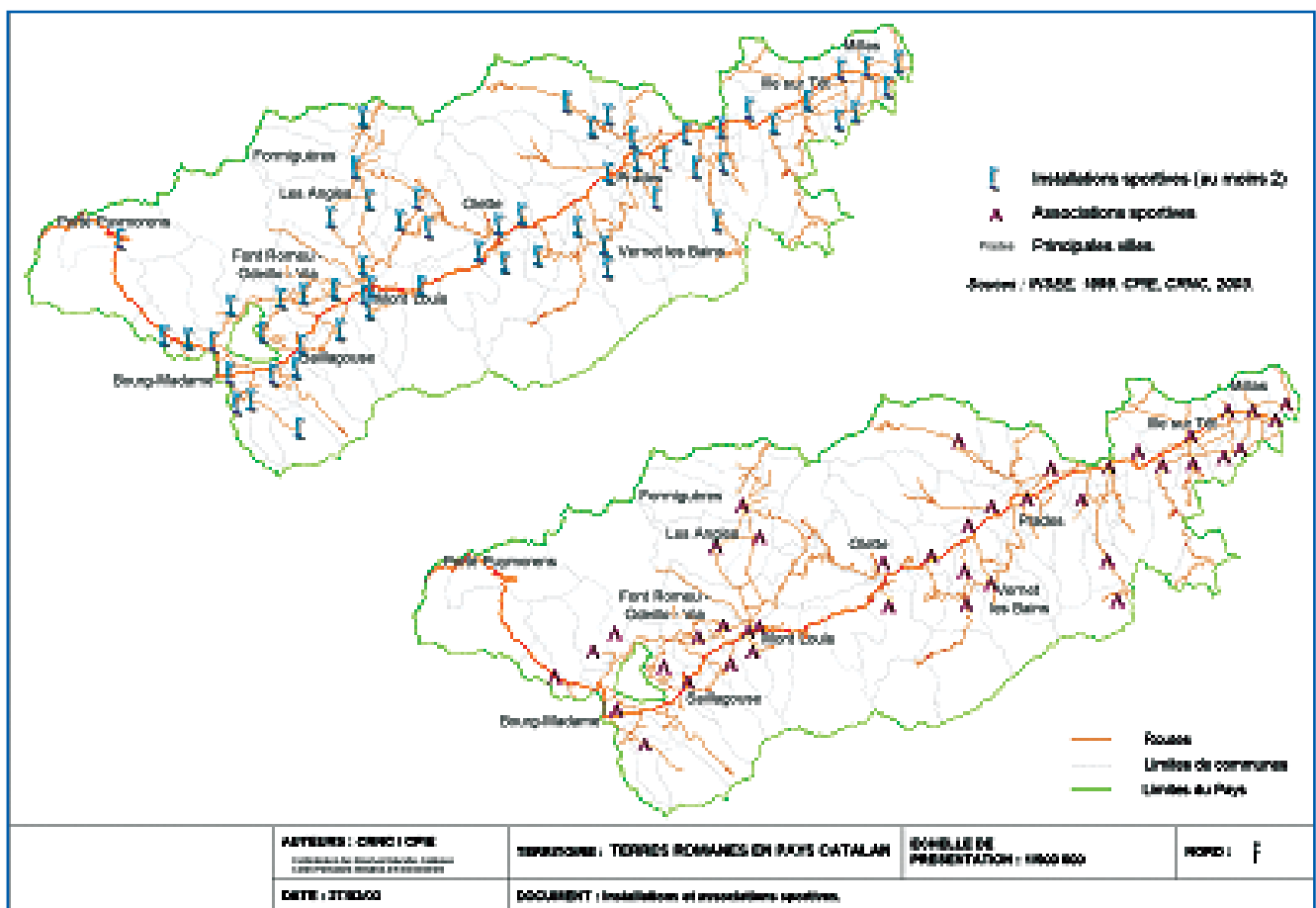
Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a rien à faire dans ce domaine. Les comportements vis-à-vis du sport ont changé. S'il existe toujours, notamment chez les jeunes (souvent encouragés par l'exemple des grands champions ou l'entourage scolaire) un goût développé pour les sports d'équipe (foot, rugby, basket, etc...) ou les sports encadrés (natation, arts martiaux, équitation, tennis) qui se pratiquent au sein d'un club, le goût est, par ailleurs de plus en plus prononcé dans les tranches d'âge supérieures (notamment les 30-50 ans) pour des sports pratiqués individuellement ou en famille, sans la contrainte des règles imposées par les fédérations ou les clubs.

Activités diverses (jogging, randonnée pédestre ou équestre, VTT, ski de fond, etc...) que l'on peut regrouper sous l'appellation " sports de loisir " ou " sports santé ".

C'est un des domaines où le Pays peut intervenir à la fois pour favoriser des pratiques propres à améliorer la qualité de la vie, la santé publique et faire œuvre d'aménageur du territoire.

Le Pays pourrait ainsi soutenir des projets communaux ou intercommunaux de " parcs sportifs " (il ne s'agit pas de stades mais d'aires de nature, non, clôturées, ouvertes au grand public à n'importe quel moment), parcours de santé, parcs de loisirs forestiers répartis équitablement sur le territoire et en fonction des possibilités offertes par l'environnement.

Le maillage du territoire du Pays par un véritable réseau de pistes cyclables, protégées de la circulation automobile apporterait également un " plus " à l'attractivité du Pays.





Une attention toute particulière devra être portée au devenir de la pratique équestre dans toutes ces dimensions (pratique ludique, touristique, académique, etc) qui représente un potentiel de développement économique, social et identitaire majeur pour tout le territoire du pays et tout particulièrement pour les hauts cantons.

Le Pays doit également s'attacher à faciliter l'accès des jeunes aux stations de ski en soutenant les projets visant à améliorer les dessertes de transports spéciaux vers les stations, à obtenir des tarifs préférentiels sur les remontées, à enseigner les sports de neige. Un soutien doit également être apporté aux jeunes sportifs de haut niveau désirant s'orienter vers la compétition mais manquant de moyens pour y parvenir. Des solutions sur le plan financier sont à rechercher avec divers partenaires mais il serait également souhaitable de créer une sorte d' " observatoire du sport " chargé d'étudier les pratiques sportives, de repérer les jeunes talents et de les aider à s'orienter dans les bonnes filières. Cela pourrait être réalisable en prenant appui sur les compétences et les ressources présentes sur le site de Font-Romeu.

## *Accès aux services multimédias.*

Le développement du réseau de téléphonie mobile et l'accès de tous les habitants du Pays au réseau Internet à haut débit est une question de démocratie et d'aménagement équitable du territoire. C'est aussi, bien entendu, une question de vitalité économique et sociale autant qu'un préalable incontournable au développement économique. Le développement du réseau haut débit est une des conditions d'accès aux services multimédias.

Cependant, pour que les opérateurs puissent investir sur un territoire comme celui du Pays ou que ses investissements soient valorisés et rentables pour les communes qui en supporteraient le coût, il faut en développer les usages.

Pour diverses raisons dont celle de la faiblesse des équipements des ménages et même celle des services publics n'est pas la moindre, l'utilisation d'Internet reste peu répandue, même sous la forme la plus simple de la messagerie électronique.

Le Pays doit donc intervenir à la fois sur le terrain de la sensibilisation du public et de la mise en place de projets innovants.

### **Campagne de sensibilisation**

Création d'un site internet du Pays : il s'agit d'offrir un premier aperçu de ce que peut être ce support de communication . Conçu comme un portail qui renvoie par des liens choisis vers les sites des partenaires et des acteurs du territoire il doit évoluer et permettre aux communes et structures qui le souhaitent de bénéficier de cette entrée pour créer leur propre site. L'utilisation de ce site doit permettre de mettre en réseau dans un premier temps les animateurs du territoire. Il doit également inciter les membres du Pays (collectivités, associations..) à venir chercher les informations dont elles auraient besoin ( formulaires de demande d'aide, compte rendus, actualité...)

Ce site doit aussi valoriser le territoire et permettre à chacun de faire connaître son activité ou son implication économique. C'est pourquoi la mise en ligne du site s'accompagnera de journées de formation et de démonstration et fera l'objet d'une large communication au sein du Pays.

## Mise en place de points multimédia

L'intérêt de la création de points multimédia résulte surtout du fait que les lieux choisis disposent d'un animateur qui assure la formation du public et l'aide dans sa recherche. Le Pays pourrait donc aider à choisir et mettre en place des lieux d'accès à internet dimensionnés selon les besoins de chaque zone avec un formateur itinérant.

Le maître d'ouvrage sera choisi selon les zones et l'ampleur des financements à apporter.



### Mettre en place des projets innovants d'accès aux services

L'objectif de la démarche est de pouvoir offrir sur le territoire un maillage de services publics et para publics permettant à la population de faciliter ses démarches administratives.

#### Points multiservices

Le rôle du Pays sera de mener la concertation entre les services publics et les acteurs publics et socio-économiques du Pays. Le but étant d'accéder en un seul point aux services publics et para publics La Poste, CAF, ANPE, etc...

#### Réseau des communes

Simplifier les démarches administratives et les déplacements en ayant accès à partir d'un centre à des informations concernant d'autres communes (mutualisation des moyens humains, ouverture "permanente" des petites mairies). Dans ce cadre l'équipement en informatique des communes pourra être négocié à l'échelle du Pays.

## Réseau des écoles rurales

Le but sera de créer des réseaux d'échanges d'informations pédagogiques ou pratiques, de faciliter les actions de soutien scolaire, de familiariser les élèves avec l'outil internet.



### *L'offre sociale et la santé*

(petite enfance, adolescence, parentalité,  
3<sup>ème</sup> âge, prévention, dépistage, permanence des soins).

Les habitants du Pays ne sont pas égaux devant les problèmes liés à la santé et à la famille. Si les actions mises en place par le Conseil Général dans le cadre de ses compétences et obligations légales (lutte contre le cancer)... ainsi que par sa politique volontariste (création de Maisons Sociales Départementales) couvrent l'ensemble du territoire, les personnes résidant dans les hauts cantons y ont plus difficilement accès en raison de la dispersion de l'habitat et des difficultés de déplacement (manque de transports publics adéquats, climat aggravant les difficultés en hiver). C'est un douloureux constat mais les statistiques montrent que le taux de mortalité infantile en Cerdagne-Capcir est des plus élevés de France et qu'un pourcentage élevé de naissances a lieu dans une voiture ou une ambulance.

Les raisons de cette situation intolérable sont connues : pas d'hôpital de proximité à l'exception de celui de Puigcerdà, côté espagnol. La clinique de Prades n'est pas éloignée des hauts cantons mais il est difficile de s'y rendre en hiver, pas de maternité, manque de consultations prénatales et postnatales. La création d'un hôpital transfrontalier en Cerdagne (en plus de celui de Puigcerdà, totalement saturé) a enfin été acceptée par les autorités de tutelle et permettra de solutionner tout ou partie de ce grave problème. Mais il faudra attendre encore quelques années pour qu'il soit opérationnel.

C'est pourquoi il est dès à présent nécessaire de renforcer le pôle santé de Prades (en concertation avec les acteurs du projet du futur pôle de Cerdagne et dans une perspective de complémentarité et de cohérence avec celui-ci).

Il y a urgence à mettre un terme à cette situation, à trouver des " solutions relais " et le Pays doit s'y employer en jouant son rôle de fédérateur auprès des organismes, des associations, concernés et des autorités professionnelles et territoriales compétentes, en faisant jouer sa force de proposition, de générateur et de facilitateur de projets. C'est ce même rôle que le Pays doit jouer dans les domaines de l'aide à l'enfance et à la famille, du soutien scolaire, de l'aide aux personnes âgées (il faudra, par exemple, apporter une attention toute particulière aux propositions concernant la création de maisons de retraite médicalisées en particulier en Conflent) et de l'aide sociale en général.

### *La santé.*

#### **Permanence des soins.**

Les problèmes qui se posent en matière de santé, et notamment au sujet de la permanence des soins, sont au cœur de la problématique à laquelle doit faire face le Pays face à la dégradation du tissu médical et hospitalier et à la forte poussée démographique que connaît le département dans son ensemble. La population augmente (avec des pics en période estivale et hivernale) alors même que la " population médicale " est vieillissante et en constante diminution. Cela pose des problèmes graves, en particulier en Conflent, notamment dans le secteur

ou dans celui de Vinça, ou encore dans celui de Vernet-les-Bains où les derniers médecins vont partir à la retraite sans avoir trouvé de remplaçant. D'une manière générale, sur l'ensemble du Pays, ce sont les problèmes des services de gardes médicales et d'intervention d'urgence qui se posent avec le plus d'acuité.

La profession médicale, en liaison avec les autorités compétentes (DDASS, ARH, etc...) a déjà réfléchi à ces questions et a émis un certain nombre de propositions dont la mise en application nécessite une intervention extérieure, souvent d'ordre financier, notamment au niveau des collectivités locales et territoriales :

Pour des raisons d'efficacité et de sécurité et compte tenu de la pénurie de médecins, il est préférable, en cas d'urgence, d'inciter les personnes à se déplacer au cabinet du médecin plutôt que de faire déplacer le médecin chez le patient (un médecin de garde ne peut pas à la fois être présent en urgence chez un malade et répondre efficacement à une autre demande d'intervention d'urgence située à plusieurs kilomètres...).

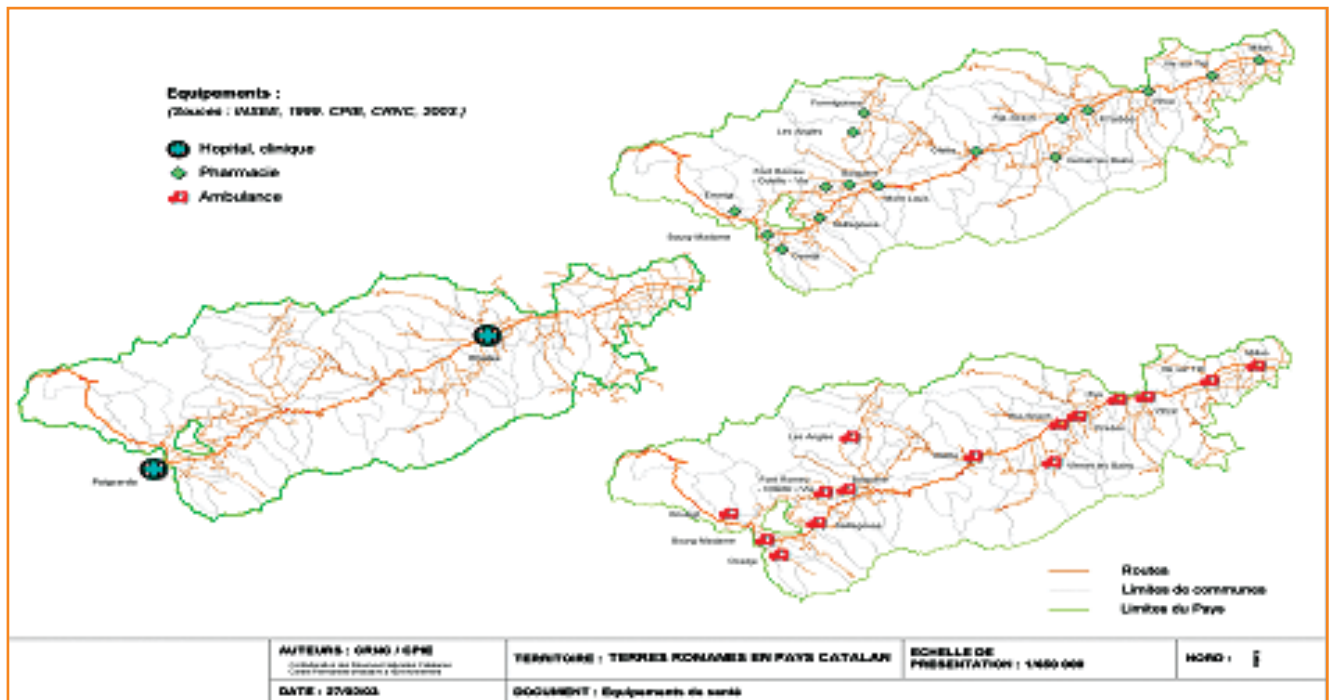
Pour cela, il faut évidemment prévoir de procurer un moyen de transport aux personnes qui n'en ont pas ou qui ne sont pas en mesure d'utiliser celui dont ils disposent.



Le réseau ambulancier existe mais il ne peut pas être partout (surtout pendant les saisons touristiques) de même que les sapeurs-pompiers. Le Pays peut être à l'initiative de la recherche d'une solution partenariale impliquant tous les acteurs concernés. Les appels d'urgence se font sur un numéro unique, le « 15 », dont la gestion est entièrement à la charge du Centre hospitalier de Perpignan (c'est-à-dire le service public), totalement débordé. Il est proposé de mettre en place un numéro d'appel décentralisé, plus adapté, impliquant directement les médecins libéraux et faisant appel à des financements publics.

Le Pays doit s'attacher à faire se rencontrer tous les acteurs de la prévention (des préventions), à fédérer leurs actions et à les aider à trouver des moyens de communication modernes et efficaces.

De même, le Pays doit soutenir ou, au besoin, générer les actions visant à relayer et à répartir équitablement sur son territoire les campagnes de dépistage des maladies mortelles ou graves, à inciter le public (notamment les jeunes et les femmes enceintes, les femmes de 30 à 55 ans) à passer les tests de contrôle. Il faut prendre conscience qu'en milieu rural une très grande majorité de femmes n'effectuent pas de tests de dépistage du cancer



### Prévention et dépistage.

La prévention revêt de multiples aspects : prévention des maladies mortelles (cancer, sida), des conduites addictives (drogues, tabac, alcool), prévention des accidents de la route, des accidents du travail. Les actions de prévention résident essentiellement dans la divulgation d'informations par le biais des institutions mais aussi grâce à la mobilisation du secteur associatif. Cette information, malgré les efforts des uns et des autres, se fait pratiquement sans concertation, est dispersée en de multiples lieux, et le public s'y montre très peu réceptif, notamment les jeunes, les moyens employés sont peu adaptés aux modes de communication actuels.

du sein malgré les conseils de leur médecin. Quand la chirurgie intervient c'est bien souvent déjà trop tard.

### Offre sociale

#### L'aide à l'enfance et à la famille.

Le pays doit se donner les moyens de faire en sorte que le suivi des grossesses, des naissances et des nouveaux-nés soit effectif sur la totalité de son territoire.

On doit, d'autre part, chercher à améliorer les missions et les services d'aide et d'assistance médicale, sociale et ménagère aux mères de famille venant d'accoucher.

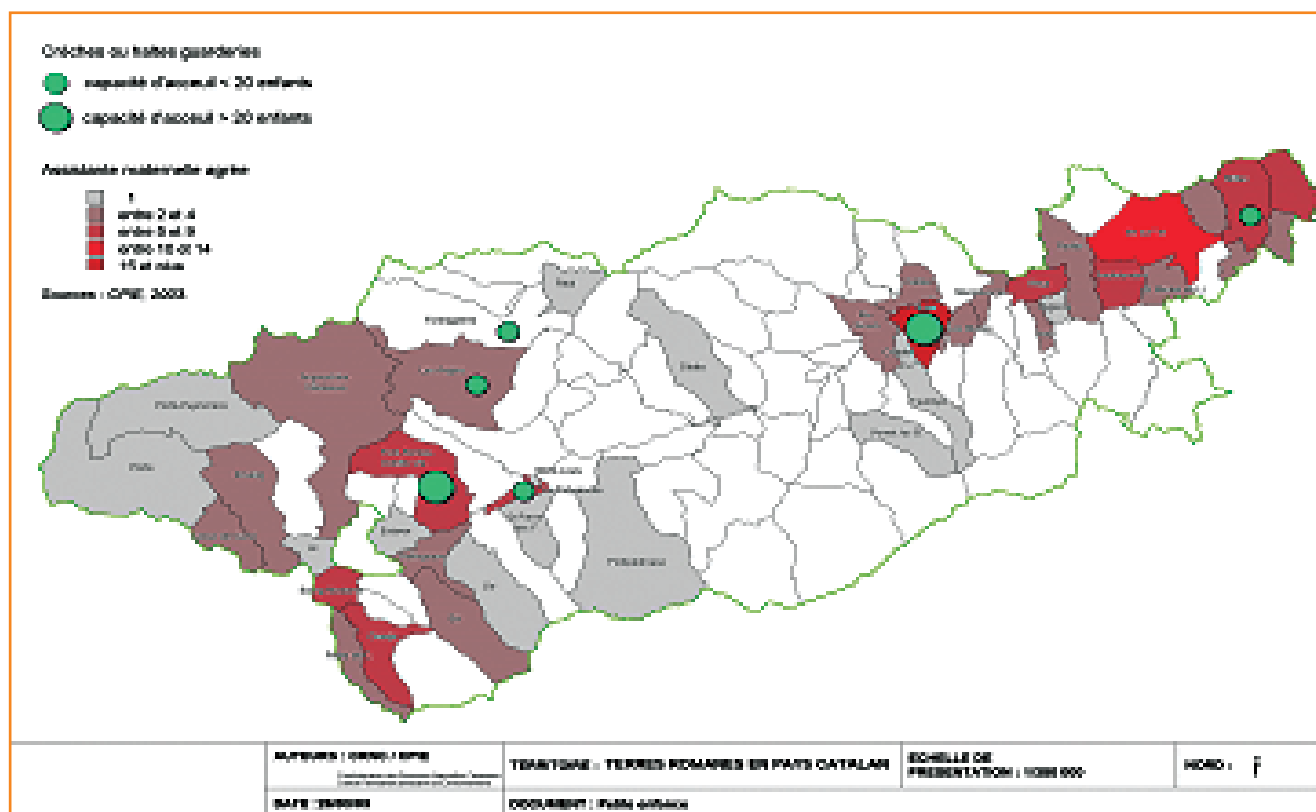
Le manque de crèches et de garderies est un frein à l'embauche de main-d'œuvre, donc à l'économie du Pays. Il convient de développer les créations, par les collectivités locales, de crèches et garderies d'enfants non scolarisés, de trouver des compensations financières permettant aux crèches et garderies parentales ou associatives de pratiquer des tarifs les rendant accessibles aux jeunes salariés, aux familles monoparentales, aux personnes en situation d'exclusion désireuses de s'insérer par l'économique.

Des moyens supplémentaires doivent être recherchés pour accroître le volume et le champ d'action des Associations d'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR), pour les aider dans leur tâche de gestion administrative.

L'échec scolaire étant un facteur d'exclusion sociale (et réciproquement) il est possible d'en limiter les effets directs et indirects en fédérant l'action des associations de soutien scolaire (cela, bien entendu, en concertation avec les enseignants et les parents), en aidant les établissements à s'équiper en matériel informatique (notamment en logiciels adaptés) et multimédia, en favorisant la création de postes (itinérants et à temps partiel) d'intervenants extérieurs.

## L'aide aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

Une des priorités des pouvoirs publics en général est de construire une politique adaptée aux personnes âgées et handicapées. Cette politique, cherchant depuis plusieurs années à privilégier le maintien à domicile plutôt que le placement en maison de retraite ou en établissement spécialisé, mobilise l'Etat, le Département, les communes, les organismes d'Assurance Maladie ainsi que les partenaires de la société civile engagés dans les actions en faveur de ces personnes. Le cadre directeur de cette politique est contenu dans le Schéma départemental des personnes handicapées, mis en place en 1999, et le Schéma départemental des personnes âgées, mis en place en 2001. L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), décidée au niveau de l'Etat, est venue compléter en 2002, ces schémas et les dispositifs d'aide financières aux personnes concernées.





Les principes essentiels de ces politiques visent :

- le respect de la personne dans ses choix de vie
- l'aide au maintien à domicile
- la prévention de l'exclusion par des actions de coordination et de solidarité
- la recherche d'une démarche de qualité.

Le Pays peut générer des synergies amélioratrices de la mise en application de ces principes (notamment par la mise en réseau des associations d'entraide), de leur adaptation à la réalité du terrain. Mais il peut également être à l'initiative d'actions visant à couvrir des domaines plus particuliers. Par exemple rompre l'isolement dans lequel se trouvent la plupart des personnes âgées, notamment dans les hauts cantons, non seulement en raison de leur présence sur des zones en voie de dépeuplement mais aussi en raison de leur exclusion de fait de la vie sociale. Aider les personnes encore valides à se réinsérer dans les activités (y compris participer au fonctionnement des crèches et garderies), les festivités et tous les petits événements du quotidien, aller vers les personnes invalides pour leur apporter un autre soutien que

les soins du corps ou le ménage contribuerait à un réel accompagnement de la personne et serait générateur d'emplois.

D'autre part, le Pays peut intervenir en faveur des personnes handicapées physiques par des mesures incitant à la mise en conformité des voiries des bâtiments publics, des commerces et services avec la législation sur l'accès aux handicapés

### *Les services aux populations.*

La présence des services publics et des services en général est indispensable au maintien de la population dans les communes rurales et la disparition de l'un des services entraîne inéluctablement un engrenage qui conduit à la disparition de tous, à l'isolement de dizaines et de dizaines d'habitants et, finalement, à la désertification de secteurs géographiques entiers.



### **Les services publics**

L'évolution des techniques et de l'organisation du travail, les restrictions budgétaires ont conduit les services publics à concentrer leur personnel, à fermer leurs locaux d'accueil dans de nombreuses communes du Pays privant ainsi des populations de distribution du courrier, de points de réservation de billets de train, d'école, etc... et cela n'est pas fini.

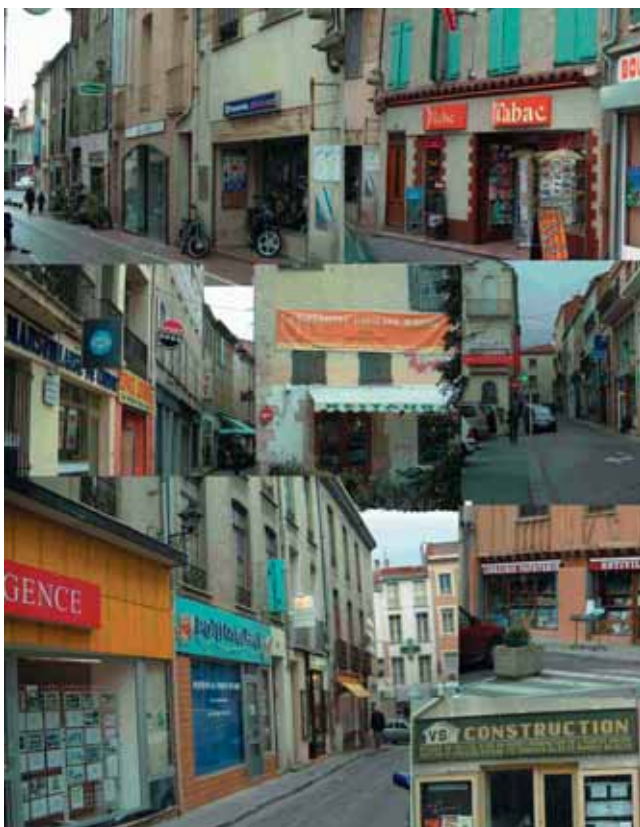
Dans l'intérêt des populations et pour faire traduire dans la réalité les volontés affirmées ici et là d'aménagement du territoire le Pays peut mettre en œuvre la recherche de partenariats entre l'Etat, les entreprises nationales ou semi-nationales, la Région, l'Europe, les communautés et les collectivités locales pour :

- inciter les services publics à maintenir leur présence dans les secteurs les plus sensibles
- favoriser le regroupement de services dans des bâtiments communs (sorte de " Maison des services publics " à bâtir là où n'existent pas de locaux adaptés) plutôt que de chercher des solutions individuelles, improbables, plus coûteuses et moins efficaces.

### **Les commerces et services de proximité.**

Plusieurs dispositifs existent pour aider les communes à maintenir, là où ils sont menacés ou à créer là où ils ont disparu, les commerces de première nécessité : épicerie, boulangerie, boucherie, etc...

Le plus souvent ces actions se concrétisent par la création d'un commerce " multiservices " (assurant parfois en plus la diffusion de la presse ou la vente de carburant) géré par une ou plusieurs



personnes recrutées parmi les demandeurs d'emploi de longue durée et dont l'activité est suivie et accompagnée au niveau de la gestion administrative et de la comptabilité.

Ces dispositifs demeurent assez complexes dans leur mise en application et le nombre de dossiers parvenant à terme est assez faible en regard des besoins Cette politique de maintien des services au public doit donc être renforcé.

### **Les transports.**

Des améliorations ont été apportées à l'aménagement de la RN 116, axe de communication majeur du Pays. Il reste cependant encore beaucoup à faire, c'est un euphémisme, notamment dans la partie située en altitude.

Mais il y a également beaucoup à faire pour relier les vallées affluentes à cette épine dorsale.

Par ailleurs, si des moyens de transport collectif (autobus) existent en nombre pour desservir le Pays en suivant d'un bout à l'autre l'axe de la RN

116, les moyens de transports sont nettement insuffisants, parfois inexistant pour relier entre elles les communes situées de part et d'autre de la vallée de la Têt . Le Pays doit rechercher des solutions allant dans ce sens ou répondant aux mêmes objectifs.

D'autre part, il est impératif de prendre en compte la ligne SNCF Perpignan-Villefranche de Conflent en tant que moyen de communication majeur. Pour lui permettre de jouer à plein ce rôle, cette ligne doit être à l'évidence adaptée aux changements liés à l'augmentation et à la composition de la population. Les équipements et les gares doivent être modernisés, l'accueil doit y être assuré en permanence (pour des raisons commerciales, conviviales et de sécurité), le nombre des navettes Perpignan-Villefranche doit être augmenté et les horaires doivent être adaptés aux horaires de travail des salariés et pour permettre aux habitants de l'arrière-pays d'accéder aux heures d'ouverture aux centres administratifs et de santé, de répondre aux convocations des services publics ou organismes professionnels, etc....,



Par ailleurs, il convient de se souvenir que si les cheminots de la ligne Villefranche - La Tour de Carol ne s'étaient pas physiquement opposés, dans les années 80, à l'arrachage des voies de chemin de fer, le Train Jaune aurait disparu. Or ce joyau de la technique ferroviaire est en passe d'être classé, il est le " monument " le plus visité par les touristes (400 000 passagers en 2001). Même s'il ne peut pas être considéré comme un outil de transport collectif à part entière, il peut jouer un rôle autre que purement touristique. Le Pays devrait prendre part à la fédération de toutes les initiatives déjà engagées et en

recherchant des partenariats au plus haut niveau pour augmenter la fréquence des transports sur cette ligne (ce qui implique un plus grand nombre de machines et de wagons, une réhabilitation et une mise aux normes des gares) de façon à en faire une véritable " navette " rapprochant les deux extrémités du Pays et irriguant efficacement, dans les deux sens, les bassins d'emploi, de services et les lieux touristiques. Enfin, il est nécessaire de généraliser les transports gratuits même le mercredi et le week-end pour les scolaires afin de leur permettre de pratiquer des activités sportives ou culturelles.





Toutefois, même si l'activité agricole est devenue minoritaire, elle est essentielle à la structuration de l'espace, à la production de richesses économiques et au maintien du tissu social et de services qui, à leur tour, attirent de nouvelles activités.

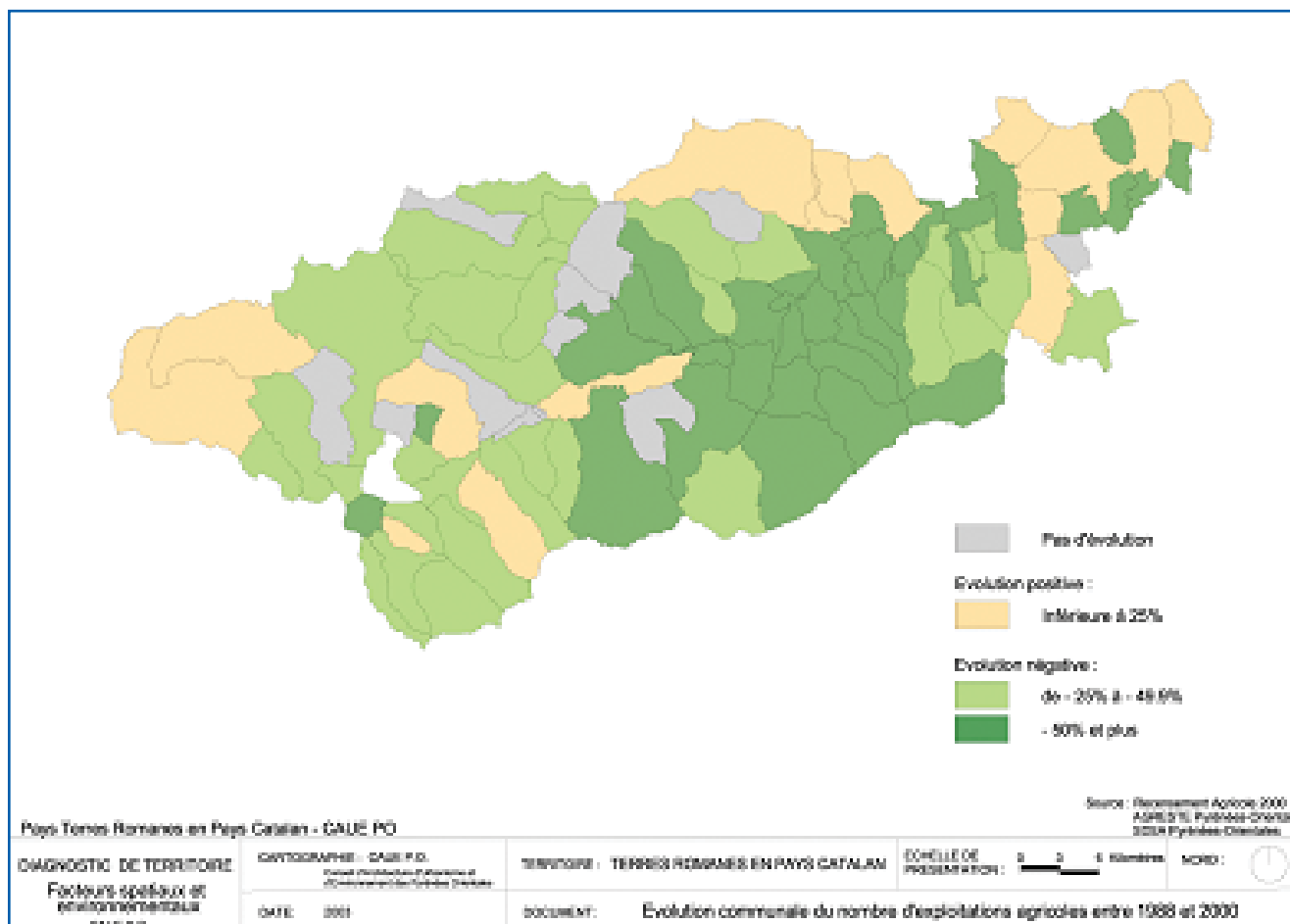
Cette forte concurrence avec les nécessités de l'urbanisation n'est pas le seul problème auquel l'espace agricole est confronté sur le territoire du Pays.

En Conflent et dans les hauts cantons, les zones de piémont et montagne, où se pratique la sylviculture et l'élevage, ne sont pas

en concurrence en terme de consommation du foncier, mais d'utilisation. Des conflits existent entre les différents usagers de la montagne : agriculteurs, touristes, randonneurs, exploitants forestiers, chasseurs.

Or, la présence de l'activité agricole est indispensable à la gestion de ces espaces pour les maintenir accessibles, les préserver de l'envahissement par la broussaille, lutter contre les incendies. Dans ce contexte, l'enjeu pour l'agriculture est de continuer à gérer ces espaces dans une situation de multi-usages.

L'identité du Pays Terres Romanes repose sur le caractère rural de son territoire qui en fait un atout d'attractivité touristique. Ce caractère dépend de la présence de l'activité agricole en tant que créatrice de richesses économiques mais aussi comme garante de l'entretien des paysages. Conscient de ces atouts, mais également de la fragilité de la place de l'agriculture, le pays souhaite s'engager dans un soutien de cette activité par une sécurisation du foncier, outil incompressible des agriculteurs et sujet de toutes les tentations.



Ainsi, dans le souci des intérêts des agriculteurs comme dans celui des populations anciennes et nouvelles, le Pays souhaite donc s'engager dans une série de réflexions et d'actions dans le but de :

- mieux connaître les besoins des utilisateurs de l'espace
- préserver l'espace foncier agricole en développant une politique d'aménagement prenant en compte l'agriculture dans les documents d'urbanisme, privilégiant la gestion économe de l'espace, notamment par la recherche de nouvelles formes urbaines moins consommatrices (petits collectifs, resserrement du tissu urbain), favorisant l'utilisation du bâti existant. Cette politique d'aménagement pourra s'appuyer sur des diagnostics agricoles réalisés à l'échelle de petites régions

- favoriser le maintien de l'activité agricole et la reprise de l'espace abandonné
- gérer les conflits d'usage et les problèmes de voisinage liés à l'arrivée dans l'espace rural de nouveaux habitants sans " culture rurale ", par des actions de communication et de sensibilisation sur les pratiques agricoles ou le fonctionnement des estives.



### ***La revitalisation des centres anciens. Les jonctions entre centres anciens et nouveaux lotissements.***

La réhabilitation du parc résidentiel vacant, principalement dans les centres anciens et la réduction de la distance séparant ces centres et les nouvelles zones d'urbanisation sont des enjeux stratégiques importants pour préserver l'outil de production des agriculteurs, pour une gestion économe de l'espace, pour le maintien du tissu social. Bien souvent on cherche à étendre l'emprise foncière du bâti alors que de nombreux logements vacants répondraient à la demande à la condition d'offrir un confort et des équipements correspondant aux critères aujourd'hui exigibles, notamment en matière d'isolation phonique et thermique. La revitalisation des centres de bourgs passe également par la redynamisation et la modernisation des lieux publics, des services et des commerces de façon à en améliorer l'aspect extérieur, à les rendre attractifs et performants, en mesure de répondre aux nouvelles attentes de la population.

Dans un premier temps, le pays peut s'orienter vers des mesures incitatives à la réhabilitation des façades des commerces et services, à la création de mini-aïres de stationnement de proximité.



D'autre part, pour le resserrement des liens sociaux, une meilleure intégration des nouveaux arrivants, pour prévenir les comportements liés à la petite délinquance (dégradation de biens privés ou de mobilier urbain, de bâtiments publics), il faut rechercher les moyens d'éviter la " ghettoïsation " des nouvelles zones d'habitat, de remédier à l'éloignement, voire l'isolement des nouveaux lotissements.

Le but général à atteindre étant, dans la mesure du possible compte tenu de l'existant et des spécificités topographiques, d'éviter de créer des " zones de rupture " ou des " no man's land " entre les nouvelles urbanisations et les anciennes. D'où la nécessité de privilégier le développement concentrique de l'habitat, sur le pourtour des urbanisations anciennes et non plus sur des espaces à l'écart, même si cela est à préciser au cas par cas, qu'aucune règle définitive ne peut être édictée et qu'il convient également de veiller à ne pas noyer le patrimoine ancien dans des lotissements récents.

Le lien peut se créer par la présence de services et de commerces, d'aires de loisirs, promenade, manifestations culturelles ou sportives, implantés en périphérie des zones anciennes d'habitat, assurant ainsi la " jonction " avec les nouvelles zones et donnant un aspect de continuité à la physionomie urbaine des communes en prenant soin de ne pas dénaturer l'aspect paysager du bourg perçu dans son environnement, le caractère traditionnel, historique des zones anciennes.

Le Pays souhaite inciter les communes et les communautés de communes à orienter leur développement en ce sens :

- en engageant une réflexion pour une charte de qualité commune mais adaptée à la spécificité de chaque terroir
- en encourageant et facilitant les contacts avec les organismes de conseils, services départementaux compétents ou personnes qualifiées
- en incitant à rechercher et à trouver des solutions permettant des solutions alternatives au " pavillonnaire " (petites urbanisations autour de bâtiments isolés existants, construction à flanc de coteau plutôt que sur les terres planes arables, réaménagement d'îlots vétustes au cœur des bourgs, reconversion de friches industrielles, etc...).

## ***Le développement des logements locatifs (dont locatifs sociaux)***

Plusieurs phénomènes caractérisent le problème du logement sur le territoire du Pays. La demande ne peut être satisfaite alors que le parc des logements vacants est nombreux. Les propriétaires privilégient la vente de leur immeuble ou, à la rigueur, la location saisonnière plutôt que la location à l'année.

Part des résidences secondaires en 1999



La spéculation foncière, sous la pression des acquéreurs étrangers (notamment anglo-saxons) a hissé les biens immobiliers à un prix qui les rend inaccessibles aux autochtones, notamment aux jeunes ménages, et aux personnes arrivant d'autres régions du territoire national.

A l'évidence, la pénurie de logements en locatif frappe en premier lieu les personnes aux revenus financiers modestes et, dans certains cas, compromet leur accès à l'emploi, pénalisant du même coup l'économie locale.

Il est donc urgent :

- de développer une politique de construction de logements neufs et de réhabilitation de logements anciens destinés prioritairement d'une part aux jeunes salariés et aux jeunes ménages et, d'autre part, aux personnes en difficulté sociale (femmes seules avec des enfants, allocataires du Rmi, personnes n'ayant d'autres revenus qu'une pension d'invalidité, etc...)

- d'une manière générale, de favoriser les opérations immobilières consistant, dans le respect des principes énumérés ci-dessus, à étendre le parc de logements locatifs, notamment à destination des personnes à faibles revenus. Cette extension du parc locatif doit aller du locatif résidentiel de standing avec accession à la propriété jusqu'au locatif social et très social.

- de sensibiliser les propriétaires d'immeubles vacants et de les informer sur les aides et avantages dont ils peuvent bénéficier en louant à l'année d'aider les opérations concertées de réhabilitation du bâti ancien existant.



### ***Le développement du parc de logement des travailleurs saisonniers, touristiques et agricoles.***

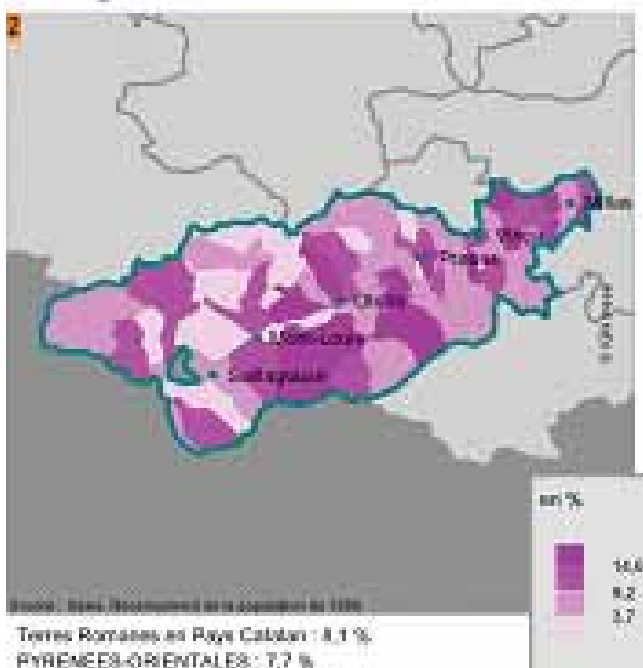
La pénurie de logements en locatif est également la cause de difficultés pour loger les travailleurs saisonniers (tant en zone agricole qu'en zone à forte activité touristique) dans des conditions satisfaisantes aussi bien pour le salarié que pour son employeur.

Il importe donc de favoriser la création d'unités de logements pour les travailleurs saisonniers judicieusement réparties sur le territoire du Pays et desservies par un réseau de navettes assurant la liaison avec les lieux de travail.

La construction de ces logements pourrait aussi constituer une opportunité pour développer des actions d'insertion par l'économique (de type " chantier-école " ou autres dispositifs) en facilitant l'embauche par les entreprises compétentes de chômeurs de longue durée ou de bénéficiaires du Rmi.

Convenablement équipées, paysagées et conçues dans une architecture s'intégrant au bâti existant et dans une démarche " multi-usages ", ces unités de logement pourraient être convertibles, en période de désembauche ou de " morte-saison " touristique, en locatif touristique de type " gîte d'étape " ou " chambre d'hôte ".

Part des logements vacants en 1999



## *La protection des sites naturels remarquables*

Le pays se caractérise par un nombre important d'espaces protégés (Réserves Naturelles, sites Natura 2000, sites classés...) résultant de la biodiversité exceptionnelle du territoire. Les habitants perçoivent souvent les réglementations de ces sites comme des contraintes, sans avoir conscience de leurs contributions à protéger des espèces menacées au niveau national ou international.



Le maintien d'espaces naturels " sauvages " est garant d'un cadre de vie de qualité et d'un attrait touristique de plus en plus recherché.

Le Pays a un rôle à jouer en aidant les gestionnaires de ces espaces protégés à communiquer afin de sensibiliser la population locale à la nécessité de préserver un patrimoine naturel d'exception. Les gestionnaires d'espaces protégés sont détenteurs de données naturalistes et de connaissances en matière de gestion du patrimoine naturel.

Ces informations sont jusqu'à présent sous-exploitées par les acteurs du territoire. Le Pays peut aider tous les intervenants dans les espaces naturels à acquérir de nouvelles connaissances et à les mettre à disposition de l'ensemble du territoire.

Bien que nous soyons dans une région frontalière, il n'y a que peu d'échanges de données ou d'expériences naturalistes entre Catalogne nord, Catalogne sud et Andorre. Le Pays a vocation à favoriser ces échanges d'expériences.

Au-delà de l'acquisition de ces connaissances et des échanges d'expérience auxquels elles doivent donner lieu entre les gestionnaires de terrains et entre ces derniers et leurs homologues transfrontaliers, ces connaissances doivent s'inscrire dans la réalité des plans de gestion existants ( documents de gestion des réserves naturelles, plans simples de gestion, règlements types de gestion ou aménagements des forêts privées et publiques, documents d'objectifs, etc...) et pour cela y faire l'objet de transcriptions précises par des plans d'actions concrets définis par zone homogène.



## *L'économie, l'emploi et la formation*

Le développement de l'emploi doit, bien entendu, se concevoir en prenant appui sur les piliers de l'économie du Pays que sont l'agriculture, l'artisanat et le tourisme mais qui sont communs à tout le département.

Terres Romanes en Pays Catalan se distingue par des atouts naturels et des savoir-faire particuliers générateurs d'emploi et d'économie à la condition que soient mises en place ou modernisées les filières de formation nécessaires à leur pérennisation et que le Pays se dote des équipements technologiques indispensables à toutes les activités, notamment en matière de communications.

Le maintien et la création d'emplois sont possibles à partir d'activités existantes : agriculture (diversification, valorisation et création de micro-filières), artisanat (développement de l'artisanat d'art, des activités liées à la transformation des produits naturels - bois, plantes aromatiques- ou issus de l'élevage et de l'agriculture) et tourisme (développement des stations de sport d'hiver mais aussi du tourisme de nature et de l'agrotourisme) mais aussi dans les secteurs de la logistique et des transports (par exemple, plate-forme multimodale d'Enveitg-La Tour de Carol) de la santé (par exemple réhabilitation respiratoire et maîtrise des handicaps en Cerdagne-Capcir), du sport (par exemple préparation aux sports de haut niveau et techniques d'entretien de la forme), des nouvelles technologies (par exemple énergie solaire), de la protection et de la promotion de l'environnement, de l'approche " sensible " de la nature, de la culture (par exemple enseignement de la langue catalane, diffusion de la culture catalane, arts vivants liés à l'histoire et au patrimoine).

## *Vitalisation des activités artisanales, industrielles, agricoles et commerciales.*

*(soutien aux entreprises, diversification des activités, aide à la formation, à la transmission d'entreprise)*

L'artisanat, très divers et répandu sur la totalité du territoire du Pays, est un outil de développement type tant en matière de développement local que d'aménagement du territoire et d'emploi.

En l'absence de grands pôles industriels, il est, à l'évidence, une ressource d'énergies et de compétences pour le dynamisme économique du Pays, un point d'appui pour la création d'activités nouvelles augmentant notre attractivité, un levier pour l'amélioration de la mise en valeur de nos produits naturels et de notre créativité.

Toutefois, la ruralité du territoire du Pays implique un certain nombre de contraintes pour les activités économiques, tant artisanales, industrielles, agricoles que commerciales : infrastructures insuffisantes et inadaptées, éloignement et isolement pour certaines vallées, étroitesse des marchés locaux, configuration géographique et climatique du territoire augmentant les temps de transports, manque de main-d'œuvre compétente, éloignement des centres de formation, concurrence agressive des entreprises espagnoles, etc...

Autant de handicaps qui fragilisent le tissu démographique et économique du territoire. Ajoutés au constat des dix dernières années, nous souffrons effectivement d'une perte d'entreprises et de population qui peuvent mener à terme à la désertification de certaines vallées.

A contrario, les perspectives d'avenir promettent un apport de population nouvelle sur les 10 prochaines années et une nette amélioration du réseau routier. Il est, par conséquent, important à la fois de maintenir et vitaliser le tissu économique du territoire (industrie, commerce, agriculture, métiers) et de préparer les entreprises à ces nouvelles mutations, notamment dans des démarches de modernisation, de qualité et de coopération entre entreprises et secteurs. Les Chambres consulaires ont réalisé un diagnostic sur l'ensemble du territoire du Pays, diagnostic dont il ressort essentiellement quelques grandes idées dont les objectifs doivent être soutenus par le Pays.

## ***La dynamisation des zones artisanales, industrielles et commerciales du Pays Terres Romanes.***

Sur le territoire on peut dénombrer une dizaine de zones d'activités.

Ces zones se sont développées depuis près de 10 ans et l'on peut observer que certaines sont totalement équipées, d'autres sont en développement et d'autres en sont à leur début.

Un des enjeux du Pays est de veiller au développement efficace et harmonieux de ces zones et on peut distinguer plusieurs objectifs prioritaires:

- la recherche active d'implantation d'entreprises sur ces zones.
- la recherche de qualité tant au niveau des sites (respect de l'environnement, intégration paysagère, ...), qu'au niveau des produits et savoir-faire (formations..), qu'au niveau des entreprises (sensibilisation des entreprises sur les normes ISO ...)
- la communication de ces zones vis à vis du public (signalétique, plaquettes ...)



### **L'appui au maintien et à la création/transmission d'entreprises**

Le diagnostic réalisé a permis de constater que l'artisanat et l'agriculture étaient en perte de vitesse en nombre d'entreprises sur le territoire. Le commerce, quant à lui, affiche un ralentissement sur les cantons de Vinça, Prades et Olette. Ont pu également être observés les secteurs d'activités les plus touchés et les zones géographiques fragiles.

Dans le domaine agricole, un effort particulier est nécessaire pour le maintien des coopératives agricoles, véritables pôles de l'économie du Pays, tant sur le plan de l'emploi que des ressources générées et dégagées au niveau du territoire. Aussi est-il primordial de se fixer 4 objectifs prioritaires :

- Maintenir les entreprises existantes
- Accorder une attention particulière aux entreprises citoyennes présentes dans les zones isolées (assurant un service à la population au détriment de la rentabilité économique).
- Développer le tissu entrepreneurial
- Bâtir un partenariat facilitant l'installation ou la reprise d'activités économiques.



### **Adaptation, modernisation des entreprises du Pays et démarche de qualité.**

Les contraintes économiques, sociales et réglementaires (concurrence accrue sur les marchés, identification des produits et respect de l'environnement, normes ...) impliquent de la part des entreprises des adaptations et une nécessité constante de modernisation.

Cette situation est particulièrement sensible sur le territoire du Pays du fait de sa configuration géographique rurale et isolée avec un réseau routier pas toujours adapté aux exigences des activités économiques.

A ces fragilités, s'ajoute celle des activités économiques saisonnières (agriculture, tourisme) en ce qui concerne leur main d'œuvre. Il est de plus en plus difficile de trouver, former et fidéliser des salariés saisonniers. Il y a là pourtant un réel potentiel générateur d'économie locale : à titre d'exemple, la main d'œuvre saisonnière représente plus de 300 personnes en été dans les coopératives fruitières.

### **5 objectifs sont primordiaux :**

- Favoriser l'innovation
- Améliorer la qualité des entreprises et les conditions de travail
- Accompagner toute démarche de recherche de qualité sur les produits et Savoir-Faire.
- Soutenir les opérations collectives permettant la mise en réseau des entreprises (mutualisation de main d'œuvre, de moyens et de services... ).
- Rechercher les échanges transfrontaliers positifs avec l'Espagne et l'Andorre, positionner le Pays sur l'axe des échanges entre Barcelone et l'Europe du Nord, via Toulouse

### **La valorisation et la promotion des métiers**

Au cours de réunions techniques et professionnelles, les socioprofessionnels expriment très fréquemment les difficultés qu'ils ont à trouver de la main d'œuvre qualifiée ou à trouver des jeunes souhaitant s'engager dans certaines professions. Cette difficulté peut avoir à terme des répercussions graves en matière de transmission d'entreprises, en matière de renouvellement du tissu, certaines professions peuvent être amenées à disparaître et les déplacements vers des centres urbains au détriment des zones rurales peuvent être amplifiés.

C'est pourquoi il est important de valoriser ces métiers par :

- des actions de sensibilisation auprès des jeunes (dans les écoles..)
- des actions de valorisation de l'image de certains métiers (Bouche, Art, Agricoles, petits commerces ...)
- des manifestations et des expositions ponctuelles.

A ce niveau, il est également important d'assurer une offre de formation performante, notamment par la décentralisation de la formation professionnelle (en apprentissage mais aussi en formation continue) dans les hauts cantons.



### **Appuis aux projets structurants**

Le diagnostic a permis d'observer que les hausses de populations et d'entreprises avaient lieu dans des communes qui avaient fait des efforts d'embellissement ou dans des communes avec des projets forts (publics ou privés) tels les stations de ski, les eaux chaudes ...

Ces efforts ont obligatoirement des retombées induites sur la commune même et sur les villages alentours.

Un des objectifs sera donc de déceler et d'appuyer les projets structurants en matière économique autour de thèmes comme par exemple :

- le travail de la pierre
- la micro-mécanique

## ***Le développement massif de l'équipement Internet Haut Débit et Téléphonie Mobile.***

Répartir harmonieusement les apports extérieurs de population sur l'ensemble du territoire du Pays, fixer durablement les nouveaux résidents, accueillir de nouvelles entreprises, dans tous les secteurs d'activité et tout spécialement dans des secteurs d'activités innovantes, faciliter le télétravail, implique l'accès de tous les habitants aux réseaux Internet haut débit (ADSL ou autres) ainsi qu'aux réseaux de téléphonie mobile.

Si cette nécessité concerne le Pays dans sa globalité, elle se pose avec encore plus d'acuité dans certains secteurs géographiques, particulièrement en Conflent et dans les hauts cantons où, en raison de la complexité du relief mais aussi du manque de relais, certaines zones sont totalement exclues des moyens d'accès aux nouvelles formes de communication et parfois même n'ont accès que sous une forme réduite au réseau hertzien de télévision.

Or ce sont précisément dans ces secteurs que se trouvent concentrées des activités de pointe dans les domaines de la recherche scientifique ou médicale, lesquelles se trouvent fortement pénalisées pour leur développement interne et face à la concurrence nationale et internationale.

Par ailleurs, cette inégalité devant les moyens de communication, et notamment en ce qui concerne la téléphonie mobile, pose aussi un problème de sécurité pour les personnes dans ces régions déjà défavorisées en ce qui concerne l'accès aux soins médicaux d'urgence et dépourvus de maternités.

**Il est donc urgent à tous points de vue de trouver les partenariats nécessaires pour :**

- assurer à l'ensemble du pays une couverture en téléphonie mobile**
- l'accès au réseau Internet à haut débit**
- expérimenter l'accès à Internet par satellite pour les hauts-cantons.**

C'est, d'autre part, une nécessité de notre temps pour améliorer et rendre accessible au plus grand nombre les nouvelles techniques d'enseignement, de formation (soit à distance par les réseaux de téléenseignement, soit en utilisant Internet à l'intérieur des établissements) comme base de données et outil pédagogique, pour faciliter la création de filières de télétravail.

## ***La valorisation des produits locaux et une nouvelle diversification des productions.***

Dans un contexte où le tourisme et l'agriculture sont les deux piliers de l'économie du Pays, il s'impose de mieux faire se rencontrer ces deux activités. Le tourisme représente en effet un débouché exceptionnel pour l'agriculture et ne peut inversement survivre sans elle. Ainsi, un axe fort de développement pour les produits agricoles est la recherche d'image et la valorisation commerciale de cette image.

Dans ce cadre, des situations différentes cohabitent sur le territoire du Pays :

- en Conflent, les producteurs fermiers volontaires ont su parfaitement exploiter le potentiel de consommation issu de la fréquentation touristique, avec le Samedi des Producteurs et Bienvenue à la Ferme, plus largement.

- en Cerdagne Capcir, le potentiel est beaucoup plus important (2 saisons touristiques) et le problème des producteurs n'est pas de trouver de la clientèle, mais plutôt d'avoir assez de marchandises pour la fournir !

- pour les fruits et légumes, c'est différent : la vente directe représentera toujours un volume faible par rapport à la production journalière de l'exploitation et à l'activité commerciale des coopératives. Si des opérations de promotion de "l'image" commencent à émerger, une meilleure valorisation passera surtout par la petite distribution de proximité (supermarchés) en même temps qu'une valorisation des ventes en bord de route et sur les marchés. Des efforts, différents selon les secteurs concernés et les zones géographiques du territoire du Pays sont donc à faire en ce sens.



Des efforts, différents selon les secteurs concernés et les zones géographiques du territoire du Pays sont donc à faire en ce sens.

L'action du Pays doit se situer sur deux terrains. Il s'agit, d'une part, d'accompagner les agriculteurs dans des démarches de qualité adaptées aux nouvelles attentes des consommateurs et donnant une image positive de l'agriculture : production raisonnée, traçabilité, identification et labellisation par des signes officiels de qualité, améliorations et innovations dans le conditionnement, la présentation....

D'autre part il faut valoriser ces pratiques et ces produits, c'est-à-dire susciter l'intérêt des consommateurs, tant locaux que visiteurs, pour les produits et les lieux de production, les aider à reconnaître les produits et à apprécier leur diversité et leur typicité.

Cela implique :

- pour les produits fermiers, de renforcer en priorité les initiatives existantes de commercialisation locale qui ont déjà prouvé leur intérêt et qui manquent cruellement de moyens pour accentuer la communication grand public, la promotion de l'image des produits, la sensibilisation des clients...

- pour d'autres secteurs, moins engagés encore dans ces démarches, de développer des circuits courts, mais aussi d'améliorer, voire de créer une image

- de mettre en œuvre une action concertée de signalisation thématique sur le tracé de la 116 et sur les axes de jonction avec les autres terroirs, afin d'affirmer, par une communication forte, les spécificités du Pays.

- d'encourager au développement d'actions de partenariat entre producteurs et restaurateurs, sur la base de cahiers des charges collectifs

- de créer un réseau d'information et de communication entre l'ensemble des producteurs, restaurateurs, hébergeurs (hôtellerie rurale, gîtes et chambres d'hôtes), points de vente... adhérents à une démarche collective de qualité

- de soutenir les initiatives visant à développer le goût des consommateurs et leur connaissance des produits locaux, ainsi que des pratiques de production (cours et concours de cuisine, de dégustation de vins, fêtes autour d'un produit)

Parallèlement aux actions en faveur d'une meilleure valorisation de nos produits, " Terres Romanes en Pays Catalan " est un territoire propice, par sa diversité climatologique et pédologique, au développement d'images identitaires fortes, issues de l'agriculture mais appartenant aujourd'hui tant au patrimoine traditionnel qu'à l'activité économique : l'olive en Ribéral et les chevaux lourds en Cerdagne.



En Ribéral, l'oléiculture représente un potentiel considérable de développement économique, culturel et paysager. Facteur de renforcement de l'image méditerranéenne du Pays, de son identité catalane, la culture de l'olive, outre l'attractivité touristique supplémentaire qu'elle génère, contribue à la reconquête d'espaces abandonnés, dans des objectifs paysager et de lutte contre les incendies.

Au niveau économique, pour la recherche d'une valeur ajoutée optimale, il faut privilégier la transformation du produit sur place, et s'orienter, comme pour tous les produits à forte typicité, vers la création d'un label et une commercialisation en circuit court, ceci sans oublier le positionnement des produits dans l'éventail des petites productions typiques recherchées par les amateurs y compris au niveau international.

Sur le même plan, l'élevage de chevaux lourds en Cerdagne est tant facteur d'image que d'activité économique. La recherche d'une meilleure valorisation économique de la filière, notamment par l'expérimentation d'ateliers d'engraissement des poulains, pourra accompagner un travail d'enrichissement de cette image traditionnelle pour des débouchés touristiques plus classiques autour de l'activité équestre.

On observe par ailleurs une demande de la part de certains consommateurs (nouveaux comportements alimentaires) et surtout de laboratoires para pharmaceutiques travaillant à la production de concrets ou d'huiles essentielles pour la cosmétique ou la parfumerie. Il est possible de répondre à cette demande en développant une production raisonnée de plantes aromatiques et médicinales, complémentaire de l'élevage ou des autres activités agricoles.



### ***Réhabiliter les forêts, redynamiser leur exploitation***

La forêt couvre environ 100 000ha soit 55% du territoire (répartis pour moitié entre forêt publique et forêt privée). Ce territoire est donc structuré par une trame forestière relativement dense qui, selon les zones, remplit une, plusieurs, voire toutes les fonctions suivantes :

- protection des sols et lutte contre l'érosion ;
- production de bois ;
- accueil des troupeaux dans le cadre de l'élevage extensif de montagne ;
- abri (en son sein, en lisières ou en zones d'altitude peu boisées) d'espèces patrimoniales animales emblématiques, protégées ou non (grand tétras, lagopède alpin, perdrix grise des Pyrénées, isard, mouflon, cerf, chevreuil,...) ou végétales (habitats prioritaires importants et nombreux)
- accueil du public dans des zones fortement fréquentées à certaines périodes;
- accueil plus diffus dans le cadre des activités de pleine nature (randonnée pédestre, VTT ski de fond et de randonnée, pratique de la raquette à neige,.. )
- maintien de loisirs traditionnels (chasse pêche, cueillettes diverses...)
- écran de diverses stations de ski (peuplements laniérés)

L'objectif visé est une gestion durable multifonctionnelle de la forêt, modulée selon des enjeux identifiés au niveau local et les priorités exprimées par les propriétaires forestiers.

La gestion de la forêt est, de plus, une activité " citoyenne " (bénéfique à la protection contre les incendies, à la pérennité des paysages, génératrice d'emplois), à laquelle doivent être associés les éleveurs, et qui pourrait être davantage planifiée et coordonnée dans le cadre de projets dépassant largement les limites de propriété et proposant une vision par massifs homogènes. La mise en œuvre d'un label tel PEFC permettrait de poursuivre et de certifier la gestion durable des forêts publiques et privées.

Ce programme d'exploitation raisonnée des forêts s'inscrit dans le cadre général du développement de la filière-bois pour améliorer la mobilisation du bois et de la politique " bois-énergie ".

Il est nécessaire de lancer une campagne d'information et de sensibilisation du public et des professionnels du bâtiment et des métiers annexes sur les qualités du bois, matériau " propre " et énergie renouvelable, ses utilisations :

- pour le chauffage des bâtiments publics et des maisons particulières par des procédés modernes de transformation et de combustion permettant de rentabiliser le petit bois ou les bois de mauvaise qualité

- comme matériau de construction non seulement en bois de charpente mais aussi comme matériau de remplacement du béton et du métal dans la structure des bâtiments

- comme matériau isolant
- dans la fabrication de mobilier d'intérieur ou d'extérieur à usage domestique ou collectif, de mobilier urbain (abris, signalisation, panneaux d'information, etc...)

- Rationaliser l'exploitation de la forêt et redynamiser la filière-bois ne peut se faire sans améliorer le réseau routier de desserte, principal (la 116, la 20) ou secondaire (les routes desservant les vallées adjacentes), l'ouverture de pistes forestières compatibles avec les besoins des exploitants forestiers et des autres utilisateurs de la forêt, dans le respect des nécessités de la protection des paysages, des équilibres écologiques concernant la faune et la flore.



Pour ne pas surencombrer les axes routiers principaux (déjà saturés), il est nécessaire de rechercher les possibilités d'utilisation du réseau ferroviaire. Développer la sylviculture et la filière-bois implique, par ailleurs, de mettre en places des actions de sensibilisation et/ou de formation spécifiques (conduite des cultures, bûcheronnage, sciage, métiers de la construction et des techniques de l'habitat, menuiserie et ébénisterie, etc...). Actions destinées aussi bien aux jeunes

d'âge scolaire qu'aux adultes et qui pourraient se tenir dans un lieu unique, un " Centre des métiers du bois et de la forêt ", accessible au grand public.

Il importe également de développer les actions trans-

frontalières en ouvrant davantage le marché vers l'Espagne (très demandeuse de bois) et en coopérant avec les organismes professionnels ou les collectivités territoriales sud-catalanes pour promouvoir ensemble, là où c'est possible et souhaitable, des essences intéressantes (comme le pin à crochets) pouvant faire l'objet d'une labellisation et de campagnes marketing

### ***La sensibilisation et la formation des professionnels à l'utilisation des matériaux locaux.***

Malgré leurs qualités intrinsèques, le chalet savoyard ou le mas provençal sont étrangers à notre patrimoine architectural de même que les alignements " au cordeau " de pavillons à façades blanches sont incongrus dans nos paysages souvent marqués par une ligne d'horizon montagnaise, des déclivités arborées. Préserver l'identité culturelle du Pays, c'est aussi s'attacher à conserver leur caractère, leurs typicités, leurs différences à chacun des terroirs qui le constituent.

Les matériaux utilisés pour la construction des maisons et des bâtiments agricoles, militaires, civils ou religieux au cours des siècles précédents les intègrent parfaitement au paysage parce qu'ils ont été trouvés ou fabriqués sur place.

La tuile, la brique d'argile cuite (cayrou) et le galet de rivière en Riberal et dans la basse vallée de la Têt, la tuile associée au schiste en zones sèches, au marbre en Conflent, le granit, parfois associé au bois, et les toits d'ardoise (Ilosa) en Cerdagne et Capcir.



Donner la préférence, dans les nouvelles constructions, à ces matériaux traditionnels, en respectant leur " zone d'influence ", c'est faire œuvre de fidélité aux racines catalanes, de respect de l'environnement en même temps que répondre à une attente des nouveaux arrivants et des visiteurs en quête d'authenticité et de typicité.

Il ne s'agit pas de figer l'architecture dans le passé ni de l'enfermer dans la reproduction d'un modèle unique mais de laisser libre cours à la créativité des concepteurs et au savoir-faire des constructeurs dans la déclinaison de toutes les possibilités architecturales offertes par les matériaux traditionnels.

Notons, par ailleurs, que la notion d'utilisation de matériaux traditionnels dans la construction ne concerne pas que les matériaux " visibles " . Par exemple, le bois, préconisé dans les zones à risques sismiques, est utilisé couramment dans certaines régions pour l'édification des structures (du " squelette ") des maisons d'habitation mais en étant entièrement recouvert par d'autres matériaux (crépis, plâtres, carrelages, briques, panneaux isolants, etc...) tant à l'extérieur qu'à l'intérieur des constructions.

Le recours aux matériaux traditionnels locaux pose toutefois des problèmes qu'il convient de prendre en compte :

- faible disponibilité sur le marché
- pénurie d'unités de fabrication ou d'extraction
- manque de main-d'œuvre qualifiée
- surcoût des travaux
- réglementations draconiennes (notamment en matière d'extraction tels que dans les carrières de Iloses).



Inciter les professionnels à utiliser les matériaux locaux implique, en conséquence :

- de prospector les candidats à la création d'entreprise et les investisseurs intéressés à relancer l'extraction, la transformation ou la fabrication de ces matériaux (carrières, scieries, tuileries, ateliers de taille)
  - de favoriser l'émergence de structures de formation spécifiques ou adaptées
  - de généraliser les contacts entre entrepreneurs et conseils d'architecture
  - de sensibiliser les élus locaux à l'intérêt de cette démarche de qualité
- de trouver les financements pour les aides nécessaires à la prise en charge partielle ou totale des surcoûts.

*La valorisation des patrimoines  
naturels, culturels, agricoles  
et architecturaux ainsi que  
de la vitalité culturelle et artistique*



Le patrimoine de Terres Romanes en Pays Catalan est remarquable par le nombre et la diversité de ses richesses. Peu d'autres territoires peuvent se vanter de posséder à l'intérieur de leur périmètre des domaines skiables, des sites remarquables classés en si grand nombre, des réserves naturelles, des bijoux de l'art religieux baroque et roman, de l'architecture militaire, des villages classés " Plus beaux villages de France ", des chefs-d'œuvre des ouvrages d'art ferroviaire, d'industrie passée (les mines de fer) et présente (le solaire), d'irrigation, etc... Paradoxalement, les Pays souffrent d'un manque d'image, ces trésors ne sont pas identifiés comme faisant partie du Pays. Une mise en réseau et en cohérence beaucoup plus large de l'offre s'avère cependant indispensable.

Elle nécessite d'abord sur une clarification, une meilleure lisibilité de l'offre patrimoniale établie à partir de la mise en valeur de thématiques conduisant à une dynamique territoriale : art roman, baroque, patrimoine minier, parcours d'eau, flore et de la faune, chemins de Saint Jacques de Compostelle, vins et spiritueux, vergers et primeurs, viandes, fromages, miels et tous les autres produits agro-alimentaires.

Cette mise en cohérence est réalisable à partir des sites majeurs, de forte fréquentation, désignés par le Réseau Culturel Terres catalanes comme " piliers du territoire " où une signalétique, un accueil physique ou une information claire renverraient sur un site de proximité et inciteraient à profiter de la diversité de l'offre sur l'ensemble du territoire.

Cette dynamique suppose notamment l'harmonisation des actions des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, l'aménagement et l'équipement des espaces d'accueil sur les sites avec, là où cela est possible et souhaitable, des aires de stationnement, toilettes, récupération des déchets. Des espaces réservés aux artisans d'art et producteurs, guichets de réservation d'hébergements sont également envisageables sur les sites les plus fréquentés.



*L'identité catalane*

La catalanité est un double avantage pour le Pays Terres Romanes en Pays catalan. Fortement affirmée, notamment par la pratique de la langue catalane, elle donne au Pays son image particulière et est un vecteur facilitant les relations culturelles et commerciales avec la Catalogne du Sud, troisième région européenne.

Racontée, expliquée, affichée dans l'environnement quotidien, elle est une manière d'intégrer les nouveaux arrivants, une typicité facilement identifiable s'ajoutant à l'effet attractif du pays pour les visiteurs dont certains pouvant donner à certains l'envie de devenir résidents permanents. Par ailleurs, elle peut inciter les Catalans du sud à visiter plus fréquemment " le nord ".

Ce patrimoine ancestral et vivant qu'est la langue catalane, à la divulgation de laquelle s'attachent de nombreuses associations, mérite d'être davantage mis en valeur :

- par la généralisation d'une signalétique bilingue (français/catalan) sur les axes routiers, les rues et voies publiques, les monuments et bâtiments publics, les affiches annonçant manifestations et

- événements culturels ou commerciaux

- par des actions, des informations ou des formations spécifiques visant les commerçants et notamment les hôteliers et restaurateurs les incitant à inclure le catalan dans leurs enseignes, sur leurs façades

- par la fédération des actions existantes ou programmées par les associations d'enseignement du catalan. Par le développement des possibilités d'apprendre et de pratiquer la langue pour toutes et tous, à tout âge.



La vitalité culturelle et artistique existante sur le pays représente un atout considérable de développement économique au-delà de l'importance qu'elle peut avoir pour les populations permanentes qui s'ajoute à la puissance du patrimoine architectural, culturel et naturel. La présence de ce patrimoine est considérablement renforcée par l'existence de manifestations culturelles de toutes dimensions et s'adressant à des publics très larges sur des thématiques et dans des disciplines culturelles et artistiques elles mêmes très larges.

La figure de proue incontestable de cette dynamique est bien entendu le Festival Pau Casals de renommée mondiale. Le nombre, la diversité, la répartition géographique et dans le temps de ces manifestations font du pays un creuset de vie culturel de grand intérêt qui mérite d'être encouragé, activement soutenu et sur lequel des stratégies actives de développement doivent être bâties.

A la confluence des patrimoines naturel, culturel et agricole, le pays bénéficie de la présence du cheval qui représente un atout de développement pour l'ensemble du territoire et un symbole identitaire fort pour les hauts cantons. Son devenir et sa prise en compte dans les projets de développement agricole et touristique doivent faire l'objet de toutes les attentions. La présence des chevaux lourds sur la terre cerdane doit être maintenue et encouragée. Le maintien et le développement de l'antenne des haras d'Uzès (centre d'insémination) doit être recherchée. Le tourisme équestre doit également être développé comme axe de diversification dans un cadre naturel qui s'y prête tout particulièrement : les aménagements nécessaires doivent être favorisés (itinéraires et hébergements notamment). La présence de manèges couverts est également à encourager car elle est de nature à améliorer l'offre de loisirs aux populations permanentes, mais aussi à élargir la diversification de l'offre touristique en période hivernale.



### La diversification touristique

Le tourisme est une activité vitale pour l'économie de Terres Romanes en Pays Catalan. Cette activité est bien présente mais s'exerce dans un contexte difficile, très concurrentiel et de façon désorganisée.

Le Pays ne disposant pas d'un territoire côtier, il ne bénéficie donc pas de la " manne " balnéaire. Bien que réussissant à capter une partie des flux estivaux en raison de la richesse de son patrimoine naturel et bâti, l'originalité de son " capital " ferroviaire, le Pays semble concentrer ses efforts de développement touristique essentiellement sur les sites et les activités " phares " (notamment le domaine skiable) et uniquement selon une conception de saisonnalité été - hiver.

Faute de promotion efficace, d'hébergements satisfaisants en nombre, en surface et en qualité, et probablement aussi en raison d'un manque de conviction des acteurs directement concernés, un tourisme durable, étalé sur toute l'année et réparti sur l'ensemble du territoire du Pays ne parvient pas à s'installer en dépit des efforts entrepris au niveau institutionnel.

Le tourisme est cependant indispensable au maintien des populations et à la survie des autres activités économiques. C'est une activité qu'il est nécessaire de consolider, de développer et de diversifier.

Cette diversification est à rechercher, en fonction des spécificités de chacun des terroirs composant le Pays et à partir des pôles forts existants (sites, monuments productions, manifestations culturelles). Des ressources de développement existent dans le domaine du tourisme culturel, sportif, scientifique, gastronomique, de bien-être et remise en forme, d'accueil " à la ferme ", etc...

Toutefois les actions à concevoir en ce sens ne sauraient être entreprises sans le respect d'un certain nombre de règles fondamentales liées à la notion de " Tourisme durable"



## “ Un tourisme durable ”

C'est une notion qui conduit à la mise en place d'une politique de tourisme soucieuse de l'environnement, des traditions, des cultures et des hommes, dans l'esprit du "Code mondial d'éthique " dont la ratification a été proposée aux 138 pays membres de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

Dans le domaine du respect des communautés d'accueil, des conditions de travail des personnels, de la culture, ou de la protection du milieu naturel ce code constitue un cadre de référence pour les acteurs du développement touristique.

Les principes du tourisme durable sont un référent international commun d'orientation des politiques. Pour ce qui concerne la France, c'est dans cet esprit qu'a été proposée, au niveau de l'Etat, une politique de rééquilibrage du territoire, visant notamment l'espace rural et de moyenne montagne et répondant à une nouvelle attente des touristes français et étrangers : espace, nature préservée et authenticité.

Une stratégie globale, au niveau du Pays, est à définir et à mettre en œuvre sur plusieurs plans :

- œuvrer de manière constructive au renforcement de notre image en terme de destination touristique
- prendre en compte la concurrence tout en valorisant l'homogénéité des prestations et l'unicité de l'offre territoriale
- favoriser des territoires touristiques plutôt que des territoires institutionnels. En effet, l'image touristique est un atout de qualité de vie et de dynamisme. Elle doit être relayée par des pratiques réelles inscrites dans un contexte culturel, géographique, économique et social et non pas construites de toutes pièces.

Il revient aux professionnels le soin d'assurer la qualité et l'ambiance des équipements en veillant à ce que ceux-ci soient en adéquation avec le contexte dans lequel ils s'inscrivent.

La synergie entre le travail des services publics et des professionnels doit être organisée de manière permanente.

## Promotion et commercialisation

C'est sur le court séjour que sont les principales marges à gagner. La clientèle de proximité, celle des régions limitrophes (Midi-Pyrénées et autres départements de LR) mais aussi les Catalans du sud à fort potentiel financier (bassin de Gérone-Barcelone).

Toutefois la proximité n'est plus aujourd'hui une simple question de positionnement géographique. Avec Londres à 1 heure et demie d'avion de Perpignan, le marché britannique est un marché de proximité. (C'est pourquoi il faut mobiliser les énergies pour maintenir un maximum de liaisons avec l'aéroport de Perpignan et conserver son rang à ce dernier).

Le montant nécessaire des investissements financiers dans les stations de ski (qui réalisent en réalité 60% de leurs chiffres d'affaires en période estivale) nécessite de l'attention. Pour maintenir l'existant, (face à la concurrence encore renforcée des stations andorranes favorisées par l'amélioration des liaisons routières avec la région toulousaine) il faut accompagner les actions de rénovation des installations, d'embellissement des centres et d'amélioration (en quantité et en qualité) de l'hébergement. Il faut, par ailleurs, inciter les stations à communiquer davantage sur leur qualité de " station de montagne " et non pas seulement de " station de ski ", à préserver le cadre de vie des habitants et des visiteurs, à mettre en adéquation l'hébergement avec son milieu naturel, à affirmer clairement une image identitaire catalane.



## L'amélioration de la maîtrise d'énergie et le développement des énergies renouvelables.

La maîtrise de l'énergie passe à la fois par une politique visant à réduire la consommation énergétique, à développer les productions d'énergies renouvelables et à populariser l'utilisation de ces nouvelles ressources énergétiques. Cette notion de gestion économe de l'espace et des ressources énergétiques, d'utilisation d'énergies " propres " est importante à renforcer dans l'esprit des populations et les attentes sont fortes en matière de qualité de vie, de participation " citoyenne " à l'avenir de la planète, au bien-être des générations futures. Par ses atouts naturels (soleil, vent, eau, forêt) ainsi que par la présence sur son territoire de compétence scientifiques reconnues et de structures de recherche ou d'application des énergies renouvelables, le Pays Terres Romanes en Pays Catalan est en mesure d'occuper une position de " territoire pilote " en ce domaine.

Au delà de l'amélioration de la qualité de vie des habitants actuels et futurs, l'objectif visé par la mise en œuvre d'une politique de maîtrise de la consommation d'énergie et de priorité à l'utilisation des énergies renouvelables est la recherche d'une image attractive du Pays en tant que territoire " pur " et en quête de modernité et d'innovation. Cette recherche d'image doit se traduire sur le terrain par des actions concrètes. Ces actions, qui peuvent être initiées ou favorisées par le Pays, sont à réaliser sur plusieurs fronts :

- les services aux populations (fourniture d'électricité par de nouvelles énergies, maîtrise de la consommation d'eau et préservation de la qualité des eaux)
- l'urbanisme et l'habitat (isolation thermique des immeubles anciens mais aussi récents, intégration des nouvelles techniques d'éclairage public et individuel, de chauffage collectif ou privé dans les immeubles anciens et les constructions récentes)
- le tourisme (équipement des structures isolées, comme les refuges de montagne ou les mas accueillant des visiteurs, d'équipements producteurs d'énergie : panneaux solaires, éoliennes,...)

- l'industrie et l'artisanat (encouragement des entreprises à l'utilisation de leurs déchets pour produire leur propre énergie, développement de l'utilisation des résidus de transformation du bois pour le chauffage des bâtiments industriels, etc... les transports (améliorer le réseau des transports collectifs routiers et ferroviaires, inciter au "voiturage", créer un parc de location ou de prêt de véhicules électriques à proximité des gares routières ou ferroviaires pour les déplacements touristiques et professionnels dans un rayon limité, etc...)

- la formation professionnelle (en liaison avec les chercheurs et les techniciens présents sur le territoire, faciliter l'émergence de filières ou de stages professionnels d'initiation ou de perfectionnement à l'installation, la maintenance des équipements fonctionnant aux énergies renouvelables)

En résumé il s'agit d'œuvrer à mettre l'état du territoire du Pays en conformité avec l'image recherchée par une meilleure régulation des impacts des activités humaines sur l'environnement et une volonté affirmée de devenir un exemple en ce domaine.

### ***La valorisation d'un savoir-faire médical et scientifique, d'un patrimoine climatique.***

S'il est vrai qu'en Cerdagne-Capcir, les établissements de soins de long séjour pour enfants souffrant de maladies respiratoires chroniques connaissent de graves difficultés, il n'en est pas moins vrai que des établissements spécialisés dans la réhabilitation respiratoire et le traitement des addictions (tabagisme, alcoolisme, toxicomanie) connaissent, pour leur part, un réel succès. Bien pourvus en spécialistes de haut niveau, en matériel de pointe, dotés d'un Conseil scientifique composé de membres de l'Université, ces établissements privés voient leur résultats et leurs méthodes salués par la presse spécialisée nationale et internationale. Ces performances, bien souvent ignorées des autochtones et du grand public en général, peuvent être valorisantes pour le Pays et, en particulier, pour les hauts-cantons.

D'autant qu'elles ne sont pas isolées. Il existe en effet sur le territoire des hauts-cantons une conjonction - rare en zone rurale- d'activités intellectuelles diversifiées de recherche, d'innovation et de création : recherche médicale, recherches et applications sur l'énergie solaire, recherches militaires, études botaniques, archéologiques, etc.

Favoriser les liens entre ces secteurs de compétences, les faire connaître, sous des formes de communication délivrant un message portant, à partir de ces "produits d'appel", sur l'ensemble des ressources et des compétences présentes dans le Pays, peut générer une dynamique positive à bien des égards.

Il s'agit, en résumé, de faire émerger et de rendre "lisible" à l'extérieur du territoire du Pays, la réalité d'une activité intellectuelle de haut niveau rassemblée sur une même zone. Une sorte de "collège pluridisciplinaire" ou de "village scientifique et technologique" virtuel, en tous cas un pôle bien réel de compétences dont il faut soutenir la permanence et autour duquel il faut agir pour se donner les moyens d'en tirer parti afin d'enrichir les dynamiques de développement du Pays.



Ce pôle de compétences peut s'impliquer dans ces dynamiques : dans la notoriété et l'attractivité du Pays, notamment par l'organisation de colloques, rencontres, séminaires avec la participation de sommités de plan national ou international

- pour apporter des contributions avisées dans les débats sur le choix des politiques de développement du territoire du Pays dans son ensemble

- en tant que " banque de données " et système de ressources pluridisciplinaire en appui des projets de développement des collectivités publiques et des entreprises

- dans le portage ou l'accompagnement d'entreprises nouvelles ou de nouveaux secteurs d'activités (parrainage, assistance scientifique et technique, formation professionnelle)

- dans le développement de l'animation culturelle et du tourisme scientifique par l'organisation d'actions de vulgarisation scientifique (stages d'initiation ou de découverte pour les scolaires et le grand public).

### **La valorisation de notre capital ferroviaire.**

Notre patrimoine ferroviaire, dont les éléments les plus typiques sont notre célèbre " Train Jaune " et les ouvrages d'art qui y sont liés ne représente pas seulement un intérêt touristique.

La ligne Perpignan-Villefranche-de-Conflent revêt également un intérêt potentiel majeur en matière de services aux populations (amélioration du transport de voyageurs) et d'économie (amélioration du trafic de marchandises) et, après modernisation des équipements, pourrait être envisagée comme une des solutions au désengorgement de la RN 116. Par ailleurs, la gare internationale de La Tour de Carol-Enveitg, bénéficie d'une situation exceptionnelle (à proximité immédiate de la frontière franco-espagnole et andorrane et au point de convergence des axes ferroviaires du Train Jaune, du réseau espagnol desservant Barcelone et du réseau SNCF desservant Paris via Toulouse et Foix). La gare de La Tour de Carol-Enveitg joue un rôle de premier plan dans le drainage de la population touristique sur le territoire du pays.

Dans le domaine de la logistique, cette situation stratégique a fait émerger l'idée de la création d'une plate-forme multimodale sur le site de cette gare. L'intérêt social, économique et logistique de ce projet est évident et qui offre au pays terres Romanes en Pays Catalan l'opportunité de contribuer au développement du pôle logistique départemental. Le Pays se doit donc de veiller à la réalisation de toutes les conditions nécessaires à l'avènement et à la réussite de cette plate-forme.



## *L'eau*

L'eau est une ressource majeure et vitale pour l'économie de notre département et la qualité de vie des habitants.

La majeure partie des ressources en eau du département se trouve sur le territoire du Pays Terres Romanes en Pays catalan, véritable " château d'eau " de la plaine du Roussillon, puisque s'y trouvent les hauts bassins du Sègre, de l'Aude et de la Têt ainsi que l'essentiel des réserves stockées dans les barrages sur la Têt aux Bouillouses et à Vinça. Par ailleurs, les deux tiers des canaux et réseaux d'irrigation du département se trouvent concentrés sur le territoire du Pays.

## *La gestion de l'eau*

### **La qualité de l'eau**

Une multiplicité d'acteurs intervient dans le domaine de l'utilisation et de la gestion de l'eau : l'agriculture, le tourisme (sports d'eaux vives et pêche), l'industrie, la santé (thermalisme) ainsi que les particuliers et tous les acteurs liés au développement de l'habitat sans oublier les administrations et organismes chargés de la prévention des risques naturels (inondations), des syndicats ou entreprises chargées du traitement des eaux usées et de la qualité de l'eau potable.

Il existe donc, tout naturellement, de multiples structures maîtres d'ouvrage en liaison avec la gestion de l'eau sur le territoire du Pays et qui mènent depuis longtemps des études et des actions à l'échelle de leur zone d'intervention spécifique ou de portée plus étendue. On peut dire qu'il existe une culture immémoriale de l'eau et que même si des conflits d'intérêt persistent, les problèmes doivent pouvoir se régler dans la sérénité et la concertation et débouchent sur des compromis acceptables par toutes les parties..

Le rôle du Pays n'est pas de se substituer à ces intervenants, dont le savoir-faire est irremplaçable, mais d'organiser et de faciliter la concertation. Celle-ci ne doit pas se concevoir à l'échelle du territoire du Pays dans son ensemble mais à celle de bassin versant voire de petits secteurs hydrologiques pertinents (une vallée, par exemple) où les acteurs sont clairement identifiables, les enjeux, les besoins et les solutions acceptables sur les plans technique, social, écologique et économique.

Pour une cohérence optimale, 6 enjeux principaux regroupés en 3 ensembles, ont été identifiés sur le Pays.



Les collectivités territoriales sont responsables de la qualité des eaux et sont tenues de s'assurer qu'elles sont propres à la consommation. Le Pays peut encourager les collectivités à assurer leurs responsabilités et à veiller à l'application de la réglementation en vigueur (notamment dans le domaine de la sécurisation des captages d'eau potable):

- en mettant à la disposition des communes toutes les données
- nécessaires et les analyses et études existantes ou à réaliser en définissant à l'échelle du Pays un programme d'actions réglementaires et de modalités techniques adaptées.

Nombre de communes sont dépourvues de stations d'épuration ou bien les stations existantes sont souvent sous-dimensionnées et obsolètes.

La gestion des effluents d'élevage dans les exploitations doit être améliorée.

La production raisonnée en arboriculture, viticulture et maraîchage est déjà bien engagée mais doit être plus largement facilitée et encouragée. Il faut soutenir les actions en faveur des agriculteurs pour la pratique de démarches respectueuses de l'environnement ( en particulier dans le souci de la protection des eaux souterraines) démarches de qualité d'intérêt public, améliorant leur image, celle de leurs produits en même temps que celle du Pays.

Les ripisylves, contribuant à la gestion des cours d'eau, doivent également être entretenues sur les zones sensibles. Les ripisylves jouent un rôle écologique important dans la conservation d'une certaine biodiversité du territoire mais, faute d'entretien (malgré l'obligation légale faite aux propriétaires riverains) elles ont aussi un impact négatif lié à la formation d'embâcles lors de crues ou d'orages violents.

Il convient d'engager des actions d'entretien et de réhabilitation des ripisylves, dans le respect de la réglementation concernant la protection des espèces végétales et animales, et de renforcer les moyens de la police des cours d'eau.

## La gestion quantitative de la ressource

La concertation entre utilisateurs de l'eau qui existe en aval du barrage de Vinça doit être élargie aux vallées affluentes de l'amont la Têt.

Des besoins de création de ressources supplémentaires existent dans les vallées affluentes de la Têt et sur le bassin du Sègre.

La sécurisation de l'alimentation en eau potable implique de mieux mobiliser les ressources souterraines et d'optimiser le fonctionnement des réseaux (notamment l'amélioration des rendements moyens de ces réseaux et la réduction des pertes d'eau qui peuvent être assez importantes). Il convient également d'inciter la population à maîtriser et réduire la consommation d'eau.

En ce qui concerne la gestion quantitative et qualitative des eaux souterraines des actions prioritaires seront à entreprendre en direction

- des réservoirs karstiques (calcaires) du massif de Villefranche-de-Conflent et des massifs calcaires isolés de la chaîne primaire
- des réservoirs granitiques du massif de Millas à Quérigut et du massif de Targasonne
- des réservoirs sédimentaires (gestion des eaux profondes des communes de Rodès et Vinça, des eaux de la nappe libre de la Rotja.

## La prévention des risques

La prévention des risques d'inondation impose en premier lieu la réalisation de diagnostics localisés dans les zones réputées à risque.

Ces diagnostics devront déboucher sur une large information du public (par exemple sous la forme d'un document) sur le risque lui-même et sur les mesures à prendre en situation de crise. Cette information pourra être étendue à tout ce qui concerne les risques naturels en général.

Au vu de ces diagnostics, il conviendra d'autre part de définir un plan d'entretien des ravins, des berges et des lits des cours d'eau ainsi que des ripisylves.



## *Les canaux d'irrigation*

Les canaux : un patrimoine vivant dont il faut accompagner l'adaptation et la préservation.

Le territoire du pays Terres Romanes en pays catalan regroupe la majorité des ASA et canaux d'irrigation du département.

Ces canaux, dont la vocation actuelle est l'irrigation agricole, sont la mémoire vive du travail des hommes à travers les siècles. " Appareil circulatoire " de l'agriculture catalane, les canaux sont porteurs d'une histoire et d'un patrimoine riches et variés. Ils jouent un rôle considérable sur le plan hydrologique en assurant les transferts d'eau rivières/nappes ainsi que sur les plans économique, paysager et écologique. Ils constituent un lien indéniable au sein du pays Terres Romanes en joignant la montagne à la mer.

Toutefois les ASA gestionnaires de ces canaux se trouvent aujourd'hui confrontés à des problèmes dépassant le cadre de leur objet : gestion administrative de plus en plus complexe, déprise agricole, développement de l'urbanisation au sein des périmètres d'irrigation ou diversification des rôles et des usages des canaux sont quelques unes des sources de conflit qui mettent en péril l'avenir des ASA et, par conséquent, celui des canaux.

Pour préserver l'outil de travail des agriculteurs, conserver notre mémoire ainsi que la typicité de nos paysages et mieux gérer nos ressources en eau, il importe donc de protéger, réhabiliter et de populariser le réseau de nos canaux d'irrigation.

Ce travail peut être valorisé par la création de " parcours d'eau ", parcours " pédagogiques " à vocation de découverte et de loisirs, destinés au public scolaire et touristique ainsi qu'aux nouveaux arrivants.

Cet ensemble d'objectifs implique un appui technique, logistique et financier aux gestionnaires (ASA, unions, syndicats intercommunaux, agriculteurs) et aux simples utilisateurs.

### Les enjeux pour le Pays sont donc de :

- Conforter les canaux et leurs structures sur le plan administratif et juridique
- Moderniser et adapter le fonctionnement des ASA et notamment favoriser les projets collectifs
- Faire reconnaître les différents rôles et usages liés aux canaux.
- Améliorer les techniques d'arrosage par des systèmes adaptés, optimisant le rendement de l'arrosage.

### *Le développement des activités de loisirs.*

Le développement des activités de loisirs d'eaux vives pose d'une part le problème de la responsabilité des communes et d'autre part celui de la perturbation des milieux aquatiques et peut générer des conflits avec les autres utilisateurs.

Il apparaît nécessaire d'organiser la concertation entre les divers responsables et usagers des eaux vives et de réfléchir à l'opportunité de créer des zones spécifiques d'activités sportives et de loisirs. Il importe également de prendre en considération le goût croissant du public pour le " tourisme de nature " et les activités qui y sont liées (pêche, baignade, nautisme) et de soutenir, là où elles sont compatibles avec les intérêts des autres utilisateurs de l'eau et de son écosystème, les initiatives de création de zones d'activités telles que des plans d'eau...



### *La valorisation des eaux thermales et de consommation.*

Le Pays Terres Romanes en Pays Catalan dispose sur son territoire de sources d'eaux de consommation de bonne qualité mais non exploitées, de sources d'eaux chaudes et/ou sulfureuses exploitées actuellement sur trois sites aménagés (Saint-Thomas-les-Bains, Llo et Dorres) et de deux stations thermales (Vernet-les-Bains et Molitg-les-Bains) accueillant au total environ 6000 curistes par an.

Le thermalisme est un facteur d'aménagement du territoire en raison de son rôle d'élément rééquilibrateur démographique et économique du territoire du Pays où les deux stations sont situées dans des zones fragilisées.

Cependant, le thermalisme est une activité elle-même fragile, soumise aux fluctuations des politiques publiques nationales en matière de remboursement des soins, aux progrès de la science en recherche de nouvelles méthodes de soins applicables, tout aussi efficacement que la cure, au domicile même du patient.

C'est pourquoi nombre de stations - en liaison avec les propriétaires des établissements thermaux- ont amorcé une réflexion par rapport à une diversification de leurs activités, voire à une reconversion vers les secteurs de la remise en forme ou du thermoludisme.



Pour ce qui concerne les eaux de consommation, il convient d'engager des actions pour développer au plus vite les perspectives de commercialisation (mise en bouteilles) de ces eaux et la stratégie à adopter face à un marché fortement concurrentiel et dominé par les grands groupes internationaux. Les eaux chaudes pourraient être également mises en valeur par le soutien à la création d'activités et de techniques liées à la géothermie (utilisation des eaux chaudes pour le chauffage de bâtiments) ou à la pisciculture.

Dans l'immédiat, le thermalisme reste un secteur porteur qui dispose de ses propres instances de réflexion, organismes de recherche et structures de promotion auxquels il n'est pas question de se substituer mais desquels il est nécessaire de se rapprocher.

Le rôle du Pays, à partir des pivots que constituent les stations thermales et les sites aménagés de "thermoloisirs" est (en liaison avec le Comité Départemental du Tourisme et les Syndicats d'Initiative ou Offices du Tourisme et toute structure décisionnelle des communes concernées) :

- de valoriser la richesse exceptionnelle et unique en France que constitue le regroupement sur quelques dizaines de kilomètres les eaux thermales les plus chaudes et les plus abondantes des Pyrénées.

- de favoriser l'émergence d'un tourisme de santé, de remise en forme et de thermoludisme capable de positionner les stations thermales et les sites d'eaux chaudes sur un marché porteur au niveau national et international.

- d'aider à la mise en œuvre d'un plan global de communication allant en ce sens

- de soutenir les actions visant au développement quantitatif et qualitatif de l'accueil et du cadre environnemental des stations de manière à accroître leur attractivité

- de faciliter les projets de création de structures d'hébergement et de restauration de qualité à proximité des sites d'eaux chaudes.



***Toutes ces orientations  
seront mises en œuvre  
dans le cadre  
d'un programme d'actions.***